
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01998528 2

AU PAYS DES HURONS.

AU PAYS DES HURONS.

LES PREMIERS APÔTRES DE LA NOUVELLE FRANCE.

Le P. Jean de Brébeuf. — Le P. G. Lalemant.
Le P. Isaac Jogues. — Le P. Bressani.

Par le Père FRÉD. ROUVIER, S. J.



Société de Saint-Augustin.

DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,

Imprimeurs des Facultés Catholiques de Lille.

Conformément aux décrets du Pape Urbain VIII, nous déclarons que nous ne prétendons attribuer à aucun des faits ou des appréciations et qualifications contenus dans cette notice plus d'autorité que ne lui en donne l'Église, à laquelle nous soumettons filialement notre jugement.

Le Père Jean de Brébeuf.



'EST la belle fête de l'Annonciation de l'an de grâce 1593 (25 mars), qui donna à l'Église et à la France Jean de Brébeuf.

La noble famille, au foyer seigneurial de laquelle ce petit enfant naissait, avait sa résidence à Condé-sur-Vire, en Normandie (1). Il est à croire que les premières et les plus fraîches années de Jean s'écoulèrent dans cette ville au milieu des siens. Mais on ignore le lieu de ses études, et l'on ne sait pas davantage le genre d'occupations auxquelles il se livra jusqu'à vingt-quatre ans. Alors seulement nous retrouvons ses traces, au moment même où, conduit par son ange, il frappe à la porte du noviciat de Rouen et demande à être reçu dans la Compagnie de Jésus (8 novembre 1617).

Son humilité s'y fût contentée du dernier rang : une place parmi les frères coadjuteurs, c'est tout ce que Jean sollicitait. — On crut avec raison que Dieu attendait autre chose de lui ; il se soumit au jugement de ses supérieurs, et son noviciat terminé, il passa au collège de Rouen pour y faire une classe de grammaire à quelques pauvres écoliers.

Mais dans ces enfants, le futur apôtre

---

1. Le P. de Brébeuf eut pour petit-neveu Guillaume de Brébeuf, l'auteur de la *Pharsale*.

voyait déjà des âmes : aussi se dévoua-t-il à elles sans réserve ; il s'y dévoua même tellement que son dévouement l'emporta vite sur ses forces. Deux ans après son entrée au collège, son épuisement était si grand qu'on dut le décharger de toute occupation. Jean de Brébeuf avait alors vingt-huit ans.

Cette inaction forcée, avec ses inséparables tristesses, à un pareil âge surtout, c'était la croix ! Empreinte austère dont le Divin Rédempteur marquait les débuts de cette vie religieuse, en attendant qu'il en marquât le terme d'un sceau plus auguste, le témoignage du sang !

Cependant le zèle ardent du jeune jésuite ne pouvait s'accommoder d'une vie entièrement inactive. Saintement avide des grandeurs du sacerdoce, Jean consacra donc le reste de ses forces à recueillir, dans une étude solitaire et pénible, les connaissances théologiques les plus indispensables au prêtre de Jésus-Christ. Dieu bénit ce courageux travail et deux ans après, le 25 mars 1623, à Rouen même, le P. de Brébeuf avait le bonheur de monter pour la première fois au saint autel !

Le soldat du Christ était prêt désormais. L'appel ne se fit pas entendre immédiatement toutefois. Le P. de Brébeuf, dont la

forte santé avait enfin repris sa vigueur première, remplit pendant trois années encore la charge de Procureur au collège de Rouen.— Mais, au commencement de 1625, ses vœux furent comblés, et ses Supérieurs le désignèrent pour la mission du Canada qu'ils s'apprêtaient à fonder.



A cette époque, le Canada était définitivement devenu français. Cartier l'avait donné à la mère-patrie, comme un joyau de prix et, grâce à Champlain, depuis une vingtaine d'années déjà, les flots majestueux du Saint-Laurent reflétaient les royales couleurs de France. Mais ces couleurs ne flottaient que le long du grand fleuve et n'y abritaient guère que des établissements naissants. — Québec se réduisait à quelques cabanes défendues par un retranchement palissadé. — Avec un sens politique à la profondeur duquel le protestantisme lui-même a rendu hommage, Champlain comprit que le catholicisme serait le rempart le plus ferme de cette colonie au berceau. Il appela donc, en 1615, les récollets au Canada.

Ces dignes religieux se mirent aussitôt à l'œuvre : mais, au bout de quelques années d'un labeur incessant, ils virent bien qu'ils ne pourraient suffire au travail et ensemencer le vaste champ qui s'étendait devant eux ;

à leur tour, ils réclamèrent des aides. Toujours prompte à donner le meilleur de son sang aux missions les plus déshéritées, la Compagnie de JÉSUS, à laquelle ils s'étaient adressés, répondit généreusement à leur appel. Le 27 avril 1625, sous la conduite d'un récollet de haute naissance, le P. Joseph de la Roche d'Aillon, six jésuites s'embarquèrent pour la Nouvelle-France.

Le P. Jean de Brébeuf était parmi eux ([1]). Dès l'abord, il put constater que la jeune mission était vraiment une terre à conquérir; car, à peine arrivés à Québec (19 juin 1625), les missionnaires s'en virent durement refuser l'accès. Sur le même vaisseau qu'eux, la haine, dont on les poursuivait en Europe, avait franchi l'océan et elle les attendait à leur débarquement dans le Nouveau-Monde. — Heureusement, les Récollets avaient un établissement non loin de la ville ; ils y accueillirent leurs frères d'armes, et ils partagèrent généreusement leur tente avec ceux qui venaient courageusement partager leurs héroïques combats.

Peu à peu, du reste, la haine s'émoussa, les préventions tombèrent, et un jour arriva

1. Il avait pour compagnons le P. Ch. Lalemant, supérieur, ancien recteur du collège de Clermont, à Paris, le P. Masse, ancien ministre au collège de la Flèche et trois frères coadjuteurs.



où l'on finit par concéder un terrain aux jésuites, non loin du couvent où ils avaient reçu jusque-là l'hospitalité. — Ils en prirent possession (23 sept. 1625), en y élevant une grande croix et, après s'y être rapidement installés, ils se mirent en devoir d'entamer avec ardeur l'œuvre à laquelle N. S. les appelait.



Le P. de Brébeuf fut d'abord employé auprès des colons français. Bien qu'il eût réussi à souhait dans ce ministère, on ne tarda point cependant à le désigner pour la mission Huronne. Il devait y accompagner le P. de la Roche d'Aillon, avec lequel il remonta effectivement le fleuve pour se rendre à sa destination. Mais le meurtre du P. Vial, assassiné par les Hurons, après deux ans de séjour chez eux, arrêta les voyageurs en route et les força pour cette fois à rebrousser chemin.

La déception fut grande chez le P. de Brébeuf. Notre-Seigneur lui réservait une compensation. Rentré à Québec, le Serviteur de Dieu reçut l'ordre de s'adjoindre à quelques Algonquins et de les suivre en chasse, pendant tout l'hiver : excellente école que celle-là pour se familiariser avec les coutumes de ces peuplades et pour s'approprier leur langue, mais rude et mortifiante école aussi ; car il ne s'agissait de rien moins que

de vivre pendant six mois comme ces chasseurs sauvages et de supporter de concert avec eux leurs fatigues et leurs incessantes privations. Heureusement la souffrance importe peu quand on souffre pour Dieu ! Le hardi missionnaire prit donc son bâton de voyage et partit, l'allégresse au cœur (20 oct. 1625).

II.

Ce que fut sa vie dans la forêt, un autre missionnaire, le P. Le Jeune, l'a raconté d'une plume trop naïvement spirituelle pour que nous ne lui empruntions pas simplement son récit :



« Épicthète dit que celuy qui veut aller aux bains publics, se doit au préalable figurer toutes les insolences qui s'y commettent, afin que se trouvant engagé dans la risée d'un tas de canailles, qui luy laveront mieux la teste que les pieds, il ne perde rien de la gravité et de la modestie d'un homme sage. Je dirais volontiers le mesme à qui Dieu donne les pensées et les désirs de passer les mers pour venir chercher, et instruire les sauvages : c'est en leur faveur que je coucheray ce chapitre, afin qu'ayant cogneu l'ennemy qu'ils auront en teste, ils ne s'oublient pas de se munir des armes nécessaires pour le combat, notamment

d'une patience de fer ou de bronze, ou plustost d'une patience toute d'or, pour supporter fortement et amoureusement les grands travaux qu'il faut souffrir parmy ces peuples... »

Après avoir raconté son départ de France, et les dangers des naufrages qu'il a courus, le P. Le Jeune ajoute :

« Nous avons fait dans ces grands bois, depuis le 12 novembre 1633, que nous y entrasmes, jusqu'au 22 d'avril, de cette mesme année que nous retournasmes aux rives du grand fleuve Saint-Laurens, 23 stations, tantost dans des vallées fort profondes, puis sur des montagnes fort relevées ; quelquefois en plat pays et toujours dans la neige : ces forest où j'ay esté sont peuplées de diverses espèces d'arbres, notamment de pins, de cèdres et de sapins. Nous avons traversé quantité de torrens d'eau, quelques fleuves, plusieurs beaux lacs et estangs, marchans sur la glace.

« Voici notre manière de loger. Nous faisions un grand trou dans la neige, et nous y plantions 30 à 40 perches, que nous prenions dans les bois. Elles soutenaient les écorces, qui formaient notre cabane. Son entrée était fermée par une mauvaise peau, suspendue à quelques branches de pin et qui nous servait de porte. Vous ne sauriez rester

debout dans cette maison, tant pour sa bassesse, que pour la fumée qui suffoquerait, et par conséquent il faut être toujours couché ou assis sur la platte terre : c'est la posture ordinaire des sauvages. De sortir dehors, le froid, la neige, le danger de s'égarer dans ces grands bois, vous font rentrer plus vite que le vent et vous tiennent en prison dans un cachot qui n'a n'y clef n'y serrure. Ce cachot, outre la posture fascheuse qu'il y faut tenir sur un lict de terre, a quatre grandes incommodités, le froid, le chaud, la fumée et les chiens.



« Pour le froid vous avez la teste à la neige. Il n'y a qu'une branche de pin entre deux, bien souvent rien que votre bonnet. Les vents ont liberté d'entrer par mille endroits. Quand il n'y aurait que l'ouverture d'en haut qui sert de fenêtre ou de cheminée tout ensemble, le plus gros hyver de France y pourrait tous les jours passer sans empressement. La nuit, estant couché, je contemplois par cette ouverture et les estoiles et la lune, autant à découvert que si j'eusse esté en pleine campagne.

« Or cependant le froid ne m'a pas tant tourmenté que la chaleur du feu. Un petit lieu, comme sont leurs cabanes, s'échauffe aisément par un bon feu, qui me rotissait

parfois et me grillait de tous côtés, à raison que la cabane estant trop estroite, je ne savois comment me défendre de son ardeur. D'aller à droite ou à gauche, vous ne sçauriez, car les sauvages qui vous sont voisins, occupent vos côtés ; de reculer en arrière vous rencontrez cette muraille de neige ou les écorces de la cabane qui vous bornent. Je ne savois en quelle posture me mettre : de m'étendre, la place estoit si étroite que mes jambes eussent esté à moitié dans le feu ; de me tenir en peloton, et toujours racourcy comme ils font, je ne pouvois pas si longtemps qu'eux.

*
* *

« Or je dirai néanmoins que le froid n'y le chaud n'ont rien d'intolérable, et qu'on trouve quelques remèdes à ces deux maux : mais pour la fumée, je vous confesse que c'est un martyre. Elle me tuait et me faisoit pleurer incessamment sans que j'eusse n'y douleur, n'y tristesse dans le cœur. Elle nous terrassoit par fois tous tant que nous estions dans la cabane, c'est-à-dire qu'il falloit mettre la bouche contre terre pour pouvoir respirer, car encore que les sauvages soient accoustumés à ce tourment, en ce que parfois il redoublait avec une telle violence, qu'ils estaient contraints, aussi bien que moy de se coucher sur le ventre et de manger la terre pour ne pas boire la fumée. J'ai quel-

quefois demeuré plusieurs heures en cette situation, notamment dans les plus grands froids, et lorsqu'il neigeait : car c'estoit en ces temps-là que la fumée nous assailloit avec plus de fureur, nous saisissant à la gorge, aux naseaux et aux yeux. Que ce breuvage est amer ! Que ceste odeur est forte ! Que ceste vapeur est nuisible à la vue ! J'ai cru plusieurs fois que je m'en allois estre aveugle. Les yeux me cuisoient comme feu, ils me pleuroient ou distilloient comme un alambic, je ne voyois plus rien que confusément, à la façon de ce bonhomme qui disait : *Video homines velut arbores ambulantes.* Les hommes me paroissent comme des arbres en mouvement. Je disais les psaumes de mon bréviaire comme je pouvois, les sachant à demy par cœur, j'attendois que la douleur me donnast un peu de relâche pour réciter les leçons, et quand je venois à les lire, elles me sembloient écrites en lettres de feu ou d'écarlatte, j'ai souvent fermé mon livre, n'y voyant rien que confusion qui me blessoit la vue.

« Quelqu'un me dira que je devais sortir de ce trou enfumé et prendre l'air, et je luy répondray que l'air estait ordinairement en ce temps-là si froid que les arbres qui ont la peau plus dure que celle de l'homme, et le corps plus solide, ne lui pouvoient résister, se fendant jusqu'au cœur, faisant un bruit

comme d'un mousquet en s'éclatant. Je sortois néammoins quelquefois de cette tanière, fuyant la rage de la fumée pour me mettre à la mercy du froid, contre lequel je taschois de m'armer, m'enveloppant de ma couverture comme un Irlandais, et en cet équipage, assis sur la neige ou sur quelqu'arbre abattu, je récitois mes heures ; le mal estoit que la neige n'avoit pas plus pitié de mes yeux que la fumée.

*
* *

« Pour les chiens que j'ay dit estre l'une des incommodités des maisons des sauvages, je ne scay si je les dois blasmer : car ils m'ont rendu parfois de bons services, il est vray qu'ils tiroient de moy la mesme courtoisie qu'ils me prestoient : si bien que nous nous entraydions les uns les autres, nous donnant ensemble *mutuum auxilium* (le secours mutuel). Ces pauvres bestes ne pouvant subsister à l'air hors la cabane, venoient coucher tantost sur mes épaules, tantost sur mes pieds. Comme je n'avois qu'un simple castalogne pour me servir de mattelas et de couverture tout ensemble je n'estois pas mary de cet abry, leur rendant volontiers une partie de la chaleur que je tirois d'eux. Il est vray que comme ils estoient grands et en grand nombre, ils me pressoient parfois, et m'importunoient si fort qu'en me donnant un peu de chaleur ils me déroboient tout

mon sommeil ; cela estoit cause que bien souvent je les chassois ; en quoy il m'arriva certain traict de confusion et de risée. Car un sauvage s'estant jeté sur moy en dormant, moy croyant que ce fust un chien, rencontrant en main un baston, je le frappe m'écriant, *aché, aché,* qui sont les mots dont ils se servent pour chasser les chiens. Mon homme s'esveille bien estonné pensant que tout fust perdu : mais s'estant pris garde d'où venoient les coups ! « tu n'as point d'esprit, me dit-il ; ce n'est pas un chien, c'est moy. » A ces paroles je ne scay qui resta le plus estonné de nous deux. Je quittay doucement mon baston, bien marry de l'avoir trouvé si près de moi.

« Retournons à nos chiens. Les animaux estant affamés, d'autant qu'ils n'avoient pas de quoy manger non plus que nous, ne faisoient qu'aller et venir, rôder partout dans la cabane. Comme on est souvent couché aussi bien qu'assis dans ces maisons d'écorce, ils nous passoient souvent et sur la face et sur le ventre ; et si souvent, et avec tant d'importunité que las de crier et de les chasser, je me couvrois quelquefois la face, puis je leur donnois liberté de passer par où ils voudroient. S'il arrivoit qu'on leur jetast un os, aussitost c'estoit de courre après à qui l'auroit, culbutant tous ceux qu'ils rencontroient assis, s'ils ne se tenoient

bien fermes : il m'ont parfois renversé et mon escuelle d'écorce et tout ce qui estoit dedans, sur ma soutane. Je souriois quand il y survenoit quelque querelle parmy eux lorsque nous disnions : car il n'y avoit personne qui ne tint son plat à deux belles mains contre la terre, qui servoit de table, de siège et de lict, et aux hommes et aux chiens. C'est de là que provenoit la grande incommodité des ces animaux, qui portoient le nez dans nos escuelles plutost que nous n'y portions la main.



« Au commencement que je fus avec eux, comme ils ne salent ni leurs bouillons ni leurs viandes, et que la saleté mesme fait leur cuisine, je ne pouvois manger de leurs salmigondies, je me contentois d'un peu de galette, et d'un peu d'anguille bouccanée, jusque-là que mon hoste me tançoit de ce que je mangeois si peu. Je m'affamay devant que la famine nous accueillit, cependant les sauvages faisoient des festins, en sorte que nous nous vismes en peu de temps sans pain, sans farine, et sans anguilles, et sans aucun moyen d'estre secourus : car outre que nous estions fort avant dans les bois, et que nous fussions morts mille fois devant que d'arriver aux demeures des François, nous hyvernions de là le grand fleuve,

qu'on ne peut traverser en ce temps-là pour le grand nombre de glaces qu'il charrie incessamment, et qui mettroient en pièces non seulement une chaloupe, mais un grand vaisseau.

« Comme les neiges n'estoient pas profondes à proportion des autres années, ils ne pouvoient pas prendre l'élan, si bien qu'ils n'apportoient que quelques castors et quelques porcs-épics, mais en si petit nombre que cela servoit plustost pour ne pas mourir que pour vivre

« Mon hoste me disoit dans ces grandes disettes : *chibine*, aye l'âme dure, résiste à la faim. Tu seras parfois 2 jours, quelquefois 3 ou 4 sans manger ; ne te laisse point abattre : prends courage : quand la neige sera venue, nous mangerons.



« Nostre Seigneur n'a pas voulu qu'ils fussent si longtemps sans rien prendre ; mais pour l'ordinaire nous mangions une fois en deux jours : voire assez souvent ayant mangé un castor le matin, le lendemain au soir nous mangions un porc-épic gros comme un cochon de laict ; c'estoit peu à 19 personnes que nous estions, il est vray : mais ce peu suffisoit pour ne point mourir. Quand je pouvois avoir une peau d'anguille pour ma journée, sur la fin de nos vivres, je

me tenois pour bien déjeuné, bien disné et bien soupé. A commencement, je m'estois servi d'une de ces peaux pour refaire une soutane de toile que j'avais sur moy, ayant oublié de porter des pièces ; mais voyant que la faim me pressoit si fort, je mangeay mes pièces, et si ma soutane eust été de mesme estoffe, je vous réponds que je l'eusse rapportée bien courte en la maison ; je mangeois bien les vieilles peaux d'orignal, qui sont bien plus dures que les peaux d'anguilles. J'allois dans les bois brouter le bout des arbres et ronger les écorces les plus tendres.

« Les sauvages qui estoient voisins souffroient encore plus que nous. Quelques-uns nous venans voir, nous disoient que les camarades estoient morts de faim. J'en vis qui n'avoient mangé qu'une fois en 5 jours.

« Ils estoient faicts comme des squelettes n'ayans plus que la peau et les os ......

« Ils me demandoient souvent si je ne craignois point, si je n'avois point peur de la mort, et voyant que je me montrois assez assurré, ils s'en estonnoient, notamment en certain temps que je les vis quasi tomber dans le désespoir. Quand ils viennent jusque-là, ils jouent pour ainsi dire à sauve qui peut. Ils jettent leurs écorces et leur bagage. Ils s'abandonnent les uns les autres, et perdant le soin du public, c'est à qui trouvera de

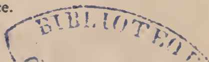
quoy vivre pour soy ; alors les enfans, les femmes, en un mot ceux, qui ne scauroient chasser, meurent de froid et de faim. S'ils en fussent venus à cette extrémité, je serois mort des premiers.

« Voilà ce qu'il faut prévoir, avant que de se mettre à leur suite : car encore qu'ils ne soient pas tous les ans pressés de cette famine, ils en courent tous les ans les dangers, puisqu'ils n'ont point à manger ou fort peu, s'il n'y a beaucoup de neige et beaucoup d'orignaux, ce qui n'arrive pas toujours.



« Au reste ce temps de famine m'a esté un temps d'abondance. Ayant recogneu que nous commencions à flotter entre l'espérance de la vie et la crainte de la mort, je fis mon compte que Dieu m'avoit condamné à mourir de faim pour mes péchez et baisant mille fois la main qui avoit minuté ma sentence, j'en attendois l'exécution avec une paix et une joie qu'on peut bien sentir, mais qu'on ne peut décrire. Je confesse qu'on souffre qu'il se faut résoudre à la croix : mais Dieu fait gloire d'ayder une âme quand elle n'est plus secourue des créatures.

« Poursuivons notre chemin. Après ceste



famine nous eusmes quelques bons jours. La neige qui n'estoit que trop haute pour avoir froid, mais trop basse pour prendre l'orignac, s'estant grandement accrue sur la fin de janvier, nos chasseurs prirent quelques orignaux dont ils firent seicherie. Or soit que mon intempérance ou que ce boucan dur comme du bois et sale comme les rues, fut contraire à mon estomac, je tombai malade au beau commencement de février. Me voilà donc contraint de demeurer toujours couché sur la terre froide. Ce n'estoit pas pour me guérir des tranchées fort sensibles qui me tourmentoient et qui me contraignoient de sortir à toute heure jour et nuist, m'engageant à chaque sortie dans les neiges jusques aux genoux, et parfois quasi jusques à la ceinture, notamment au commencement que nous estions cabanés en quelque endroit.

« Ces douleurs sensibles me durèrent environ 8 ou 10 jours, comme aussi un grand mal d'estomac, et une foiblesse de cœur qui se répandoit par tout le corps. Je guéris, de ceste maladie, non pas tout à fait, car je ne fis que traisner jusques à la my-caresme que le mal me reprit. Estant un jour pressé par la soif, je demanday un peu d'eau, on me répondit qu'il n'y en avoit point et qu'on me donneroit de la neige fondue si j'en voulois : comme ce breuvage estoit contraire à mon mal, je fis entendre à mon hoste que

j'avois veu un lac non pas loin de là, et que j'en eusse bien voulu avoir un peu d'eau.

« Quant à la nourriture, ils partagent le malade comme les autres ; s'ils prennent de la chair fresche, ils lui en donnent sa part s'il en veut, s'il ne la mange pour lors, on ne se met pas en peine de luy en garder un petit morceau quand il voudra manger. On lui donnera ce qu'il y aura pour lors à la cabane, c'est-à-dire du boucan et non pas du meilleur, car ils le réservent pour les festins. Si bien qu'un pauvre malade est contraint bien souvent de manger parmy eux, ce qui luy feroit horreur dans la santé mesme, s'il estoit avec nos François.

« Une âme bien altérée de la soif du Fils de Dieu, je veux dire des souffrances, trouveroit ici de quoi se rassasier ; je m'estois mis en la compagnie de mon hoste et d'un renégat, à condition que nous n'hyvernerions point avec un certain sorcier, que je connaissois pour très meschant homme. Ils m'avoient accordé ces conditions, mais ils furent infidèles ; ils m'engagèrent donc à ce prétendu magicien ; or, ce misérable homme et la fumée m'ont esté les deux plus grands tourments que j'aye enduré parmy ces barbares.

« Cecy ne doit épouvanter personne ; les

bons soldats s'animent à la vue de leur sang et de leurs playes. Dieu est plus grand que notre cœur... On ne rencontre pas toujours des sorciers ou jongleurs de l'humeur de celuy-cy.

« Mais finissons ; autrement je me vois en danger d'être aussy importun que cet imposteur que je recommande aux prières de tous ceux qui liront cecy [1]. »

III.

Sept mois durant, telle fut la vie du P. de Brébeuf. Pour crucifiante qu'il faille bien la reconnaître, elle n'attiédit pas son zèle : elle le réchauffa et le rendit plus ardent. Quand le missionnaire revint à N.-D. des Anges, résidence de ses frères (27 mai 1646), il brûlait autant que jamais de partir pour le pays des Hurons. — Cette consolation ne devait plus lui être longtemps refusée : quelques mois après, lorsque, ses échanges terminés, la flottille huronne se remit en marche pour remonter le Saint-Laurent, elle ramenait avec elle dans un de ses canots légers, l'apôtre de sa nation [2].

1. Relations des missions de la Nouvelle-France, année 1642. — Cité par le R. P. Martin, *Le P. Jean de Brébeuf, sa vie, ses travaux, son martyre :* nous emprunterons beaucoup à cette intéressante vie.

2. Quand le P. Brébeuf arriva au pays des Hurons, il n'y trouva pas un seul chrétien. Lorsqu'il mourut, on y en comptait 8.000 environ.

Le voyage fut pénible. Plus d'une fois, pendant ce long trajet de huit cents kilomètres, la main du missionnaire se meurtrit sur la pagaie : plus d'une fois il dut transporter sur ses épaules comme ses compagnons de route, les bagages et le canot lui-même : « Nous n'en pouvions plus, a-t-il écrit à ce propos ; mais Dieu nous faisait goûter les consolations du Paradis. »

Enfin on arriva. Le P. de Brébeuf se fixa au village de Saint-Joseph où s'arrêta également le P. de Noüe, son compagnon, tandis que le P. de la Roche d'Aillon s'établissait à Caragoua. Mais ces deux religieux ne séjournèrent pas longtemps chez les Hurons. Ils rentrèrent quelques mois après à Québec, le premier découragé par les difficultés de l'idiome, le second rappelé par ses supérieurs, et à partir de ce moment le P. de Brébeuf demeura seul, au milieu des sauvages, dans un isolement aussi douloureux que complet.

Mais Dieu lui restait. Il lui restait sur son pauvre crucifix de jésuite, pour lui apprendre silencieusement l'amour des souffrances. Il lui restait, aussi et surtout, dans la Très-Sainte-Eucharistie. Chaque matin, le Roi des rois descendait dans la pauvre hutte de son missionnaire. De l'autel misérable où se renouvelait le sacrifice du Calvaire, il

passait dans le cœur de Jean et il le remplissait de flammes ardentes. Visite divine bien nécessaire pour réconforter le P. de Brébeuf et pour le prémunir contre le découragement, en présence de la stérilité apparente de ses rudes travaux. Car, hélas ! si le serviteur de Dieu semait d'une main infatigable, il ne moissonnait rien. — En vain se dévouait-il de toutes les façons, en vain consacrait-il ses jours et ses nuits au soin des malades, en vain avait-il traduit le catéchisme si substantiel du P. Lédesma : les cœurs restaient de pierre. Ou, pour mieux dire, les cœurs se laissaient bien toucher par cette charité, mais les âmes demeuraient invinciblement fermées à la vérité. A tous les efforts du Père, les Hurons, enchaînés par une vie licencieuse à leurs tristes erreurs, répondaient d'un mot, toujours le même : « Tes usages ne sont pas les nôtres, ton Dieu ne peut pas être notre Dieu. »

C'est donc dans une désolante infécondité que s'écoulaient les jours du missionnaire. — A peine parvenait-il à baptiser de loin en loin quelques enfants sur le point de mourir. Mais, dans ces anges qui s'envolaient radieux vers le Paradis, il devinait le peuple d'élus dont ils étaient les prémices et il demeurait inaccessible au découragement, quand un ordre inattendu vint le surprendre : il était rappelé à Québec. Qu'était-il donc arrivé ?

Et pourquoi délaissait-on ce champ, au moment même où le premier défrichement en était à peu près achevé ?

***

En butte à la sourde malveillance de la compagnie des marchands qui régnait en fait à la Nouvelle-France, la mission du Canada était gravement compromise. Pour la sauver, le P. Lallemant, Supérieur, avait inutilement envoyé le P. Noirot chercher des secours à Paris. Il se disposait à passer dans le même but en Europe et, avant de partir, il avait voulu réunir tous les Pères à Québec, en prévision d'éventualités qui ne devaient que trop se réaliser malheureusement. De là, l'ordre envoyé au P. de Brébeuf.

Les adieux des Hurons au missionnaire furent touchants. Ces pauvres gens, si insouciants jusqu'alors, semblèrent comprendre la perte qu'ils allaient faire. « Tu pars, Echon [1], lui disaient-ils en pleurant, et nous ne savons pas encore adorer comme toi le Maître de la vie ! Si nous ne connais-

1. Nom du P. de Brébeuf chez les Hurons. Chaque missionnaire avait le sien de la même façon. — Ces sauvages appelaient aussi « mon oncle, mon neveu » ceux qu'ils voulaient honorer : c'était sans doute une manière de leur signifier qu'ils ne les considéraient plus comme des étrangers. Mais, souvent aussi, ces appellations devenaient ironiques sur leurs lèvres, comme lorsqu'ils les employaient en s'adressant aux prisonniers de guerre qu'ils traînaient au supplice.

sons pas ton Dieu, nous le prendrons à témoin que ce n'est pas notre faute mais la tienne, puisque tu nous quittes si tôt ! »

L'ordre de retour était trop formel pour que le P. de Brébeuf se laissât arrêter par ces supplications. Il arriva à Québec, le 17 juillet 1628. Une nouvelle douleur l'y attendait. Après avoir défié l'ennemi aussi longtemps qu'il avait eu de la poudre et des mèches, Champlain, manquant à la fois de pain et de munitions, avait dû rendre Québec aux Anglais (19 juillet 1629). Mais dans cette extrémité, il avait encore énergiquement dicté des conditions au vainqueur. L'une d'elles stipulait le libre retour des missionnaires en Europe, à bord de l'escadre conquérante. Le P. de Brébeuf fut contraint d'en profiter, comme ses confrères, et il lui fallut quitter tristement cette terre où il avait espéré mourir. — L'heure des ténèbres était arrivée. En voyant l'héroïque phalange se rembarquer pour l'Europe, les anges tutélaires du Canada purent se voiler la face, car l'enfer triomphait. Allait-il prévaloir pour toujours ?

IV.

Non. Dieu ne détournait pas en effet son regard de cette terre où la Papauté devait trouver un jour de si chevaleresques défenseurs. Il n'abandonnait pas ces âmes dans lesquelles le christianisme allait jeter de si

profondes racines. Trois ans après, le traité de Saint-Germain-en-Laye rendait le Canada à la France, et, le 5 juin 1633, une salve de coups de canon annonçait joyeusement à Québec l'arrivée d'une escadrille française. C'était Champlain qui, après Duplessis-



Navire du gouverneur Champlain.

Bochard, son lieutenant, revenait prendre possession du Canada au nom du Roi, tandis que le P. de Brébeuf et le P. Masse, qui étaient à son bord, en revenaient prendre possession au nom de Dieu [1].

1. Le P. Le Jeune, nouveau supérieur de la mission, les avait pourtant précédés à la Nouvelle-France.

L'apôtre retournait au combat plein d'une résolution nouvelle. Durant ces trois ans, — qu'il avait passés, partie au collège de Rouen, partie au collège d'Eu, en qualité de procureur, — il s'était en effet lié à Jésus-Christ par de nouveaux serments : le 30 janvier 1630, il avait prononcé à Rouen les vœux solennels de coadjuteur spirituel. « J'ai senti, notait-il peu de jours auparavant, un vif désir de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ... Je me suis offert, et j'ai dit : faites-moi, Seigneur, un homme selon votre cœur. Enseignez-moi ce que vous voulez que je fasse. Rien maintenant ne me séparera de votre amour, ni la nudité, ni le glaive, ni la mort... »

Et l'année suivante, c'est de son sang qu'il écrivait et signait cette autre déclaration, où sa soif de souffrance s'affirmait davantage encore et qui était comme les arrhes de son futur martyre :

« Seigneur Jésus, mon Rédempteur ! vous m'avez racheté par votre sang et votre mort très précieuse. C'est pourquoi je vous promets de vous servir toute ma vie dans la Compagnie de Jésus et de ne jamais servir aucun autre que vous. Je signe cette promesse de mon sang, disposé à vous le sacrifier tout entier aussi volontiers que cette goutte.

« Jean de Brébeuf, S. J. »

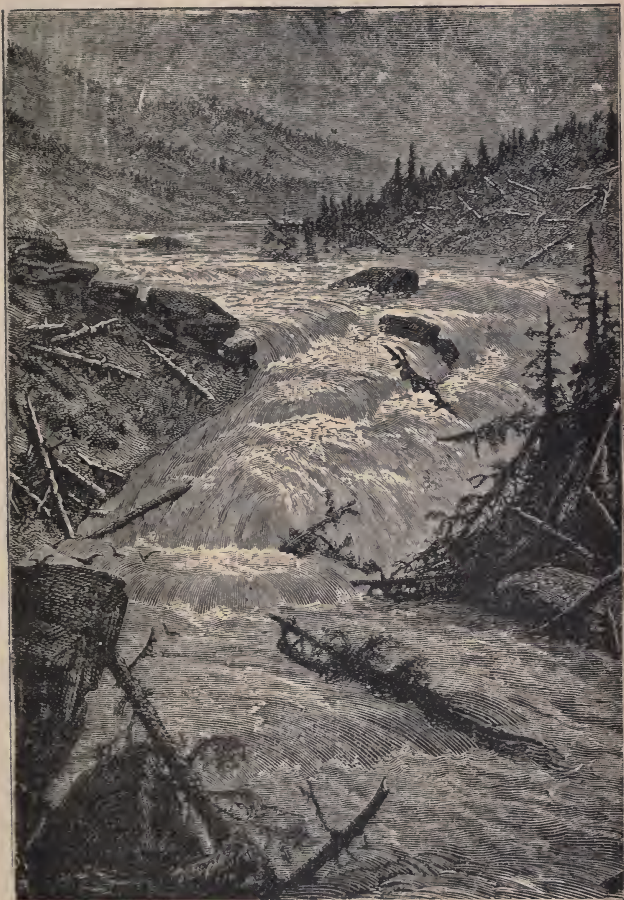
Ce sang généreux, nulle part le vaillant missionnaire n'avait autant de chances de le verser que chez les sauvages. Il était donc bien naturel qu'à peine débarqué, ses regards et son cœur surtout se tournassent de ce côté. Il put croire un instant que Dieu lui-même lui aplanissait le chemin du retour vers ces forêts si chères. Au commencement du mois d'août 1633, quelques semaines seulement après son arrivée à la Nouvelle-France, il était en effet sur le point de partir pour le Lac Huron, quand, à l'instigation d'un chef, docile instrument de l'enfer, on refusa soudainement de le laisser monter dans les canots. La légère flottille s'ébranla et disparut bientôt à l'horizon, laissant sur la rive l'apôtre qu'elle venait de repousser, mais suivie malgré elle de ses puissantes prières et de ses plus paternelles bénédictions.



Bénédictions et prières commencèrent à porter leurs fruits dès l'année suivante. — Entretemps le P. de Brébeuf avait par intérim gouverné la mission durant six mois, tout en consacrant le meilleur de son zèle aux sauvages qu'il avait pu trouver à Québec. — A l'époque des échanges, il alla au devant des Hurons jusqu'à Trois-Rivières. La traite terminée, il espérait repartir avec

eux. Bien que traversé encore par un premier refus, cet espoir ne fut pas pourtant déçu cette fois, et le P. de Brébeuf eut le bonheur de se mettre en route, le 6 juillet 1634, accompagné du P. Daniel et d'un jeune Français.

Le voyage dura trente jours. Il fut tellement rude que le P. de Brébeuf écrivait à ses supérieurs : « Je me suis trouvé quelquefois si bas que le corps n'en pouvait plus. » Et cela se comprend, à lire ce qu'il rapporte ailleurs de ces courses épuisantes. « ...En péril cinquante fois le jour, de verser ou de briser sur les roches, pendant la journée le soleil vous brûle : pendant la nuit vous êtes la proie des maringouins. Vous montez quelquefois cinq à six sauts (rapides) dans un jour, et n'avez le soir pour tout réconfort qu'un peu de blé cuit avec de belle eau claire ; pour lit, la terre et bien souvent des roches inégales et raboteuses, d'ordinaire point d'autre abri que les étoiles, et tout cela dans un silence perpétuel... Mais, ajoute l'intrépide ouvrier, quel contentement d'aller par ces sauts et de gravir sur ces rochers à celui qui a devant les yeux cet aimable Sauveur harassé de tourments et montant le Calvaire, chargé de sa croix ! L'incommodité du canot est bien aisée à souffrir à qui Le considérera crucifié ! Et quelle consolation de se voir, même par les chemins, abandonné des sauvages, languir



CANADA. — Les rapides.

de maladie ou mourir de faim dans les bois et de pouvoir dire à Dieu : c'est pour faire votre sainte volonté que je suis réduit au point où vous me voyez ! »

Cette consolation, le P. de Brébeuf avait pu la ressentir dès son arrivée au pays des Hurons. Car à peine y avait-il débarqué, qu'il fut abandonné tout seul, le soir, sur le rivage par ses conducteurs insouciants : « Je me prosternai aussitôt à genoux, dit-il, pour remercier Notre-Dame et saint Joseph des faveurs et des grâces que j'avais reçues pendant le voyage. Je saluai l'ange tutélaire du pays, et m'offris à Notre-Seigneur pour le salut de ce peuple... (5 août 1634).

Sa prière terminée, le P. de Brébeuf se relève plein de calme. Il rassure ses compagnons, se met à la découverte et, au bout de quelque temps, il est assez heureux pour arriver jusqu'au village qu'il avait quitté six ans auparavant. On juge de la joie des pauvres Hurons, en revoyant celui dont ils avaient tant pleuré le départ ! — Devant cette explosion de reconnaissance, le missionnaire ne crut pas devoir aller plus loin. Il résolut de s'arrêter à Saint-Joseph où il s'installa définitivement dans une grossière cabane de branches et d'écorces, relativement spacieuse, mais « si chétive, avouait-il, que je n'en trouve quasi en France d'assez

misérable pour pouvoir dire : « Voilà comme vous seriez logés [1] ! »

*
* *

Cette pauvre hutte devint le quartier général du Serviteur de Dieu. Sous bien des rapports, les Hurons étaient véritablement de grands enfants : on les traita comme tels. Le moulin portatif des missionnaires, leur horloge, tout était pour ces natures incultes matière à profonde admiration. On s'en servit d'abord pour les attirer : quand ils étaient réunis, le P. de Brébeuf leur expliquait quelqu'une des vérités chrétiennes : il allait aussi les voir dans leurs cabanes, surtout lorsqu'ils étaient malades. Mais l'enfer faisait bonne garde : il défendait avec acharnement ces âmes qu'on voulait lui arracher et l'œuvre de la conversion n'avançait guère.

Cependant le crédit du P. de Brébeuf augmentait chaque jour. Une épidémie, qui lui donna l'occasion de se prodiguer auprès de tous ; le titre de capitaine ou de chef qu'il reçut de la reconnaissance des Hurons ; la qualité de délégué dont l'investit Champlain; une sécheresse que ses prières firent cesser; et surtout le tranquille courage qu'il déploya, à la veille d'une invasion iroquoise, pour rassurer son peuple et mettre les villages en

1. *Mémoire sur la mission huronne.*

état de défense, grandirent encore son autorité. Mais si cette autorité amenait les sauvages à admettre le P. de Brébeuf jusque dans leurs conseils, elle n'allait pas encore jusqu'à rendre leurs cœurs dociles à ses enseignements. Grâce à l'inconstance proverbiale de ces peuplades, elle était même impuissante à garantir complètement les jours des missionnaires. « Notre vie ne tient qu'à un fil, déclarait le P. de Brébeuf, et si, en quelque lieu du monde que nous soyons, nous devons attendre la mort à toute heure, et avoir toujours « notre âme entre nos mains », c'est particulièrement en ce pays ; car, outre que notre cabane n'est que comme de paille et que le feu y peut prendre à tout instant, nonobstant le soin que vous pouvez avoir pour détourner ces accidents ; la malice des sauvages vous donne sujet de ce côté-là d'être dans des craintes perpétuelles. Un mécontent peut vous brûler ou fendre la tête à l'écart. Et puis, vous êtes responsable de la fécondité ou stérilité de la terre, sous peine de vie : vous êtes la cause des sécheresses ; si vous ne faites pas pleuvoir, on ne peut pas moins que de se défaire de vous...... (1) »

Ces paroles enjouées n'avaient rien d'exagéré. L'année 1637 le prouva bien.

1. *Mémoire sur la mission huronne.*

V.

Cette année-là s'était pourtant ouverte sous les plus favorables auspices. Elle avait



amené à la mission trois nouveaux jésuites, les Pères Charles Garnier, Isaac Jogues et

Chastelain. Ainsi se trouvait largement comblé le vide fait par le départ des Pères Davost et Daniel, que le P. de Brébeuf avait envoyés à Québec, avec quelques enfants hurons qu'ils y devaient élever. — L'Immaculée Conception, à laquelle toutes les missions du Canada avaient été solennellement consacrées le 8 décembre 1635, semblait donc bénir l'œuvre entreprise dans la presqu'île huronne. — Mais la croix est toujours plus ou moins mêlée ici-bas aux bénédictions du ciel. — A peine arrivés, les nouveaux venus tombèrent malades. Puis, gagnant de cabane en cabane, la contagion s'étendit dans tout le pays. Heureux fléau, qui ouvrit à bien des mourants les portes du Paradis, car les missionnaires en purent baptiser plus de douze cents [1].

Cependant la haine, qui ne s'endort jamais, guettait sa proie dans l'ombre.... Bientôt de sourdes rumeurs circulent de tous côtés. Cette maladie, seules, les Robes-Noires en sont la cause : qu'elle cesse ou ses auteurs en supporteront les terribles conséquences ! Un moment, les calomnies semblèrent s'assoupir et tomber : mais le P. de Brébeuf, ayant transporté le siège de la mission d'Ihonatiria, à peu près détruit, à Ossossane, les haines se rallument tout à coup sous je ne

1. Lettre du P. Jogues à son frère, le P. Samuel, capucin.

sais quel souffle maudit, elles embrasent rapidement la contrée entière et dès lors tout semble irrémédiablement compromis.

Le Serviteur de Dieu est accusé au conseil des chefs. On l'y attaque violemment en paroles, sans oser porter la main sur lui toutefois. Au sortir de l'enceinte, un coup de hache, se trompant d'adresse, fait rouler dans l'ombre la tête du sauvage qui le précédait. Le 3 octobre, on met le feu à la cabane des Robes-Noires. L'incendie ayant été conjuré, on s'apprête à envelopper tous les missionnaires dans un commun massacre. — Ce n'était plus qu'une question de jours, une question d'heures peut-être. — Dans cette extrémité,le P. de Brébeuf écrivit à son supérieur de Québec une admirable lettre d'adieu qui se terminait ainsi :

« Quelque traitement qu'on nous fasse, « nous tâcherons avec la grâce de Notre-« Seigneur de l'endurer patiemment pour « son service.C'est une faveur singulière que « sa bonté nous fait, de nous faire endurer « quelque chose pour son amour.C'est main-« tenant que nous nous estimons vraiment « être de sa Compagnie. Qu'il soit béni à « jamais de nous avoir, entre plusieurs au-« tres meilleurs que nous, destinés en ce « pays, pour lui aider à porter sa croix. En « tout sa sainte volonté soit faite ! S'il veut « que dès cette heure nous mourions, ô la « bonne heure pour nous ! S'il veut nous

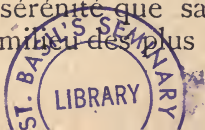
« réserver à d'autres travaux, qu'il soit béni !
« Si vous entendez dire que Dieu ait couronné nos petits travaux ou plutôt nos désirs, « bénissez-le ; car c'est pour Lui que nous « désirons vivre et mourir, et c'est Lui qui « nous en donne la grâce.

« Au reste si quelques-uns survivent, j'ai « donné ordre de tout ce qu'ils doivent faire. « J'ai été d'avis que nos Pères et nos domestiques se retirent chez ceux qu'ils croiront « être les meilleurs. J'ai donné charge qu'on « porte chez Pierre, notre premier chrétien, « tout ce qui est de la sacristie, surtout qu'on « ait un soin particulier de mettre en lieu « d'assurance le dictionnaire et tout ce que « nous avons de la langue.

« Pour moi si Dieu me fait la grâce d'aller « au ciel, je prierai Dieu pour eux, pour les « pauvres Hurons, et n'oublierai pas Votre « Révérence.

« Après tout, nous supplions V. R. et tous « nos Pères, de ne nous pas oublier en leurs « saints sacrifices et prières, afin qu'en la vie « et après la mort il nous fasse miséricorde. »

Tous les Pères de la mission signèrent cette lettre. — Le P. de Brébeuf ordonna une neuvaine de messes à saint Joseph ; puis, il prit un parti hardi, mais qui dévoilait bien la calme sérénité que sa grande âme conservait au milieu des plus terribles dangers.



C'était une coutume chez les sauvages que celui qui allait être mis à mort invitait à un festin d'adieu sa famille, ses amis et ses futurs bourreaux. Au cours du banquet, il se levait, prenait la parole, et comme pour jeter à ceux qui devaient le torturer le défi de vaincre sa constance, il faisait le récit de ses anciens exploits. — Se considérant comme condamné, le P. de Brébeuf fit préparer ce festin suprême. Les Hurons accoururent en grand nombre. Le Père se lève alors et d'une voix forte, il célèbre, non pas son propre courage, mais les perfections du Grand Esprit, la justice de Dieu, les récompenses qu'il réserve aux bons, les châtiments dont son inexorable courroux frappera les méchants...

Ce qui aurait dû achever la perte des missionnaires fut ce qui les sauva. En quelques jours, l'orage s'apaisa complètement. Sans doute, le tomahawk se leva plus d'une fois encore sur leur tête ; mais ils purent du moins reprendre dans une sécurité relative leurs travaux apostoliques, et le P. de Brébeuf en profita pour fonder une nouvelle station à Teananstayac. Cet acte fut le dernier de son administration ; il céda à cette époque le gouvernement de la mission au P. Jérôme Lalemant, qui venait d'arriver pour le remplacer (26 août 1638).



Ce fut avec bonheur que le P. de Brébeuf déposa ce fardeau de la supériorité, lourd à toutes les épaules, mais que sa profonde humilité lui rendait particulièrement pesant. — Il se considérait comme n'étant « propre qu'à obéir, parce qu'il était dépourvu, disait-il, d'esprit et de prudence. » — Et il ajoutait : « Incapable de me conduire moi-même, j'ai autant de plaisir à obéir qu'un enfant qui n'a pas la force de marcher, en trouve à se laisser porter dans les bras de sa mère. » Aussi ses règles étaient-elles sacrées, pour lui, et un de ses supérieurs a pu rendre ce beau témoignage qu'il ne lui en avait jamais vu violer une seule.

Cette héroïque fidélité n'avait rien de forcé chez le Serviteur de Dieu. Tout en lui était imprégné d'une séduisante douceur. « Depuis douze ans, déclarait le P. Ragueneau, je l'ai vu supérieur, inférieur, tantôt dans les affaires temporelles, tantôt dans les travaux des missions, traitant avec les sauvages, les chrétiens, les infidèles, les ennemis, en butte aux persécutions, aux calomnies, et jamais je ne l'ai vu, je ne dis pas en colère, mais donner la moindre marque d'impatience ou de vivacité. »

Quant à son amour de la chasteté, rien n'en pourra dire autant que la délicieuse page qui suit et que nous ne nous pardonnerions pas de ne point citer dans son entier.

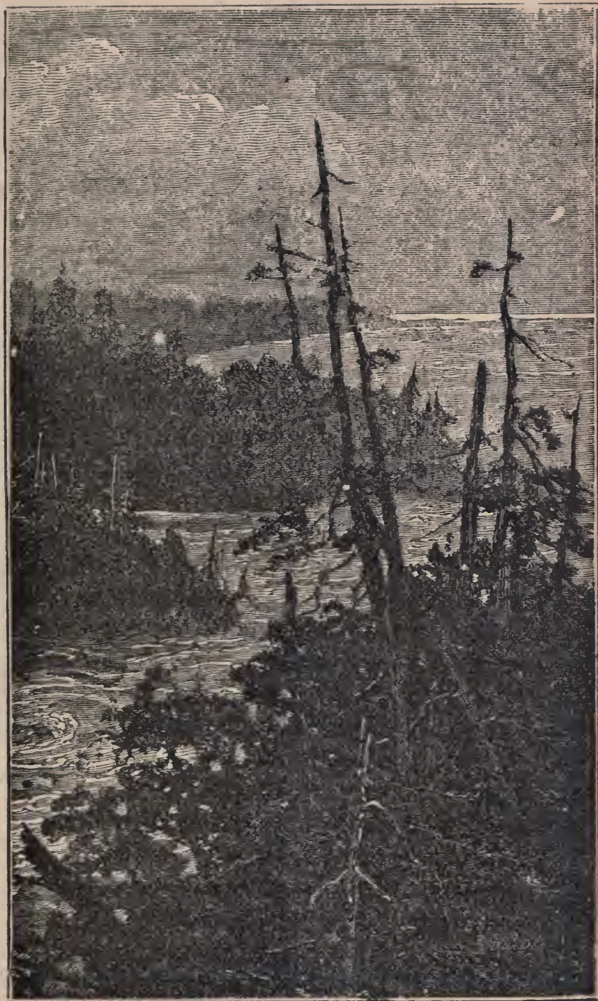
« Vous souvient-il, écrit le P. de Brébeuf, de cette herbe nommée la crainte de Dieu, dont on disait au commencement de notre Compagnie que nos Pères charmaient l'es-



Sainte Thérèse.

prit d'impureté ? Elle ne croît pas dans la terre des Hurons ; mais il en tombe du ciel à foison, si peu qu'on soit soigneux de cultiver celle qu'on y apporte. La barbarie,

l'ignorance, la pauvreté et la misère, qui rendent la vie de ces sauvages plus déplorable que la mort, nous sont une leçon continuelle de regretter la chute d'Adam et de nous soumettre entièrement à celui qui châtie encore la désobéissance en ses enfants, d'une façon si remarquable, après tant de siècles. — Sainte Thérèse disait autrefois qu'elle ne se trouvait jamais mieux en ses méditations que dans les mystères où elle trouvait N. S. à l'écart et sans compagnie, comme si elle eût été au Jardin des Olives, et elle appelait cela une de ses simplicités. On comptera ceci, si l'on veut, parmi mes sottises ; mais il me semble que nous avons ici d'autant plus de loisir pour caresser, par manière de dire, et entretenir Notre-Seigneur à cœur ouvert, au milieu de ces terres inhabitées que moins il y a de personnes qui s'en mettent en peine. Et moyennant cette faveur, nous pouvons dire hardiment : « *Non timebo mala quoniam tu mecum es* » (Ps. XXII). Bref, je me représente que tous les anges gardiens de ces nations incultes et délaissées sont continuellement en peine et en action pour nous sauver de ces dangers. Ils savent bien que, s'il y avait quelque chose au monde qui nous dût donner des ailes pour retourner d'où nous sommes venus, et par obéissance et par inclination propre, ce serait ce malheur, si nous n'en étions à couvert sous la protection du ciel ; c'est ce qui



Vue du Niagara.

les réveille à nous en procurer les moyens, pour ne pas perdre la plus belle espérance qu'ils aient jamais eue, par la grâce de Dieu, de la conversion de ces peuples [1].

VI.

Après avoir continué à évangéliser pendant deux ans les villages hurons, le P. de Brébeuf fut envoyé par son Supérieur auprès d'une peuplade voisine, la Nation Neutre, dont le territoire s'étendait jusqu'au Niagara (novembre 1640). Le P. Chaumonot lui servait de compagnon. C'était un nouveau champ qui s'ouvrait devant son zèle, mais un champ dont le sol était, assurait-on, spécialement ingrat. Quelque rude qu'il s'annonçât, ce travail n'effraya pas le P. de Brébeuf, dont l'invincible patience était si notoire qu'il la reconnaissait lui-même : « Je suis un *Vrai Bœuf* à l'ouvrage », disait-il en jouant aimablement sur son nom. Pour cette fois, malgré son extraordinaire constance et ses efforts surhumains, il ne put parvenir à ouvrir le moindre sillon dans cette terre opiniâtre. Après plusieurs mois de travaux au cours desquels sa vie avait été maintes fois en danger, il dut céder à la force des choses et revenir à la mission, sans autre consolation que celle d'avoir envoyé une nouvelle légion de petits anges au Paradis.

1. P. de Brébeuf, *Mémoire sur la mission huronne.*

Ce retour fut marqué par un triste accident. En traversant un lac, le Père de Brébeuf fit sur la glace une chute dans laquelle il se cassa la clavicule gauche. L'intensité de la douleur fut telle qu'il en perdit les sens. Néanmoins, quand il sortit de son évanouissement, il ne voulut jamais consentir, comme ses compagnons l'en suppliaient, à se laisser placer par eux sur un traîneau. Il reprit la marche à pied. Le reste du trajet, — et il fut long, — devint dès lors un douloureux martyre pour le pauvre blessé. « Dans les endroits escarpés, qu'il fallait quelquefois gravir en se traînant sur la neige, on le voyait s'appuyer péniblement sur son bras droit. Pour descendre les côteaux, il se laissait glisser sur le côté, plutôt que de s'exposer à un faux pas [1]. A la mission même, on ne put rien pour guérir cette fracture. Le vaillant apôtre ne s'en émut point et il reprit tout ce qu'il put reprendre de ses travaux, comme s'il eût joui d'une santé parfaite.

Cependant le Supérieur, bien que profondément édifié d'une vertu si mâle, n'attendait que la première occasion pour renvoyer le blessé au chef-lieu de la colonie, afin de l'y faire soigner. Cette occasion se fit attendre plus d'un an, ce fut seulement

1. Le P. Martin, *Le P. Brébeuf*, p. 209.

vers la fin de l'été de 1642 que le P. de Brébeuf aborda à Québec. La ville avait pris un développement considérable. La Compagnie de JÉSUS y possédait trois établissements : deux dans la cité même, la résidence de N-D. des Anges et un collège, — qui fut le premier ouvert dans l'Amérique du Nord, — et une maison à quatre kilomètres des murs, Saint-Joseph de Sillery ; autour de celle-ci s'étaient groupés un bon nombre de sauvages convertis. — L'apôtre, qui avait laissé le meilleur de son cœur parmi ses chers Hurons, comptait retourner bientôt parmi eux. La Providence en décida autrement et le P. Vimond, nouveau Supérieur général de la mission, le retint à Québec, en lui confiant le soin des indigènes qui se trouvaient dans cette ville et à Saint-Joseph de Sillery.



Le P. Jean voyait en tout la main de Dieu. Sa foi était aussi vive que pleine de simplicité. Notre Seigneur venait de lui assigner un nouvel emploi ; il s'y dévoua sans réserve comme toujours. N'était-ce pas du reste auprès des sauvages qu'il continuait à travailler ? Il avait même le bonheur de pouvoir s'occuper encore de cette mission huronne qu'il avait fondée au prix de tant de fatigues et de tant d'efforts ; car le

P. Vimond l'en avait nommé procureur. En cette qualité, il fit tout ce qu'il lui était humainement possible de faire pour la secourir.

Pendant l'une de ses courses apostoliques à travers le territoire de la Nation Neutre, le P. de Brébeuf avait vu un jour dans le ciel une immense croix qui, venant du pays des Iroquois, s'étendait sur celui des Hurons et l'embrassait en entier. Dieu révélait mystérieusement ainsi à celui dont il s'était fait un instrument parmi ces peuplades le sort qu'il leur voulait réserver. La prophétie divine commençait déjà à se réaliser. Traqués par leurs féroces ennemis, surpris plusieurs fois et vaincus par eux, les malheureux Hurons étaient aux abois. La mission partageait leur détresse. Pour soulager cette misère, le P. de Brébeuf organisa pendant l'automne 1643 un convoi qui remonta le fleuve sous la conduite du P. Isaac Jogues. Mais ce convoi tomba entre les mains des ennemis. — D'autres canots chargés de provisions de toutes sortes et de munitions de guerre partirent au mois d'avril suivant. Ils eurent le même sort, et le P. Bressani, qui en avait la direction, devint à son tour le prisonnier des Iroquois. Enfin mieux défendu, un troisième convoi fut plus heureux et il arrivait, le 16 septembre 1645, au pays des Hurons : il y ramenait le P. de Brébeuf pour toujours.



L'apôtre trouva la contrée sous une indicible impression de terreur. Tout y était bouleversé. Les incursions des Iroquois s'y succédaient ; leurs embûches étaient aussi journalières que sanglantes. — Mais Dieu payait largement en faveurs éternelles les épreuves temporelles sous lesquelles il permettait que ce peuple fût écrasé. La grâce coulait à flots sur cette terre sauvage et elle y faisait fleurir les plus suaves et les plus héroïques vertus. On voyait s'y renouveler, parmi les néophytes qui se multipliaient de tous les côtés comme les germes au printemps, les actes les plus beaux. Sous le coup d'une violente tentation, un jeune sauvage se roule sur un étang glacé et met ainsi en fuite son infernal ennemi. Un autre, dans les mêmes circonstances, applique sur sa chair quelques tisons ardents. « Si ce feu te fait peur, se dit-il à lui-même, qu'en sera-t-il donc de celui de l'enfer ? » — Un troisième, Ignace Snouaretsi, après avoir lutté en désespéré, est pris par les Iroquois. Aussitôt il devine la mort cruelle qui l'attend ; son cœur, par une pente naturelle, va vers sa mère dans cet instant suprême, et c'est à elle que, par l'entremise d'un de ses cousins, il envoie ce simple et sublime adieu : « Dis à ma mère que je serai brûlé ; mais qu'elle ne

pleure pas ma mort ; car, dans le feu, je ne penserai qu'au Paradis ! »

Telle était la forte race de chrétiens qui formait alors l'Église huronne. En l'enfantant à la grâce, le P. de Brébeuf lui avait communiqué son indomptable énergie et son amour de la croix. — Vivante image, ainsi que nous l'avons vu plus haut, du Dieu-Homme « doux et humble de cœur », il avait aussi, comme son divin Maître, soif de souffrir.

« Jésus-Christ est la vraie grandeur du missionnaire, avait-il écrit dix ans plus tôt; c'est Lui seul et sa croix que vous devez chercher... [1] »

Et simplement, doucement, il avait fait entrer dans sa vie ce principe en son entier : privations, fatigues, jeûnes, veilles, macérations rigoureuses, il avait usé de tout, sans ménagement aucun. — Notre-Seigneur le poussait d'ailleurs surnaturellement dans cette voie. Un jour, il lui apparaît couronné d'épines ; un autre jour, il se décharge sur lui de la croix qu'il portait. Puis il se montre « couvert de lèpre et sans beauté », comme le Serviteur de Dieu sera lui-même quand les Iroquois lui arracheront sa chair, lambeaux par lambeaux. Enfin, il enflamme si bien ce cœur du désir du martyre que le P. de Brébeuf, qui s'engagera en 1645 à tendre

1. *Mémoire sur la mission.*

toujours dans toutes ses actions à la plus grande perfection, signe dès l'année 1639 ce magnanime vœu : « Mon Seigneur Jésus, que vous rendre en retour du bien que vous m'avez fait ? *Je prendrai votre calice et j'invoquerai votre nom !...* Oui, mon Seigneur Jésus, je fais vœu de ne jamais manquer à la grâce du martyre, si dans votre miséricorde, vous l'offrez à votre indigne serviteur. — Ainsi, à l'avenir, je ne pourrai plus me permettre de fuir les occasions qui se présenteront de mourir pour vous, et de ne pas accepter avec joie le coup de la mort, à moins toutefois que votre plus grande gloire ne demande le contraire. Je vous offre donc dès aujourd'hui et de grand cœur, ô mon Seigneur Jésus, et mon sang et ma vie, afin que si vous m'en accordez la grâce, je meure pour vous qui avez daigné mourir pour moi. Faites que je vive de manière à obtenir que vous m'accordiez ce genre de mort. — Ainsi, Seigneur, *je prendrai votre calice et j'invoquerai votre nom*, Jésus, Jésus, Jésus ! »

Comme on le voit, depuis longtemps la victime était prête et, au gré de Dieu, l'heure sanglante du sacrifice pouvait sonner.

VII.

Les Iroquois avaient fait la paix avec la France. Jamais ils n'avaient pourtant déposé les armes contre les Hurons. — De 1645 à

1647, on avait constamment vécu dans les alarmes ; c'est au milieu de périls perpétuels que le P. de Brébeuf et les autres missionnaires avaient continué leur apostolat. La moisson avait été aussi riche pour le ciel que, sur la terre, les dangers avaient été grands et nombreux ! Qu'importaient dès lors les souffrances ? Qu'importait même le trépas ?

L'année 1648 s'ouvrit par de nouveaux désastres. Les villages de Saint-Joseph et de Saint-Michel, surpris tour à tour, avaient été emportés, mis à feu et à sang. Partout l'horreur était à son comble, quand soudainement les Iroquois mirent bas les armes. Était-ce crainte de leur part ? L'arrivée de Québec du convoi qui amenait le P. Gabriel Lalemant, cette précoce victime que nous allons bientôt voir mourir, pourrait le faire croire. Mais peut-être n'était-ce que perfide calcul aussi ! Les vainqueurs voulaient endormir les vaincus dans une sécurité trompeuse et une fois de plus les prendre au dépourvu. — Trop confiants, les Hurons croyaient en effet la paix revenue quand, un matin, au mois de mars 1649, de grands cris, des hurlements furieux se font entendre dans le village de Saint-Ignace. — Les Iroquois sont là. Comme un torrent dévastateur, ils se répandent partout. Éveillés en sursaut, les habitants peuvent à peine leur opposer un semblant de résistance et, en

quelques instants, leur village n'est plus qu'un monceau de ruines.

Trois de ces malheureux avaient pu cependant échapper à la hache des envahisseurs. Ils courent au village de Saint-Louis, distant d'une lieue environ, et ils avertissent le P. de Brébeuf et le P. Lalemant du désastre auquel ils viennent d'assister. — Aussitôt l'intrépide apôtre organise la résistance. Pasteur au cœur aussi tendre que vaillant, il se préoccupe avant tout des faibles et des petits et il fait conduire à la résidence Sainte-Marie, où se trouve un fortin occupé par quelques soldats français, tous ceux qui ne peuvent se défendre : cinq cents femmes ou enfants lui devront ainsi la vie. Une centaine de guerriers demeurent à Saint-Joseph : il y demeure avec eux. En vain le conjure-t-on de partir pour Sainte-Marie, lui aussi. Pourquoi tant le presser ? C'est le martyre qui vient à lui peut-être... Or, n'a-t-il point promis par vœu à Jésus-Christ son sang jusqu'à la dernière goutte ? « Non, non, je ne partirai point, ma place est au milieu de vous. Je ne combattrai point, mais je soutiendrai votre courage et, si vous mourez, je vous aiderai à entrer en paradis. »

Et, avec l'aide du P. Lalemant, il baptise ceux qui ne sont encore que catéchumènes, il absout ceux qui sont chrétiens... Lorsqu'au lever du soleil, les Iroquois parurent

devant le village, comptant l'emporter par surprise comme la veille ils avaient emporté Saint-Ignace, derrière la palissade, ils virent cette poignée de chrétiens, l'âme tranquille, prête à combattre et à mourir. Un premier assaut est vaillamment repoussé. Un second est repoussé encore. Mais, à l'abri d'aussi primitives défenses, que pouvait une centaine de braves contre un millier d'assaillants ? Attaqués de divers côtés à la fois, ils succombent sous le nombre. C'en est fait : l'ennemi triomphe, ils sont vaincus !



Pour les deux missionnaires, faits prisonniers pendant qu'ils secouraient les blessés, c'était la passion qui s'ouvrait. Par une délicatesse toute divine, cette passion, dont les détails font frémir, commença pour les victimes au lieu même où leur héroïque charité les avait volontairement retenus, parmi les décombres fumants de Saint-Louis. Avant de retourner à Saint-Ignace, où ils s'étaient retranchés, les Iroquois dépouillèrent les deux prêtres de leurs vêtements : puis, comme s'ils eussent été impatients de commencer les tourments, ils leur arrachèrent les ongles des mains et des pieds. C'est dans cet état douloureux qu'ils leur firent faire, en tête des autres prisonniers, les quatre kilomètres qui les séparaient de Saint-Ignace.

Là, tout était prêt déjà pour le supplice. Les poteaux étaient dressés. On y pousse les victimes, en les accablant de coups. A la vue du pieu près duquel il va être immolé, le Père de Brébeuf est saisi d'un indicible transport ; comme saint André à la vue de sa croix, il s'agenouille et baise l'instrument de son supplice. Mais, dans son allégresse, il n'oublie pas ses enfants, les prisonniers qui vont souffrir avec lui. A l'exemple de la mère des Machabées, il les encourage à mourir. Alors, pendant que les feux s'allument, entre ce prêtre et ces sauvages baptisés d'hier, s'échange un dialogue, sublime dans sa simplicité.

« Dans nos souffrances, » dit le P. de Brébeuf, « levons les yeux en haut !

— Échon, » répondent les Hurons, « ne crains rien : nos âmes seront au ciel, pendant que nos corps souffriront ici-bas...

— Dieu verra nos douleurs : lui-même sera notre récompense.

—Prie le Maître de la vie : qu'il ait pitié de nous !

— Courage : les tourments sont courts, la gloire est éternelle.

— Ah ! nous ne cesserons de prier qu'en expirant ! »

Déjà le supplice avait commencé. On enfonçait des alènes rougies au feu dans les

chairs du patient, on promenait sur ses membres des charbons embrasés. Et, toujours impassible en apparence, oublieux de ses souffrances pour ne penser qu'à ceux qui, près de lui, attendaient la mort, il continuait à les exhorter au courage et à leur parler du ciel.

Exaspérés d'une telle force d'âme, quelques Hurons apostats pour réduire le martyr ([1]) au silence, lui fendent la bouche jusqu'aux oreilles ; puis ils lui coupent les lèvres et le nez. D'autres, lui arrachant des lambeaux de chair, les dévorent sous ses yeux.

J'imagine que, pour le fortifier au milieu de ces douloureuses horreurs, son ange dut alors murmurer à l'oreille du P. de Brébeuf quelque chose du vœu de 1639 : «... je fais vœu de ne jamais manquer à la grâce du martyre, si dans votre miséricorde, vous l'offrez à votre indigne serviteur... »

Cependant l'acharnement des sauvages ne se fatiguait pas. A la cruauté, ils entremêlaient l'ironie : « Plus on souffre, » as-tu dit, « plus on est récompensé là-haut. Quelle reconnaissance ne nous devras-tu pas, Échon ! » Et, sur sa poitrine, sur son dos,

1. Voir le *Postulatum* par lequel le IIIe concile provincial de Québec a demandé au Saint-Siège l'introduction de la cause de béatification du P. de Brébeuf.

sur ses reins, ils posaient à plat des haches rougies au feu, qui pénétraient dans les chairs, au milieu d'un nuage d'âcre fumée.

La trahison ne pouvait pas plus manquer à cette passion qu'elle n'avait manqué à la passion du Sauveur. — « Sans baptême, pas de salut, » criaient quelques Hurons apostats, et en ricanant ils versaient de l'eau bouillante sur les plaies vives.

Le supplice durait depuis deux grandes heures sans que la constance de l'apôtre se démentît. Les yeux au ciel, le P. de Brébeuf priait. Dieu le soutenait à proportion des tortures qu'on lui faisait subir. Dans leur rage, les bourreaux inventent de nouvelles cruautés : ils font rougir un collier de fer, ils le passent au cou de l'invincible athlète, auquel ils arrachent en même temps la peau de la tête en forme de couronne, et ils sèment ensuite sur son crâne mis à nu des tisons enflammés ; ils entourent ses reins d'une ceinture résineuse, puis ils y mettent le feu. Une heure se passe encore dans ces tourments et, chose incroyable, la patiente victime est toujours debout. Alors la lassitude et le dépit font ce que n'a pu faire la pitié : une hache se lève, la tête du martyr roule sur le sol et, parée de ses souffrances, son âme indomptable s'élance glorieuse vers le ciel... (16 mars 1649.)



Trois jours après, une inexplicable panique mettait en fuite les Iroquois. Comme un vol d'oiseaux carnassiers, ils s'étaient abattus sur le pays des Hurons. L'œuvre de mort terminée, ils rentrèrent pour un temps dans leurs forêts, repus de sang. Sur le lieu même du supplice, émerveillés du courage de leur victime, ils s'étaient partagé son cœur et ils l'avaient dévoré en un festin hideux. Mais, après leur fuite, les Pères accourus de Sainte-Marie, purent reconnaître les restes du P. de Brébeuf. Ils les recueillirent comme un trésor inestimable, et son chef, pieusement enchâssé dans un buste d'argent, fut déposé à l'hôpital de Québec où il se trouve encore de nos jours.





Le Père Gabriel Lalemant.



E 10 octobre 1610 (1), Gabriel Lalemant naquit à Paris d'une ancienne famille de robe bien connue au Parlement. — Dernier venu de six enfants, il eut le malheur de perdre son père, quand il était tout jeune encore. Mais auprès de son berceau veillait une vraie chrétienne, femme au cœur fort et tendre à la fois. — De la race des Monique, c'est pour le ciel que cette mère façonnait l'âme de ses enfants : c'est de Dieu qu'elle se plaisait à les entretenir. Ils la comprirent. A l'exception d'un seul qui devint maître des requêtes, tous dirent successivement adieu à un monde pour lequel leur mère ne professait point d'estime. L'aîné se retira dans les solitudes de la Grande Chartreuse ; les filles s'ensevelirent au Carmel : Gabriel s'enrôla dans les rangs de la Compagnie de Jésus. Sa tâche terminée, la pieuse veuve se cachera elle aussi sous le voile, et elle mourra revêtue du pauvre habit de la récollette, entièrement consacrée à Jésus-Christ.

Nous sommes mal renseignés sur les premières années de Gabriel. Les commence-

1. Selon d'autres le 31 octobre seulement.

ments de sa vie religieuse elle-même nous échappent. Nous savons seulement qu'il avait vingt ans quand il fut admis au noviciat (24 mars 1630) et qu'il était d'une constitution fort délicate. Mais, sous ces frêles dehors, se cachait une âme ardente, généreuse dans laquelle fermentait un insatiable désir de se sacrifier. Les missions de la Nouvelle-France venaient d'être fondées. On ne parlait que des souffrances qu'on y endurait, des périls continuels qu'on y courait. C'en était assez pour enflammer le jeune religieux : il sollicita la faveur d'être envoyé dans ces missions. Il fit plus : avec l'approbation de ses supérieurs, il s'engagea par vœu à dévouer ses forces et sa vie au service de ces pauvres sauvages. Dieu se souviendra un jour de cet engagement magnanime et il le récompensera au centuple, suivant ses promesses, en couronnant de l'auréole sanglante du martyre le front de son fidèle serviteur !

Le collège de Moulins fut le premier champ où le P. Lalemant put exercer son zèle. Il y professa la quatrième, en 1633, et la troisième l'année suivante. Envoyé au collège de Bourges après ce séjour en Bourbonnais, il y étudia pendant quatre ans la théologie : il y remplissait en même temps la charge de surveillant auprès des élèves de l'internat. Le P. Provincial lui confia ensuite les fonctions délicates de préfet des études

à la Flêche, fonctions qu'il conserva jusqu'au moment où il revint à Moulins pour y enseigner la philosophie.

Le P. Lalemant était prêtre depuis deux ou trois ans. — En s'empourprant tous les matins d'un sang divin, son âme avait senti croître en elle sa soif d'immolation. A ce contact journalier avec la douce Victime du Calvaire, elle avait grandi dans l'amour de la Croix. — « Je m'estimerais heureux de mourir à la fleur de l'âge », avait écrit le nouveau prêtre en s'offrant pour soigner des pestiférés. On ne crut pas devoir, dans cette circonstance, faire appel à son dévouement. — Il réitéra alors ses instances auprès de ses supérieurs et tournant de nouveau ses regards vers la Nouvelle-France, il demanda à y être envoyé.

Une note recueillie après sa mort parmi ses papiers, nous révèle les motifs qui le poussèrent à formuler cette demande.

C'est d'abord la reconnaissance, sentiment qu'on retrouve toujours si suave et si profond, dans l'âme pure et délicate des vrais serviteurs de Jésus-Christ :

« Oui, mon Dieu et mon Sauveur, c'est pour me revancher des obligations que je vous ai : car, si vous avez abandonné vos contentements, vos honneurs, votre santé,

vos jours et votre vie pour me sauver, moi, misérable, n'est-il pas plus que raisonnable que j'abandonne à votre exemple toutes ces choses pour le salut des âmes que vous estimez vôtres, qui vous ont coûté votre sang, que vous avez aimées jusqu'à la mort et desquelles vous avez dit : *Quod uni ex minimis fecistis, mihi fecistis* ([1]). »

C'est ensuite la conscience de la grandeur de Dieu contrastant avec la misère de l'homme :

« Quand bien même je ne serais point ému par un esprit de gratitude à vous faire ces holocaustes de moi-même, je les ferais de tout mon cœur, en considération des grandeurs de votre adorable majesté et de votre bonté infiniment infinie, qui mérite qu'un homme s'immole à votre service et qu'il se perde heureusement soi-même pour accomplir fidèlement ce qu'il juge être de votre volonté sur lui et des inspirations particulières qu'il vous plaît de lui donner, pour le bien de votre plus grande gloire.

« Puisque j'ai été si misérable que de tant offenser votre majesté, ô mon Jésus, il est juste de vous satisfaire par des peines extraordinaires : et ainsi, je dois marcher devant votre face le reste de ma vie, le

1. « Ce que vous faites au plus petit d'entre eux, c'est à moi-même que vous le faites. »

cœur humilié et contrit, dans la souffrance des maux que vous avez, le premier, soufferts pour moi. »

C'est encore l'amour persistant des siens, — cet amour qui se flétrirait au cœur des religieux, s'il en faut croire le monde, et qui, devenu surnaturel, y demeure au contraire plus vivace et plus parfumé que jamais.

« Je suis redevable à mes parents, à ma mère, à mes frères, et je dois attirer sur eux les effets de votre miséricorde. Mon Dieu, ne permettez jamais qu'aucun de cette famille, pour laquelle vous avez eu tant d'amour périsse en votre présence et qu'il soit du nombre de ceux qui doivent vous blasphémer éternellement : que je sois pour eux la victime : « *Quoniam ego in flagella paratus sum: Hic ure, hic seca, ut in æternum parcas* (1). »

C'est enfin le zèle des âmes dont, en véritable fils d'Ignace, son cœur est embrasé :

« Oui, mon JÉSUS et mon amour, il faut aussi que votre sang, versé pour les barbares aussi bien que pour nous, soit appliqué efficacement pour leur salut, et c'est en quoi je veux coopérer à votre grâce et m'immoler pour eux…

1. « Puisque je suis prêt à être flagellé, brûlez, retranchez ici-bas, afin de pardonner durant l'éternité. »

« Il faut que votre nom soit adoré, que votre royaume soit étendu par toutes les nations du monde et que je consomme ma vie pour retirer des mains de Satan, votre ennemi, ces pauvres âmes qui vous ont coûté votre sang et votre vie...

« Enfin, s'il est raisonnable que quelqu'un se porte d'amour à donner ce contentement à JÉSUS-CHRIST, au péril de cent mille vies, s'il en avait autant, avec la perte de tout ce qui est de plus doux et agréable à la nature, tu ne trouveras jamais personne qui soit plus obligé à l'entreprendre que toi. »

Et le futur apôtre concluait par cette brûlante apostrophe :

« Sus donc, mon âme, perdons-nous saintement pour donner ce contentement au Cœur Sacré de JÉSUS-CHRIST [1] : il le mérite et tu ne peux t'en dispenser, si tu ne veux vivre et mourir ingrate à son amour. »

II.

Après avoir été encore quelque temps attendue, l'heureuse nouvelle arriva enfin : le P. G. Lalemant était désigné pour les missions du Canada. Il remplissait alors les

1. Expression à noter sous la plume d'un religieux qui écrit deux ou trois ans avant la naissance de la bienheureuse Marguerite-Marie, plus de trente ans avant les apparitions de Paray-le-Monial.

fonctions de préfet du collège à Bourges où il était revenu. Aussitôt, il partit pour Paris, afin d'y faire ses adieux à sa famille ; ils n'eurent rien que de viril. Du reste, parmi ses sœurs, il s'en trouvait une, — prieure du Carmel en ce temps-là — à qui, selon l'expression du P. Lalemant, « la grâce plus que la nature l'avait uni » et qu'il affectionnait tendrement. Ainsi les âmes de Benoît et de Scholastique se confondaient dans un commun amour de leur Maître adoré. En ce cœur virginal du moins, le P. Gabriel pouvait en toute liberté épancher les saintes allégresses de son zèle apostolique, sûr de n'y rencontrer aucune des faiblesses inhérentes à la tendresse du sang. Dieu lui donna cette consolation et « l'on eût cru, a dit un témoin de cet entretien, entendre deux Séraphins se communiquer leurs transports ». Au moment du départ, la Carmélite remit au missionnaire quelques reliques de martyrs. — Don fraternel et pieux dans lequel un avenir prochain allait permettre de voir une sorte de présage et comme une providentielle annonce du genre de gloire qui attendait le jésuite de l'autre côté de l'Océan.



Le P. G. Lalemant s'embarqua à la Rochelle, le 15 juin 1646. Avec lui partaient le P. Claude Quentin, procureur de la mis-



La Rochelle.

sion les PP. Adrien Daran et Amable de Prétal et le F. Masson. Leur convoi était nombreux, leur traversée fut belle, et, au mois de septembre, ils arrivèrent sans encombre devant Québec...

Les nouveaux venus trouvèrent la colonie dans un trouble profond. Après avoir longtemps guerroyé contre les Français, les Iroquois, touchés de la clémence du gouverneur M. de Montmagny, qui avait remis en liberté quelques-uns de leurs prisonniers, sans leur faire aucun mal, s'étaient enfin décidés à traiter de la paix avec lui. Mais c'était une paix de sauvages, beaucoup plus nominale que réelle ; car, sous prétexte de poursuivre la guerre contre les Algonquins et les Hurons, les Iroquois continuaient sans scrupule leurs incursions dans le pays. Échelonnés le long du Saint-Laurent, ils y dressaient des embuscades si meurtrières que la navigation n'y était plus possible qu'au risque de très grands dangers. Les Hurons n'osaient plus descendre le fleuve pour venir échanger leurs pelleteries. Vrais félins, les Iroquois se glissaient partout sans êtres aperçus. Les femmes huronnes allaient-elles à leur champ pour y cueillir la poignée de blé d'Inde, sobre ration du jour, elles étaient scalpées sur place et massacrées sans pitié. Les chasseurs essayaient-ils d'entrer dans la forêt, ils étaient entourés soudain, accablés sous le nombre et tués ou traînés

en captivité. — Surpris au point du jour, ou même dans la nuit, nombre de villages avaient été pillés. L'alarme et le deuil étaient de toutes parts, et la consternation avait pris de telles proportions que les chrétiens indigènes de Sillery ne se croyaient plus en sûreté aux portes mêmes de Québec.



Le P. G. Lalemant et ses compagnons de route purent donc juger par là au premier coup d'œil qu'une ample moisson de souffrances les attendait. Mais les mérites ne seraient-ils pas en proportion? Et l'amour compte-t-il avec le sacrifice quand le sacrifice lui permet de s'affirmer? — Tout heureux de voir la croix si proche, le P. Gabriel s'y fût précipité sans retard en volant vers le pays des Hurons, plus impitoyablement ravagé que les autres par les Iroquois, si on l'y avait autorisé. Mais le P. Jérôme Lalemant, son oncle, qui gouvernait alors la mission pour la seconde fois, s'y opposa. Ce n'était point faiblesse, mais prudence de sa part. Le vieil ouvrier savait par expérience les rudes travaux de la vie apostolique au Canada ; les longues courses à travers la neige et sur les lacs glacés par un froid sous lequel « les arbres se fendaient jusqu'au cœur, en éclatant

comme des mousquets [1] » ; les nuits le long des rives silencieuses du grand fleuve, sous la morsure des maringouins [2] ; les interminables et dangereux trajets dans un canot étroit et mal équilibré ; les journées de chasse passées avec la faim pour compagne dans la forêt : il savait aussi, d'après les rapports qui lui arrivaient de la mission huronne, les incessantes émotions dont ces tristes jours étaient remplis à cause des Iroquois, la ruse de ces sauvages, leur impitoyable cruauté ; et sa prudente charité voulait acclimater le nouveau missionnaire, juger de ses forces et de son courage, lui faire faire en quelque sorte son noviciat d'apôtre, avant de l'exposer, témérairement peut-être à ces fatigues et à ces périls.

Le sage supérieur retint donc le P. Gabriel auprès de lui. Il l'employa aux fonctions du ministère à Québec d'abord, à Saint-Joseph de Sillery et à Trois-Rivières ensuite ; puis, pendant le Carême de 1647, il lui fit prêcher une mission à Beauport. Comme il avait entrepris de grands travaux, l'érection d'une église paroissiale, la construction d'un collège, il est vraisemblable que le P. Gabriel y prit sa part aussi, et c'est en ces occupations diverses que s'écoula l'année 1647.

1. P. Le Jeune, *Relation*.

2. P. de Brébeuf, *Mémoire*.

III

Cependant les nouvelles qui arrivaient de l'Ouest étaient de jour en jour plus mauvaises. Hurons et Mission se trouvaient dans une situation absolument précaire. En face de cette détresse, le P. Ragueneau, supérieur, fit partir pour Québec, afin d'y demander aide et secours, le P. Bressani. C'était un missionnaire particulièrement vaillant. Pris quatre ans auparavant par les Iroquois, il avait été barbarement torturé par eux. Mais la crainte de retomber entre leurs mains ne le fit pas reculer. — Dieu bénit son courage et attaqué de nouveau par ses anciens bourreaux, le P. Bressani leur échappa cette fois, défaits qu'ils furent par l'escorte, relativement forte du reste, qui l'avait accompagné.

Lorsque trois semaines après (6 août 1648), la flottille huronne, forte de soixante canots, s'apprêta à remonter le fleuve, elle était abondamment fournie de provisions de toutes sortes. Elle avait à bord douze soldats français pour la défendre, et elle amenait cinq jésuites : parmi eux, se trouvait le P. Lalemant.

Ces intrépides soldats de la croix savaient bien le péril qu'ils affrontaient. L'eussent-ils ignoré, un regard sur le P. Bressani le leur aurait appris : ses doigts coupés, ses

mains tailladées portaient l'ineffaçable marque de la cruauté iroquoise. Mais ces membres mutilés témoignaient aussi en faveur de Jésus-Christ : « Montre-nous tes plaies, disait un Huron au confesseur de la foi revenu parmi eux : elles nous disent mieux que tu ne pourras le faire toi-même, quand tu parleras notre langue, que nous devons obéir à ton Dieu. » — « Ces doigts écrasés, disait un autre, me convertissent. Il faut que la Robe-Noire croie donc bien fermement ce qu'elle nous enseigne, puisque après avoir tant souffert à cause de nous, elle revient encore joyeusement pour nous instruire et pour nous baptiser ! »

C'était bien en effet, sur les pas de la foi et de la charité, que les nouveaux apôtres se disposaient à entrer dans le pays des Hurons. « Leur joie paraissait si grande sur leurs visages, écrivait plus tard le P. Jérôme Lalemant, qu'on eût dit qu'ils s'en allaient tous prendre possession d'une couronne et d'un empire. » Empire souhaitable entre tous, couronne que Dieu leur proposait réellement et que, dans sa miséricorde, il destinait le P. Lalemant à recevoir dès ses premiers pas dans l'arène où il allait s'engager !



La flottille arriva vers le milieu de septembre à Sainte-Marie-des-Hurons (1648) ;

on l'y reçut avec de vrais transports. C'est que le pays avait bien souffert durant son absence. L'abandon des villages de Saint-Jean Baptiste et de Saint-Ignace qui en formaient la barrière naturelle, l'ouvrait sans défense à toutes les incursions. Les Iroquois en avaient profité; ils y multipliaient leurs soudaines et redoutables irruptions. Saint-Michel avait été saccagé par eux : femmes, enfants, vieillards, ils y avaient tout massacré pêle-mêle, puis le feu avait fait son œuvre et réduit toutes les cabanes en un monceau de cendres.

Surpris pendant l'absence de ses principaux guerriers, Saint-Joseph venait de subir le même sort.(4 juillet 1648.) Là était tombé un missionnaire, le P. Daniel. Il descendait de l'autel quand des clameurs féroces se firent entendre. Quel moment plus favorable pour consommer son propre sacrifice ?... Le prêtre aurait pu fuir avec les femmes et les enfants : mais, loin de lui cette pensée ! Son seul souci est de baptiser les quelques catéchumènes qui l'entourent, d'absoudre les chrétiens qui accourent, tremblants, à ses côtés. Puis, les Iroquois approchant de la chapelle, le Pasteur se dévoue pour la partie de son troupeau qu'il peut protéger encore et, afin de lui donner quelques instants de plus pour fuir, il se précipite au devant des assaillants. — Étonnés du courage de la

Robe-Noire, les Iroquois hésitent en effet un moment. — Mais ils se vengent bientôt sur elle. Le P. Daniel tombe sous leurs coups, et son cadavre, jeté dans la chapelle qu'on livre aux flammes, est consumé près de l'autel où le prêtre avait, une heure auparavant, immolé la Victime par excellence, JÉSUS-CHRIST.

Ce sang était encore chaud, pour ainsi dire, quand le P. Gabriel Lalemant débarqua dans la presqu'île huronne. — Comme s'il eût désaltéré la rage iroquoise, un calme profond succéda aux horreurs de la guerre; il dura près de six mois. Calme trompeur du reste, semblable à celui qui pèse sur la nature frissonnante au moment où l'orage va éclater. Les nuages s'amoncelaient en effet à l'horizon et, sans qu'on y prît garde, le ciel s'assombrissait de plus en plus ; à l'insu de tous, un millier d'ennemis avaient hiverné au cœur du pays. Un matin, vers le milieu du mois de mars, trois Hurons accourent éperdus au village Saint-Louis, où se trouvaient le P. Gabr. Lalemant et le P. de Brébeuf. — Ils annoncent qu'à la pointe du jour, les Iroquois ont envahi Saint-Ignace par surprise, suivant leur coutume, et qu'ils le mettent à feu et à sang. Aussitôt la défense s'organise. On évacue sur Sainte-Marie tout ce qui est trop faible pour y concourir. Puis le P. de Brébeuf baptise ou confesse la

plupart de ceux qui restent, pendant que, peu au courant encore de la langue, le P. Lalemant donne le baptême à quelques-uns d'entre eux.

Ainsi fortifiés, prêts à paraître devant leur Juge, les défenseurs de Saint-Louis n'avaient rien à craindre de la mort. Aussi est-ce en lions qu'ils combattirent le lendemain, quand, au soleil levant, l'ennemi se présenta. Les deux premiers assauts furent victorieusement repoussés. Mais, dix fois plus nombreux que leurs adversaires, les assaillants devaient nécessairement les écraser ; au troisième assaut, la victoire leur resta et avec elle, le P. de Brébeuf et le P. Lalemant, faits prisonniers, demeurèrent entre leurs mains.

IV.

Nous avons dit plus haut comment la passion des deux missionnaires s'ouvrit sur le théâtre même de leur charité et comment, dépouillés de leurs vêtements, les ongles des mains et des pieds arrachés, ils furent, en tête des autres prisonniers, poussés jusqu'à Saint-Ignace où les vainqueurs s'étaient fortement retranchés.

Là, un commun holocauste allait réunir providentiellement l'ouvrier de la première heure et celui de la onzième seulement. — Mais les deux supplices ne furent pas menés

de front : dans leur raffinement de cruauté, les Iroquois voulaient donner à leur barbare plaisir toute la durée possible, et c'est sur le P. de Brébeuf que s'acharna d'abord cette horde de bourreaux, — car il y avait autant de bourreaux que d'assistants. Trois heures durant, le P. Lalemant fut donc contraint d'assister aux effroyables tortures qu'on infligea à l'intrépide athlète qui combattait à ses côtés. — Il en vit les membres brûlés, le crâne déchiqueté, les chairs arrachées par lambeaux, rôties et dévorées par les démons à face humaine qui tourmentaient sans pitié le Serviteur de Dieu : avertissement manifeste du sort qui l'attendait. Mais sa force d'âme n'en fut point ébranlée. « Mon Père, avait-il dit joyeusement au P. de Brébeuf pendant qu'on l'attachait au pal, *spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus* (1). » Et, comme il encourageait les prisonniers qui l'entouraient, on lui fendit la bouche de part en part jusqu'aux oreilles pour l'empêcher de parler, sans cependant lui arracher les lèvres comme on le fit au P. de Brébeuf. — C'est donc tout sanglant qu'il attendit la fin du supplice de son compagnon d'armes. Quand celui-ci eut succombé sous le tomahawk, les bourreaux lassés se reposèrent un instant ; puis, vers six heures, ils s'approchèrent de la victime

1. « Voilà que nous sommes donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes. » *I Cor.*, IV, 9.

qui restait et ils commencèrent à la torturer à son tour.

*
* *

On piqua d'abord le patient avec des alènes portées au rouge-blanc. Puis, armés de tisons brûlants, les Iroquois attaquèrent successivement tous ses membres. On lui fit ensuite sur toute la longueur latérale de la cuisse gauche une grande entaille jusqu'à la profondeur de l'os et, dans cette blessure béante, on fit glisser lentement le tranchant d'une hache rougie au feu. Par une sacrilège ironie, deux autres incisions, non moins profondes, marquèrent l'autre cuisse d'une croix sanglante, pendant que des Hurons apostats baptisaient le courageux confesseur d'eau bouillante qu'ils versaient à grands flots sur lui. Cependant le P. Lalemant ne faisait pas entendre une seule plainte. Les yeux levés au ciel, il semblait dans le ravissement. Comme ses poignets étaient attachés séparément et par des liens qui lui laissaient une certaine liberté de mouvement autour du poteau, tantôt il joignait les mains, tantôt, malgré ses horribles blessures, il se jetait à genoux et, le regard en haut, il priait Dieu avec transport. Si bien que les sauvages croyant trouver là le secret de son inexplicable force, lui séparaient les mains, quand il les joignait, ou le contraignaient à se relever, lorsqu'il se mettait à genoux.

La nuit suspendit en partie le supplice. C'était, en effet, une coutume parmi les Iroquois qu'un condamné ne devait pas mourir entre le coucher et le lever du soleil. — En attendant l'aurore, on abandonna donc l'héroïque missionnaire aux mains des jeunes gens, avec permission de le torturer suivant leur caprice, pourvu qu'ils ne lui enlevassent pas complètement la vie. Heures longues et douloureuses pendant lesquelles la victime épuisée resta le jouet sans défense de ces sauvages, comme pendant toute une nuit aussi son Maître avait été le jouet de la valetaille juive, chez le Grand Prêtre prévaricateur. C'est alors, vraisemblablement, qu'on lui hacha la tête à petits coups de couteau et qu'on lui coupa le nez.

Enfin le jour parut : ce devait être celui du triomphe éternel. On ramena le martyr [1] au lieu de son supplice. Ses membres étaient dans un état affreux : certaines parties, — l'œil gauche entre autres, — avaient été en quelque sorte carbonisées par l'application prolongée des haches brûlantes. — Mais une âme invincible soutenait ce corps que la nature avait fait si frêle et sur lequel, en

1. Voir à la fin de cette notice le texte du *Postulatum* par lequel les Pères du III[e] Concile provincial de Québec ont demandé au Saint-Siège de se prononcer sur le martyre du P. Lalemant. Ce *Postulatum* est signé par dix évêques et un préfet apostolique. Il porte la date du 6 juin 1886.

outre, la cruauté venait de s'épuiser! « Après avoir passé un soir, une nuit et une matinée sans relâche, au milieu de ces cruels tourments, la force d'esprit et la foi du Père étaient encore si vigoureuses, que, nonobstant les plaies dont j'ai parlé, il se mit à genoux pour embrasser son poteau et faire à Dieu sa dernière offrande, qui sembla trop longue à ses bourreaux [1]. » Les tortures de la veille recommencèrent : puis la hache consomma l'œuvre, et, en fracassant le crâne de la victime, elle rompit du même coup les liens qui retenaient son âme sur la terre d'exil. Le P. Gabriel Lalemant avait trente-neuf ans (17 mars 1649).

1. Lettre du P. Poncet, missionnaire à Sainte-Marie des Hurons et cousin du P. Lalemant, à sa famille (18 mai 1649). La plupart des détails du supplice ont été empruntés par nous à ce témoin si bien informé.



Le Père Isaac Jogues.



LA cathédrale d'Orléans est dédiée à l'adorable croix de JÉSUS-CHRIST. C'est à son ombre paisible, comme il aimait à se le rappeler pendant sa dure captivité (1), — que, le 10 janvier 1607, Isaac Jogues naquit. Il était encore au berceau, quand Dieu fit de lui un orphelin. — Dans sa jeunesse, tout imprégnée de candeur suave et de tendre piété, deux choses nous paraissent à signaler surtout : une influence bénie, l'influence de sa chrétienne et courageuse mère, Françoise de Saint-Mesmin, et une inclination, — présage déjà, — celle qui par une pente naturelle entraînait le futur apôtre vers la méditation des souffrances du Sauveur crucifié.

Du collège des Jésuites d'Orléans, dont il avait été un des premiers élèves, Isaac, au sortir de la rhétorique, passa au noviciat de Rouen. Il y entra le 24 octobre 1624, et il y eut pour maître des novices un grand serviteur de Dieu, le P. Louis Lalemant. C'est de sa bouche qu'il recueillit cette parole prophétique : « Mon Frère, vous ne

1. « Je les priai de me recommander à la croix... afin qu'elle ne repousse pas un *citoyen de la croix*... Je suis né en effet dans une ville dont l'église cathédrale est dédiée à la sainte croix. » Note écrite par le P. Isaac Jogues sur sa captivité.



Cathédrale d'Orléans.

mourrez pas ailleurs qu'au Canada ». — Pourtant, la soif de souffrance qui portait alors le jeune religieux à désirer les missions, le poussait vers l'Ethiopie et ses sables brûlants. Mais, sur l'indication de Dieu, les anges lui tressaient sa couronne au sein des neiges de la Nouvelle-France, et c'était bien ces neiges qu'il devait saintement rougir, en la cueillant.

Après avoir étudié trois ans la philosophie à la Flèche, au sortir du noviciat (1626-1629), — le P. Jogues professa au collège de Rouen toutes les classes de lettres, de la sixième aux humanités inclusivement. Il fut ensuite envoyé au collège de Clermont, à Paris (1633), où il commença à suivre les cours de théologie, tout en y exerçant la charge pénible de surveillant. L'onction sainte l'y fit prêtre dans les premières semaines de l'année 1636, et à ce bonheur s'en surajouta bientôt un autre : le P. Jogues était choisi pour renforcer la cohorte apostolique qui évangélisait le Canada.

A cette annonce, le jeune prêtre, impatient de se mettre à l'œuvre, fit généreusement le sacrifice du complément de ses études. — Le 10 février 1636, il dit sa première messe, à Orléans, et il eut la consolation, toujours si douce à qui l'obtient de Dieu, de donner sa première bénédiction à sa mère toute radieuse de bonheur ; joie profonde qui allait être suivie d'un prompt

déchirement : il fallait se dire adieu, vraisemblablement pour toujours ici-bas. L'âme brisée, la vaillante mère n'en fit pas moins courageusement son sacrifice ; et le 8 avril 1636, après deux mois de dernière probation



Navires transportant les missionnaires au Canada.

passés au noviciat de Rouen, le P. Jogues appareillait de Dieppe pour le Nouveau Monde.

***

Il partait en compagnie de cinq autres missionnaires, les PP. Chastelain, Ch. Garnier, Adam, Raguenau et le F. Cauvet. Le

convoi se composait de huit vaisseaux et portait le chevalier de Montmagny, nouveau gouverneur du Canada. Grâce à une traversée fort belle, le P. Jogues préluda à ses travaux apostoliques en dépensant son zèle au profit de ceux qui montaient le même navire que lui. Cet apostolat ne pouvait être de longue durée : si court qu'il fût, il porta néanmoins des fruits de salut. Deux escales à Saint-Louis de Miscou et à Tadoussac le prolongèrent quelque peu, mais il prit fin à l'arrivée à Québec où l'on aborda, sous les auspices de la très sainte Vierge, le 2 juillet.

Ce jour fut un jour d'allégresse pour le P. Jogues. « Je ne sais ce que c'est que d'entrer en Paradis, écrivit-il à ce sujet à sa mère ; mais je sais bien qu'en ce monde il est malaisé de trouver une joie plus excessive et surabondante que celle que j'ai sentie en entrant en Nouvelle-France et en y disant la première messe, le jour de la Visitation. Je vous assure que ce fut bien vraiment le jour de la Visitation par la bonté de Dieu et de Notre-Dame. Il me sembla que c'était Noël pour moi et que j'allais renaître en une vie toute nouvelle et une vie de Dieu. »

Ce pressentiment était fondé. C'était bien une vie nouvelle que le missionnaire allait mener. La trame en était formée de souffrances sans nombre, mais elle avait Dieu

lui-même pour artisan. — Le serviteur pouvait donc raffermir son âme et l'ouvrir à la confiance : pour âpre que dût être sa route, n'y rencontrerait-il pas le Maître qui l'y appelait ? et, dès lors, que lui fallait-il davantage pour s'y élancer avec bonheur ?



Un mois et demi s'était écoulé à peine depuis l'arrivée du P. Jogues, quand il reçut l'ordre de se préparer à partir pour le pays des Hurons. Quatre jours plus tard, il se mettait en route. Nous avons raconté ailleurs les dures fatigues de ce trajet pendant lequel on était obligé de faire des détours d'une lieue dans les terres, en portant les bagages et même le canot : pour vivres, un peu de blé d'Inde cuit à l'eau simple, sans aucun autre apprêt ; pour couche, la terre ou les roches de la rive « à l'enseigne de la lune toujours (1) ». La santé du voyageur n'y résista point : arrivé le 11 septembre à Ihonatiria (Saint-Joseph), il était, le 17, terrassé par la maladie. Elle se communiqua à plusieurs autres Pères, si bien que leur cabane devint un hôpital. Mais quel hôpital misérable vraiment ! Les lits y étaient remplacés par de mauvaises nattes et tous les remèdes suppléés par un bouillon de pourpier sauvage avec un filet de verjus. « Nous avions bien une poule, raconte

1. P. de Brébeuf, *Mémoire sur la mission huronne.*

gaîment le P. Raguenau, mais elle ne nous pondait pas un œuf tous les jours, et puis qu'est-ce qu'un œuf pour tant de malades ? C'était un grand plaisir de nous voir, nous autres qui étions sains, dans l'attente de cet œuf ; et encore après, fallait-il consulter à qui nous le donnerions et voir qui en avait le plus besoin : pour nos malades, c'était à qui ne le mangerait pas ! »

Cette pénurie extrême n'empêcha point le rétablissement des pauvres fiévreux. Les forces revinrent peu à peu au P. Jogues, qui avait été le plus profondément atteint et, dès la fin du mois d'octobre, il entreprit l'étude de la langue huronne. Labeur ingrat, de l'aveu des plus vaillants ! — A la lumière, pendant le jour, des quelques rayons qui filtraient par le toit jusqu'à lui : à la lueur rougeâtre, pendant la nuit, du feu qui chauffait la hutte, en l'enfumant, le missionnaire, devenu l'élève tantôt d'une femme et tantôt d'un enfant, apprenait péniblement les éléments de cet idiôme rudimentaire. — De temps en temps, il allait en bégayer le peu qu'il en savait dans les cabanes des sauvages, où la maladie avait bientôt pénétré et où il était appelé en toute hâte pour baptiser quelque moribond : c'était la consolation, miséricordieusement apposée au labeur pour encourager et soutenir l'ouvrier. La Providence aura constamment les mêmes délicatesses et, jusque dans la captivité du P.

Jogues, nous la verrons jalouse de lui ménager ces encouragements, comme nous verrons aussi le captif toujours prêt à oublier ses souffrances, dès qu'il s'agira de gagner une âme de plus au vrai Dieu!

II.

Cependant le fléau faillit compromettre l'existence de toute la mission. A en croire certains bruits venus on ne sait d'où, les Robes-Noires étaient l'unique cause du mal: elles avaient jeté un sort sur le pays. Trop ignorants pour ne pas accueillir avidement une pareille explication, les Hurons étaient en même temps trop durement frappés pour ne pas lui donner une conclusion. Ils commencèrent par fermer plusieurs de leurs villages aux prétendus sorciers ; puis les plus fanatiques résolurent de se venger. La chose était facile dans une contrée où chacun a le droit de se faire justice à soi-même aussi bien que de se constituer le vengeur de la nation. De ce chef, les missionnaires coururent donc à plusieurs reprises les plus grands dangers. Mais Dieu les sauvegarda : « Il a été plus puissant pour protéger ceux qui pour sa gloire s'étaient jetés dans les bras de sa Providence, que les hommes n'ont été méchants pour leur nuire, » écrivit le P. Jogues à sa mère. La tempête s'apaisa en effet et le calme revint.

D'Ihonatiria abandonné par ses habitants, le Père fut envoyé à Teananstayac. Il n'y passa que six mois, mais il y donna par le baptême cent vingt chrétiens à Dieu. — Il dirigea ensuite les travaux de la Résidence Sainte-Marie qu'on fondait en ce moment (1639). C'est de cette résidence qu'il partit avec le P. Ch. Garnier pour le pays des Pétuneux, peuplade qui habitait, à 50 kilomètres au sud-ouest des Hurons, le massif des Montagnes-Bleues (1640). — Abandonné par ses guides dès les premières heures de la route, accueilli avec défiance, bientôt poursuivi par la calomnie, finalement traqué de village en village, non pas ouvertement, mais d'une façon qui n'en était que plus perfide, il fut contraint de rentrer à Sainte-Marie, sans avoir rien pu faire en apparence sinon baptiser quelques mourants. En réalité, lui et son compagnon avaient jeté les germes d'une moisson qui n'allait pas tarder à lever et qui devait à bref délai porter les plus beaux fruits.

L'automne suivant (1641), le P. Jogues se rendit, en compagnie du P. Raymbault, au Saut Sainte-Marie. Ils avaient charge de s'y aboucher avec les Ottawas. Ils réussirent au-delà de toute espérance, et il n'eût tenu qu'à eux de se fixer dès lors dans ces tribus. Mais Dieu réservait de plus glorieux combats à son apôtre et l'heure de les entamer allait sonner.

Rentré à Sainte-Marie, le P. Jogues était un jour prosterné devant le Très-Saint-Sacrement. Il y répétait avec une ferveur toute particulière sa prière habituelle : « Seigneur, à votre calice faites-moi boire largement. » — Soudain, une voix se fit entendre au fond de son cœur. Elle lui disait : « J'ai entendu ta prière, et ce que tu demandes, je te l'accorderai. Arme-toi donc de courage et de vigueur [1]. » Le Père se releva : sans savoir comment encore, il se sentait exaucé. Il l'était en effet.

Quelque temps après, le P. Jér. Lalemant, alors Supérieur de la mission huronne, lui proposa d'aller chercher des secours à Québec. L'offre était pleine de périls, car les Iroquois se tenaient aux aguets tout le long du fleuve. Mais le vaillant apôtre n'hésita pas : « On ne fit que me proposer ce voyage, dit-il, sans me le commander. Je m'offris d'autant plus volontiers que la nécessité de l'entreprendre aurait jeté quelque autre missionnaire bien meilleur que moi dans les dangers que nous prévoyions. » Conscient néanmoins de ces dangers, il s'y prépara par une retraite, suivie d'une confession de toutes les fautes de sa vie ; puis, il partit de Sainte-Marie, avec la paix pour compagne et pour égide la charité (2 juin 1642).

1. « Exaudita est oratio tua... Erit tibi quod petisti ... Confortare et esto robustus. »

La descente fut heureuse, mais le retour devait être fatal. Le 3 août, à une cinquantaine de kilomètres en amont de Trois-Rivières, une fusillade inattendue éclate dans les buées du matin : les Iroquois barrent le passage. Embusqués dans les joncs, armés d'arquebuses que leur ont données les Hollandais protestants, ils jettent le désordre dans le petit convoi, qui, confiant, longe la rive pour éviter le courant. D'un coup d'œil, le P. Jogues a compris tout le danger. Mais il s'en trouble si peu que, sous le feu de l'ennemi, il puise de l'eau dans le fleuve et baptise le pilote de son canot qui n'est encore que catéchumène, afin de lui assurer en cas de mort le Paradis. Le combat fut court, les Iroquois étant trop nombreux pour qu'on pût leur résister longtemps. Les canots et ceux qui les montaient devinrent les trophées des vainqueurs. Grâce au rideau de roseaux qui le cachait, le P. Jogues aurait pu se soustraire à toutes les recherches. Mais, en voyant le triste groupe des prisonniers sur la berge, il préféra se livrer lui-même à l'ennemi. « Pouvais-je bien abandonner les captifs, a-t-il écrit,... quand plusieurs n'étaient pas baptisés encore ? ... » L'héroïque charité du pasteur, qui se perdait ainsi pour sauver ses brebis, reçut immédiatement sa récompense. — Pendant que les Iroquois battaient les halliers des environs afin d'y chercher les fuyards, l'apôtre put

conférer le baptême à ceux des prisonniers qui ne l'avaient point reçu. L'un d'eux fut, quelques instants après, assommé d'un coup de massue sur le lieu même où il venait d'être baptisé. Comme saint Paul, le jésuite engendrait des fils jusque dans les fers, et sa captivité, fécondée par son sang, allait rendre à la liberté des âmes courbées jusque-là sous l'implacable empire du démon.

III.

Les rives du Saint-Laurent furent les premières rougies de ce sang généreux. Parmi les prisonniers se trouvaient deux jeunes Français, René Goupil et Guillaume Couture, qui avaient volontairement suivi le missionnaire à son départ de Québec. Furieux des marques de paternelle tendresse que le P. Jogues leur prodiguait pour les encourager, les Iroquois se jettent sur lui, le dépouillent de ses vêtements et l'accablent tellement sous les coups de bâton et les coups de massue que la victime chancelle et tombe, à demi morte, à leurs pieds. Mais leur fureur, loin de s'apaiser, semble augmenter à cette vue. Ils mordent ses pieds, ils mordent ses doigts: de leurs dents, ils lui arrachent les ongles et ils ne s'arrêtent que lorsque les os des deux index ont été violemment extirpés.

On se mit en route. Tout fiers de leur

importante capture, les vainqueurs avaient hâte d'en faire montre dans leur pays. Quand on allait par eau, les prisonniers étaient liés au fond des canots ; ils y servaient de passe-temps à leurs gardiens qui, pour tromper la longueur du voyage, s'amusaient à enfoncer dans leurs plaies purulentes et rongées par les vers des épines, des alènes ou des éclats de bois. Quand on allait par terre, les malheureux servaient de bêtes de somme : la nuit, on les attachait à des piquets et on les abandonnait sans défense aux innombrables nuées d'insectes que leurs blessures attiraient. La nourriture leur était mesurée comme le sommeil, et vint un moment où, les provisions manquant, ils n'eurent plus que quelques baies sauvages pour se soutenir. On remonta ainsi la rivière des Iroquois, puis le lac Champlain. Ce douloureux chemin de croix avait déjà duré huit jours. Mais, si cruel qu'il eût été, ce que les victimes y avaient souffert n'était encore qu'un jeu à côté de ce qu'il leur restait à souffrir !

Le lugubre et triste convoi fit en effet la rencontre d'une centaine de guerriers qui se rendaient au Saint-Laurent. C'était le droit d'une pareille troupe, chez ces peuplades, de préluder à la guerre par des violences sur les prisonniers. Plus ils les maltraitaient, plus ils se croyaient sûrs de vaincre les ennemis. Les bourreaux formèrent donc une

double haie entre laquelle on fit défiler le P. Jogues et ses compagnons d'infortune.

« Ils nous accablèrent de tant de coups, dit celui-ci, que je tombai à terre sous leur nombre et leur cruauté, au milieu du chemin pierreux qui conduisait à la colline. Je crus que j'allais mourir dans cet affreux traitement. Aussi soit par faiblesse, soit par âcheté, je ne me relevai pas.

« Dieu seul, pour l'amour et la gloire de qui il est doux de souffrir ainsi, sait pendant combien de temps et avec quelle barbarie ils me frappèrent.

« Une cruelle compassion les fit s'arrêter afin de pouvoir m'amener vivant dans leur pays. Ils me portèrent sur le théâtre [1], à moitié mort et tout ensanglanté. Quand ils me virent reprendre un peu mes sens, ils me firent descendre pour m'accabler d'injures, d'invectives et d'une grêle de coups sur la tête, sur le dos et sur tout le corps.

« Je ne finirais pas si je voulais raconter tout ce que nous eûmes à souffrir, nous autres Français. Ils me brûlèrent un doigt et en broyèrent un autre avec les dents. Ceux qui l'avaient déjà été furent tordus avec violence, de telle sorte qu'après leur guérison, ils sont restés horriblement difformes.

1. Petite élévation en écorce d'arbre où les prisonniers de guerre étaient exposés.

« Le sort de mes compagnons ne fut pas meilleur... »

Le lendemain, au point du jour, captifs et vainqueurs se remirent en marche. Après



Le Lac Georges.

avoir atteint la pointe sud du lac Georges, il leur restait quatre jours de trajet par la terre ferme pour arriver au pays des Iro-

quois. Ce voyage fut marqué par la rencontre de plusieurs bandes de guerriers : autant de rencontres, autant de haltes douloureuses pour payer le tribut du sang à ceux que l'on croisait en chemin.

Enfin le 14 août, à trois heures de l'après-midi, on arriva en vue d'Ossernenon, premier bourg iroquois de ces régions (1). C'était la veille de la belle et douce fête de l'Assomption. « J'avais toujours pensé, dit le Serviteur de Dieu, que le jour de cette grande joie du ciel serait pour nous un jour de souffrances, et j'en remerciais mon Sauveur JÉSUS, car les joies du ciel ne s'achètent que par la participation à ses douleurs. » Nous allons voir comment ces prévisions se réalisèrent et quelle part eut l'intrépide apôtre au calice du Sauveur.



A un kilomètre du village, les conques marines avaient triomphalement sonné : signal connu, à l'appel duquel la population entière était accourue comme à une fête. Hommes, femmes, vieillards, enfants, la cruauté les avait tous armés. « A la vue de ces appareils qui rappelaient la Passion, rapporte le P. Jogues, nous nous souvînmes de ce passage de saint Augustin : celui qui fuit les rangs de ceux qui souffrent ne mérite

1. A quarante-cinq kilomètres environ d'Albany.

pas de compter au nombre des enfants.... Nous nous offrîmes donc d'un grand cœur à la bonté paternelle de Dieu, comme des victimes immolées à son bon plaisir et à sa colère amoureuse pour le salut de ces peuples. »

La horde furieuse joignit les prisonniers près de la rivière d'Ossernenon. Aussitôt, elle se rua en désordre sur eux. Mais il fallait organiser plus savamment le supplice. Les chefs le firent, après avoir rendu grâce au Soleil de leurs succès : les bourreaux se répartirent donc sur une double et interminable haie. Comme si leur rage eût eu besoin d'être attisée encore, un des anciens les exhorta ironiquement à « bien recevoir » les prisonniers. Couverts de sang, les membres mutilés déjà, ceux-ci attendaient silencieusement à quelques pas la fin de ces lugubres préparatifs. Sur un signe, ils s'engagent un à un dans le redoutable sentier : les coups pleuvent sur eux ; une boule de fer atteint le P. Jogues dans les reins et le renverse, mais il se relève intrépidement et arrive jusqu'à l'échafaud où déjà ses compagnons sont réunis.

A peine y est-il parvenu, qu'un forcené se jette sur lui ; il lui assène trois coups de bâton sur les épaules et, s'apercevant que la Robe-Noire a encore deux ongles entiers, il les lui arrache avec les dents et de ses

propres ongles il lui enlève jusqu'aux os les chairs qu'ils recouvraient. Autour des victimes les sauvages tourbillonnent, couteau en main, faisant tomber les doigts ou enlevant des lambeaux de chair qu'ils agitent avec joie. L'un d'eux, sorcier à barbe blanche fameux dans le pays, veut forcer une malheureuse captive chrétienne à couper le pouce gauche du missionnaire : trois fois, l'infortunée recule avec horreur ; enfin la crainte l'emporte et, en détournant la tête, elle scie plutôt qu'elle ne coupe à sa racine le doigt condamné....

La nuit vint suspendre ces horreurs. Le P. Jogues la passa étendu à terre, les mains et les pieds liés à quatre pieux. — Le lendemain, il fallut aller au village d'Andagaron, à huit kilomètres de distance, et, deux jours après, à Tionnontoguen, éloigné de quatre lieues, pour satisfaire la curiosité de ces deux bourgs. — Partout, les victimes recevaient le même accueil; partout la même impitoyable bastonnade à l'arrivée, partout le même échafaud et les mêmes tortures pendant toute la journée. — La nuit, les prisonniers étaient dévolus aux enfants qui, du coucher du soleil à l'aurore, faisaient librement sur eux l'apprentissage de la cruauté.

Le P. Jogues nous a raconté comment à

Tionnontoguen ces bourreaux novices s'acquittèrent de leur mission.

« Sans pitié pour l'épuisement complet des victimes, ni pour les douleurs atroces que leur causaient leurs membres tuméfiés et déchirés, ils leur ordonnèrent d'abord de chanter *les Cantiques du Seigneur sur une terre étrangère* (Ps. 139). Pouvions-nous chanter autre chose ? Au chant succéda le supplice....

« Avec des cordes faites d'écorce d'arbre, ils me suspendirent par les bras à deux poteaux dressés au milieu de la cabane. Je m'attendais à être brûlé, car c'est la posture qu'ils donnent ordinairement à leurs victimes.

« Pour me convaincre que si j'avais pu souffrir jusque-là avec un peu de courage et de patience, je le devais non à ma propre vertu, mais à *Celui qui donne la force aux âmes faibles* [1], le Seigneur m'abandonna pour ainsi dire à moi-même dans ce nouveau tourment. Je poussai des gémissements (car *je me glorifierai volontiers dans mes infirmités, afin que la vertu de* JÉSUS-CHRIST *habite en moi* [2]), et l'excès de mes douleurs me fit conjurer mes bourreaux de relâcher un peu mes liens. Mais Dieu permettait avec raison que plus mes instances étaient vives,

1. *Is.*, XL, 29.
2. *II Cor.*, XII, 9.

plus ils s'efforçassent de les resserrer. Après un quart d'heure de souffrances, ils coupèrent mes liens: Sans cela, je serais mort... »

C'est à un sauvage étranger,témoin accidentel du supplice, que le P. Jogues dut ce soulagement. Cet homme s'approcha et,sans une parole, trancha d'un coup de couteau les cordes qui tenaient le missionnaire suspendu. Un an après, à trois cents kilomètres de Tionnontonguen, dans une bourgade étrangère où le P. Jogues avait par hasard accompagné ses maîtres, il entre dans une cabane et se trouve en face d'un moribond. « Ne me reconnais-tu pas, Ondesonk (1) ? » lui demande péniblement celui-ci. Et, avant que son visiteur ait répondu : « Ne te souviens-tu pas de celui qui l'an passé, a coupé tes liens ? C'est moi. »

A ces mots, le Père se jette au cou de son sauveur. Il le console, cherche à le soulager ; mais il n'y a plus rien à faire : la mort est à la porte de la cabane. Alors, d'une voix douce, le prêtre parle au mourant de l'autre vie, de Dieu, de son beau ciel... La grâce s'ouvre une voie dans cette âme, elle illumine cette pauvre intelligence;le sauvage baptisé peut rendre en paix son dernier soupir : celui qui ne laisse pas un verre d'eau sans salaire va l'accueillir en Père et le récompenser en Dieu.

1. Nom huron du P. Jogues.



Au moment même où il passait par les tortures que nous venons de rapporter brièvement, le confesseur de la foi avait eu une consolation bien douce à son cœur. Sur l'échafaud de Tionnontonguen, il avait trouvé quatre Hurons, nouvellement enlevés et destinés au feu. Sa bonté, oublieuse de ses propres souffrances, les avait promptement gagnés. — A l'aide de gouttelettes d'eau, miséricordieusement laissées par la Providence sur quelques feuilles de blé d'Inde, il les avait baptisés sur le seuil de l'éternité et leur avait ainsi assuré, au soir de leur vie mortelle, un bonheur qui ne devait plus finir.

Ce bonheur, le P. Jogues put croire qu'il allait bientôt en jouir, lui aussi. Lorsqu'après avoir été, sept jours durant, traîné de village en village et d'échafaud en échafaud, il fut ramené à Andagaron, on lui annonça en effet qu'il allait être, le jour même, brûlé avec ses compagnons. — Dieu, qui le destinait, au prix de nouvelles douleurs, à régénérer bien des âmes parmi ces tribus barbares, le sauva. Les anciens du pays se ravisèrent ; ils rapportèrent leur première sentence et trois captifs Hurons seulement furent conduits au bûcher.

IV.

De prisonnier de la nation, le P. Jogues devint alors l'esclave d'un particulier. Selon la coutume iroquoise, il fut attribué à une famille d'Andagaron dont un membre avait été tué pendant l'expédition. René Goupil était son compagnon. Exténués, couverts de plaies qui, faute de pansements, s'étaient dangereusement envenimées, les deux esclaves ressemblaient plutôt à des cadavres à moitié putréfiés qu'à des êtres vivants. Aussi songea-t-on un instant à les remettre contre rançon aux Hollandais de Renselaerswich (Albany), qui offrient de les racheter. Une défaite essuyée sur le Saint-Laurent où les Iroquois avaient témérairement attaqué les Français, fit échouer ce projet. — Non seulement les deux esclaves ne furent pas mis en liberté, mais ils redevinrent pour un temps les prisonniers de la nation. C'était une condition éminemment critique dans laquelle, ne tenant plus qu'à un fil, leur vie était à la merci de tous.

René Goupil en fut bientôt la preuve. — Un soir qu'il longeait, avec le missionnaire, la lisière d'un bois, il fut abattu d'un coup de hache par un sauvage qui ne lui pardonnait pas d'avoir tracé le signe de la croix sur le front d'un petit enfant. — Croyant sa dernière heure arrivée, le P. Jogues s'age-

nouilla pour recevoir le coup mortel...Mais on l'épargna cette fois encore, et il redevint l'esclave de la famille qu'il avait déjà servie.

Il y trouva une bienveillance relative, dans une extrême pauvreté. Une peau de cerf malpropre et nauséabonde, jetée dans un coin, lui tenait lieu de lit ; une poignée de maïs ou de blé d'Inde était à peu près tout ce qu'on lui donnait pour réparer ses forces chaque jour. — Il est vrai que d'ordinaire le travail était peu accablant : pourvoir la cabane d'eau et de bois constituait souvent tout ce qu'on exigeait de lui. — Mais, en chasse ou en expédition, il en était tout autrement. Combien ne fallait-il point peiner alors !

Le P. Jogues en fit l'expérience dès que l'hiver fut venu. — Pendant deux mois il avait été en butte à mille dangers ; se trouvant en sûreté aussi longtemps qu'il demeurait dans l'enceinte du village, il ne l'était plus dès qu'il la franchissait, chacun des sauvages recouvrant alors sur lui droit de vie et de mort. Maintes fois il fut sur le point d'être massacré, lorsqu'il était obligé d'en sortir ; mais il ne lui arriva jamais aucun mal. C'est que sur sa poitrine il portait le plus sûr des boucliers, son crucifix !



Muni de ce bouclier divin, le P. Jogues partit avec son maître, vers le mois de novembre, pour aller chasser le cerf. —C'était un voyage de cent vingt kilomètres à faire à travers la neige et sur des étangs glacés. — L'apôtre, à peine couvert de quelques haillons de toile, y souffrit cruellement. Ses plaies, qui avaient fini par se fermer à peu près, se rouvrirent sous l'action du froid intense de ces contrées... On le pouvait suivre à la trace du sang qu'il laissait sur la neige, quand il allait dans la forêt ramasser les branches mortes dont il devait fournir le campement. Mais son âme demeurait inébranlable : les chasseurs ayant l'habitude d'offrir le produit de leur chasse au génie Aireskoï, leur protecteur, le saint apôtre résolut de protester contre cette coutume idolâtrique ; il refusa de se nourrir de ce gibier. D'un coup de tomahawk, les sauvages pouvaient se venger d'un pareil refus ; mais cette crainte fut impuissante à faire fléchir le vaillant apôtre. Quoi qu'on fît, on ne put l'amener à se rendre, et il persévéra dans son abstinence jusqu'au retour.

C'est dans la prière qu'il puisait cette indomptable énergie. Sous les branches d'un sapin il s'était fait une sorte d'oratoire dont une croix gravée au couteau sur le tronc de l'arbre constituait l'unique ornement. Age-

nouillé au milieu de la neige, sous une bise glaciale, il faisait sa méditation quotidienne devant elle et il y priait en outre de longues heures chaque jour. Sans prise sur son caractère d'acier, la captivité ne réussissait pas à lui faire oublier ses obligations de religieux : il gardait si strictement tout ce qu'il pouvait garder de ses règles que, l'époque ordinaire de sa retraite étant arrivée, il fit les saints exercices aussi ponctuellement dans cette forêt neigeuse qu'il les aurait faits dans un collège de France ou dans la résidence de Québec. Il les prolongea même au delà du terme ordinaire et les continua pendant quarante jours.

En retour de tant de fidélité, il semble que la Providence eût dû l'inonder de ses plus douces consolations. Mais les desseins de l'éternelle sagesse sont impénétrables, et rien n'en peut sonder la profondeur. Après avoir soutenu son serviteur pendant plusieurs mois, Dieu, qui sait ce que les saints peuvent souffrir, se prit à se cacher à son tour. Aux duretés des hommes la dureté du ciel vint s'ajouter. Le P. Jogues se trouva en proie à d'inexprimables angoisses intérieures. La crainte broyait son âme : partout, il entrevoyait l'enfer. — Son passé lui apparaissait surchargé de fautes de toutes et tissé de continuelles infidélités et, quand il jetait les yeux sur l'avenir, il s'y voyait condamné

à mourir parmi les Iroquois, privé des sacrements de l'Église et par avance dévoué à l'implacable justice de Dieu. Tant le démon est habile à tromper les esprits les plus fermes et à troubler les cœurs les plus généreux ! « Je serais mort si le ciel n'eût abrégé ces jours terribles », a-t-il avoué lui-même. Mais, comme il persévérait malgré tout dans la prière, Notre-Seigneur, qui voulait accroître ses mérites et non le perdre à jamais, fit cesser l'épreuve, et sur cette âme assombrie la confiance se reprit enfin à rayonner.



Renvoyé à Andagaron pour y porter une partie des viandes que l'on avait boucanées, le pauvre esclave, pliant sous son fardeau, se mit en route vers le milieu de janvier. La nuit, il s'arrêtait dans la forêt, creusait un trou dans la neige qu'il entassait à droite et à gauche pour se faire un rempart contre la bise, et, après avoir jeté quelques brindilles dans le fond de cette auge glacée, il s'y couchait pour y dormir. Mais si ce voyage fut pour lui l'occasion de nouvelles souffrances, il y fut bien doucement consolé aussi. Après avoir retiré d'un torrent, au péril de sa vie, un petit enfant qui y était tombé, il eut la joie immense de le baptiser avant de le voir expirer dans ses bras. Il en baptisa un assez grand nombre d'autres à Andagaron, quand

il y fut rentré. Il put même, grâce à la connaissance qu'il avait acquise du dialecte iroquois, convertir quelques adultes que sa vertu si simple et si douce avait subjugués. Les malades surtout ne lui résistaient guère. Cependant l'un d'eux, dont les sauvages eux-mêmes s'écartaient avec dégoût, à cause de l'infection qu'il répandait, et que le P. Jogues avait soigné avec une tendresse maternelle, demeura jusqu'au bout insensible à cette sublime charité ; punition de Dieu peut-être, car ce mourant était le malheureux qui, à l'arrivée du missionnaire au village, lui avait avec les dents arraché sans pitié les deux ongles qui lui restaient !

Le P. Jogues n'emprisonnait pas son zèle dans l'étroite palissade d'Andagaron : il allait aussi dans les villages voisins. Il y parlait du vrai Dieu, il y baptisait quand il le pouvait, il soutenait et fortifiait les Hurons qui, pris avec lui, demeuraient tous inflexibles dans leur foi. — Mais au printemps, il lui fallut partir pour la pêche et abandonner ses chers néophytes à la bonté de Dieu.

Quelque chose des fatigues de la chasse l'y attendait. Il se raffermit contre elles par les moyens dont il avait déjà usé. « Combien de fois, écrit-il, je me suis arrêté dans ces lieux déserts et sur le bord des eaux, comme les Israélites sur la rive des fleuves de

Babylone, et j'ai versé des larmes au souvenir de Sion, non seulement de cette Sion triomphante dans les cieux, mais aussi de cette Jérusalem de la terre où Dieu est connu et loué !... Combien de fois j'ai gravé le nom de Jésus sur les arbres élevés de ces forêts séculaires, pour faire trembler les esprits infernaux ! Combien de fois j'ai formé sur eux, en découpant leur écorce, la sainte croix de mon Sauveur... Mais on ne me laissa pas longtemps jouir de ce saint repos. J'avais déjà passé trop de jours sans mes angoisses ordinaires ! »

En effet, sous un prétexte imaginaire, on rappela les pêcheurs au village : le vrai motif de ce rappel soudain était la résolation prise par les chefs d'immoler leur captif.

« Le lundi de la semaine sainte, raconte le P. Jogues, un sauvage de notre village vint nous trouver. Voici à quelle occasion : dix Iroquois, parmi lesquels était le fils de celui qui m'avait coupé le pouce, et dans la cabane de qui je demeurais, étaient partis pour la guerre au milieu de l'été. On n'avait eu aucune nouvelle d'eux ni pendant le reste de l'été, ni pendant l'automne, ni pendant tout l'hiver. Ils étaient déjà regardés comme morts, et des guerriers des nations voisines avaient même répandu le bruit qu'ils avaient été victimes de la cruauté de leurs

ennemis. Mais pendant notre absence, on amena, au commencement du printemps, un prisonnier. Interrogé sur leur sort, il répondit que le fait était vrai, et qu'ils avaient été mis à mort. N'ayant plus alors aucun doute, ils immolèrent de suite ce prisonnier aux mânes du jeune homme, fils du maître de la cabane : mais ce prisonnier parut une victime trop vile pour tenir la place de ce jeune homme distingué.

« On vint donc me chercher, au lac où nous étions, pour me réunir à cette première victime et compenser ainsi la mort du guerrier. C'est ainsi que l'avaient décidé une ou deux femmes et un vieillard décrépit.

« Nous partons le lendemain, comme si nous eussions été poursuivis. Ils donnaient pour prétextes que les ennemis étaient en campagne. Nous arrivâmes au village le jeudi saint, vers le soir.

« Le jour suivant, le dernier de la vie du Sauveur, devait aussi terminer la mienne, si le Seigneur qui, en ce jour, m'avait donné par sa mort la vie de l'âme, n'eût pas voulu me conserver la vie du corps.

« Le jour donc, où je devais être mis à mort, il courut d'abord un bruit vague, dont on ignorait la source, que ceux que l'on croyait perdus vivaient encore, ensuite qu'ils s'étaient réunis à une autre bande et qu'ils amenaient vingt-deux prisonniers. »

Ce simple bruit suffit pour faire suspendre les apprêts du supplice : la main divine qui tant de fois avait arraché le P. Jogues à ses bourreaux, s'interposait une fois de plus entre eux et lui. Au lieu de le sacrifier, on brûla une dizaine des prisonniers abénaquis. Le saint apôtre put les convertir tous avant leur supplice, et c'est au milieu même des flammes, sous couleur de lui porter un peu d'eau à boire pour la soulager, qu'avec la calebasse d'eau qu'il tenait, il baptisa la dernière des victimes, une pauvre jeune femme dont les sauvages allaient dévorer les restes, après l'avoir brûlée !

V.

En face de tant d'horreurs ne semble-t-il pas que le P. Jogues eût dû avoir hâte d'échapper par n'importe quel moyen et à n'importe quel prix à sa dure captivité ?

Il n'en était rien pourtant.

« Ne tenez, je vous prie, aucun compte de ma personne, mandait-il à M. de Montmagny, qui venait inutilement d'essayer de le racheter ; et qu'aucune considération ayant rapport à moi ne vous empêche de prendre toutes les mesures qui vous paraîtront plus propres à procurer la plus grande gloire de Dieu » (30 juin 1643).

Avec la même force d'âme, il écrivait, le

5 août 1643, du poste hollandais de Renselaerswich, où il était alors de passage, au R. P. Provincial :

« Quoique bien probablement je puisse prendre la fuite, si je le veux, soit par la colonie des Européens, soit même par le moyen des autres sauvages, nos voisins, cependant je suis bien résolu, avec la grâce de Dieu, de vivre et de mourir sur cette croix où le *Seigneur m'a attaché avec lui.* Autrement qui pourrait consoler et absoudre les captifs français ? Qui rappellera aux Hurons chrétiens leurs devoirs? Qui instruira les nouveaux prisonniers, fortifiera dans les tourments et baptisera les condamnés ? Qui pourvoiera au salut des enfants moribonds et à l'instruction des autres ?

« Ce n'est certainement que par une permission toute particulière de la bonté de Dieu que je suis tombé entre les mains de ces sauvages, tandis que leur haine pour la religion et la guerre cruelle qu'ils faisaient aux autres sauvages, et aux Français à cause d'eux, fermaient l'entrée de la foi dans ces contrées (1).............

« Voilà pourquoi je fléchis chaque jour le genou devant le Seigneur et le Père de mon Seigneur, pour que, si sa gloire le demande, il fasse évanouir les projets des

1. Cité par le R. P. Martin, dans sa belle vie du P. Jogues : *Le P. Isaac Jogues, premier apôtre des Iroquois.*

Européens et des sauvages qui songent ou à m'arracher à mon exil, ou à me rendre à mes frères. Plusieurs en effet ont parlé de ma délivrance, et les Hollandais chez qui je vous écris, ont fait des offres généreuses, et en font encore pour ma rançon et celle de mes compagnons. Je les ai visités deux fois, et ils m'ont toujours reçu avec bonté. Ils ne négligent rien pour obtenir notre rachat. Ils vont même jusqu'à combler de présents les sauvages chez qui je vis, pour qu'ils me traitent avec douceur.

« Je conjure Votre Révérence de vouloir bien me regarder toujours comme son enfant, quelque indigne que j'en sois. Sauvage par le vêtement et la manière de vivre, et vivant, à cause de l'agitation, comme loin de mon Dieu, je veux cependant mourir, comme j'ai toujours vécu, enfant de la sainte Église romaine et membre de la Compagnie de Jésus.

« Demandez pour moi à Dieu dans vos saints sacrifices que, puisque j'ai abusé jusqu'à présent de tant de grâces qu'il m'a données et qui auraient pu m'élever à une sainteté éminente, je profite au moins de cette dernière occasion qui m'est offerte. Votre bonté ne refusera pas cette faveur à la prière de votre enfant. »

En un an de captivité, le saint confesseur de la foi avait baptisé soixante-dix person-

nes, enfants, jeunes gens ou vieillards, de cinq nations différentes ; gerbe d'âmes grossières qu'il avait glanées, une à une, au prix de son sang, mais qui le consolait si bien de ses souffrances que, pour la grossir encore, il était prêt à braver de nouveau les plus affreux tourments !



Pourtant le moment approchait où le P. Jogues allait être rendu à la liberté. Dieu se contentait pour cette fois de l'intention où était son serviteur de mourir pour lui : comme le zèle apostolique de l'héroïque esclave n'était rien moins qu'un vain amour-propre ou une orgueilleuse obstination, ce zèle allait céder aux circonstances et dévier doucement sous l'impulsion du ciel.

Vers la fin du mois d'août 1643, le P. Jogues pèchait avec ses maîtres sur les bords de l'Hudson. Renvoyé à Andagaron avant la saison, il traversait le poste hollandais de Renselaerswich, quand on y apprit de source certaine que les Iroquois devaient le mettre à mort à son arrivée. A supposer qu'un miracle le garantît encore, ces sauvages étaient décidés à l'empêcher d'avoir aucune communication ultérieure, soit avec leurs enfants, soit avec leurs prisonniers. Le gouverneur de Renselaerswich, ému de pitié,

conjura le prisonnier de profiter d'un vaisseau qui était en partance pour s'évader. Le P. Jogues refusa d'abord, mais sur de nouvelles et plus pressantes instances, il demanda une nuit pour prier avant de se décider. Le gouverneur protestant n'en pouvait croire ses sens.

« M'ayant accordé ma demande avec étonnement, raconte le P. Jogues, je passai la nuit en prières, suppliant beaucoup Notre-Seigneur, qu'il ne me laissât pas prendre de conclusions de moi-même, qu'il me donnât lumière pour connaître sa sainte volonté, qu'en tout et partout je la voulais suivre, jusqu'à être brûlé à petit feu.

Les raisons qui pouvaient me retenir dans ce pays étaient la considération des Français et des sauvages. Je sentais de l'amour pour eux et un grand désir de les assister, si bien que j'avais résolu de passer le reste de mes jours dans cette captivité pour leur salut. Mais je voyais la face des affaires toute changée.

« Premièrement, pour ce qui regardait nos trois Français amenés captifs dans le pays aussi bien que moi, l'un d'eux, René Goupil, avait déjà été massacré à mes pieds. Ce jeune homme avait la pureté d'un ange.

« Henri, qu'on avait pris à Montréal, s'était



Montréal.

enfui dans les bois. Comme il regardait les cruautés exercées sur deux pauvres Hurons rôtis à petit feu, quelques Iroquois lui dirent qu'on lui ferait le même traitement et à moi aussi, quand je serais de retour. Ces menaces le firent résoudre de se jeter plutôt dans le danger de mourir de faim dans les bois ou d'être dévoré par les bêtes sauvages, que d'endurer les tourments que ces demi-démons faisaient souffrir. Il y avait déjà sept jours qu'il ne paraissait plus.

« Quant à Guillaume Couture, je ne voyais quasi plus les moyens de l'aider ; car on l'avait mis en une bourgade éloignée de celle où j'étais, et les sauvages l'occupaient tellement de çà de là, que je ne le pouvais plus rencontrer. Ajoutez que lui-même m'avait tenu ce discours : « Mon père, tâchez de vous sauver ; sitôt que je ne vous verrai plus, je trouverai les moyens de m'évader. Vous savez bien que je ne demeure dans cette captivité que pour l'amour de vous ; faites donc vos efforts pour vous sauver, car je ne puis penser à ma liberté et à ma vie que lorsque je vous verrai en sûreté. » De plus ce bon jeune homme avait été donné à un vieillard qui m'assura qu'il le laisserait aller en paix, si je pouvais obtenir ma délivrance ; si bien que je ne voyais plus de raison qui m'obligeât de rester pour les Français.

« Pour les sauvages, j'étais dans l'impos-

sibilité et hors d'espérance de les pouvoir instruire ; car tout le pays est tellement animé contre moi, que je ne trouverais plus aucune ouverture pour leur parler ou pour les gagner. Les Algonquins et les Hurons étaient contraints de s'éloigner de moi comme d'une victime destinée au feu, de peur de participer à la haine et à la rage que me portaient les Iroquois. Je voyais d'ailleurs que j'avais quelque connaissance de leur langue, que je connaissais leur pays et leurs forces ; que je pouvais peut-être mieux procurer leur salut par d'autres voies qu'en restant parmi eux. Il me venait à l'esprit que tous ces avantages mourraient avec moi si je ne me sauvais. Ces misérables avaient si peu d'envie de me délivrer qu'ils commirent une perfidie contre le droit et les coutumes de toutes les nations, en acceptant les présents des Sokoquiois sans me mettre en liberté, déloyauté sans exemple parmi ces peuples ; car ils gardent pour inviolable cette loi que quiconque touche ou accepte le présent qu'on lui fait, doit exécuter ce qu'on lui demande par ce présent. C'est pourquoi, quand ils ne veulent pas accorder ce qu'on désire, ils renvoient le présent ou en font d'autres à sa place.

« Mais pour revenir à mon propos, ayant balancé devant Dieu, avec tout le dégagement qui m'était possible, les raisons qui me

portaient à rester parmi ces barbares ou à les quitter, j'ai cru que Notre-Seigneur aurait plus agréable que je prisse l'occasion de me sauver.

« Le jour étant venu, j'allai saluer M. le Gouverneur et lui déclarer les pensées que j'avais prises devant Dieu. Il mande les principaux du navire, leur signifie ses intentions, les exhorte à me recevoir, à me tenir caché, en un mot à me repasser en Europe. Ils répondirent que si je peux mettre une fois le pied dans leur vaisseau, je suis en assurance, et que je n'en sortirai point que je ne sois à Bordeaux ou à la Rochelle.

« Soit donc, me dit le Gouverneur : retournez-vous-en avec les sauvages, et sur le soir ou dans la nuit, dérobez-vous doucement et tirez vers la rivière ; vous y trouverez un petit bateau que je ferai tenir tout prêt pour vous porter secrètement au navire.

« Après mes très humbles actions de grâce à tous ces messieurs, je m'éloignai des Hollandais pour mieux cacher mon dessein. Vers le soir je me retirai vers dix ou douze Iroquois dans une grange où nous passâmes la nuit.

« Avant de me coucher, je sortis pour voir par quel endroit je pourrais plus facilement m'échapper. Les chiens du Hollandais étant pour lors détachés accoururent à moi. Un d'eux, grand et puissant, se jette sur ma

jambe que j'avais nue et me blesse notablement.

« Je rentre au plus tôt dans la grange. Les Iroquois la ferment fortement et viennent se coucher auprès de moi, surtout un d'eux qui avait quelque charge de me surveiller...

« Me voyant serré de si près, et la grange bien fermée et entourée de chiens qui m'accuseraient si je prétendais sortir, je crus quasi que je ne pourrais m'évader. Je me plaignais doucement à mon Dieu de ce que, m'ayant donné la pensée de me sauver, il me bouchait les voies et chemins.

« Je passai encore cette autre nuit sans dormir. Le jour s'approchant, j'entendis les coqs chanter. Bientôt après un valet du laboureur hollandais qui nous avait hébergés dans sa grange, y étant entré par je ne sais quelle porte, je l'abordai doucement et lui fis signe (car je n'entendais pas son flamand) qu'il empêchât les chiens de japper. Il sort incontinent, et moi après, ayant pris auparavant tout mon meuble qui consistait dans un petit office de la Vierge, un petit Gerson et une croix que je m'étais faite pour conserver la mémoire des souffrances de mon Sauveur.

« Étant hors de la grange... je passe par dessus une barrière et je cours droit à la rivière où était le navire. C'est tout le service que put me rendre ma jambe bien

blessée, car il y avait un bon quart de lieue... Je trouvai le bateau, comme on me l'avait dit ; mais la mer s'étant retirée, il était à sec. Je le pousse pour le mettre à l'eau ; n'en pouvant venir à bout par sa pesanteur, je crie au navire qu'on m'amène l'esquif pour me passer. Point de nouvelles : je ne sais si on m'entendait : quoi qu'il en soit, personne ne parut.

« Le jour cependant commençait à apprendre aux Iroquois le larcin que je faisais de moi-même. Je craignais qu'ils ne me surprissent dans ce délit innocent. Lassé de crier, je retourne au bateau. Je prie Dieu d'augmenter mes forces : je fais si bien, tournant le canot bout pour bout et le poussant si fortement que je le mets à l'eau. L'ayant fait flotter, je me jette dedans et m'en vais tout seul au navire sans être découvert d'aucun Iroquois.

« On me loge aussitôt à fond de cale et, pour me cacher, on met un grand coffre sur l'écoutille. Je fus deux jours et deux nuits dans le ventre de ce vaisseau, avec une telle incommodité que je pensai étouffer et mourir de puanteur [1]. »

***

L'évasion avait réussi, et néanmoins le navire mit à la voile sans emmener l'évadé.

1. Lettre au R. P. Ch. Lalemant, 30 août 1643.

Le P. Jogues était redescendu à terre pour calmer l'effroi de la colonie que les Iroquois, furieux de sa fuite, parlaient de saccager.

« La seconde nuit de ma prison volontaire, rapporte le fugitif, le ministre des Hollandais vint me dire que les Iroquois avaient fait bien du bruit, et que les Hollandais habitants du pays, avaient peur qu'ils ne missent le feu à leurs maisons, ou qu'ils ne tuassent leurs bestiaux. Ils ont raison de le craindre, puisqu'ils les ont armés de bonnes arquebuses. A cela je répondis, *si propter me orta est tempestas, projice me in mare* (si la tempête s'est élevée à mon occasion, je suis prêt à l'apaiser en perdant la vie) : je n'avais jamais eu la volonté de me sauver au préjudice du moindre homme de l'habitation.

« Enfin il me fallut sortir de ma caverne. Tous les nautoniers s'en formalisaient disant qu'on m'avait donné parole d'assurance au cas que je pusse mettre le pied dans le navire, et qu'on m'en retirait au moment qu'il faudrait m'y amener, si je n'y étais pas ; — que je m'étais mis en danger de la vie en me sauvant sur leur parole ; — qu'il la fallait tenir, quoi qu'il en coûtât.

« Je priai qu'on me laissât sortir, puisque le capitaine qui m'avait ouvert le chemin de la fuite, me demandait. Je le fus trouver dans sa maison, où il me tint caché. Ces

allées et ces venues s'étant faites la nuit, je n'étais point encore découvert.

« J'aurais bien pu alléguer quelques raisons en toutes ces rencontres ; mais ce n'était pas à moi à parler en ma propre cause, mais bien à suivre les ordres d'autrui que je subissais de bon cœur. Enfin le capitaine me dit qu'il fallait doucement céder à la tempête, et attendre que les esprits des sauvages fussent adoucis, et que tout le monde était de cet avis. Me voilà donc prisonnier volontaire dans sa prison, d'où je vous écris la présente. »

L'orage s'apaisa. La plupart des Iroquois se retirèrent satisfaits des 300 francs de rançon qu'on leur avait donnés. La colonie ne courait plus dès lors aucun danger ; mais le fugitif n'en était pas pour cela en sûreté. « Si Notre-Seigneur ne me protège d'une façon quasi-miraculeuse, écrivait-il, les sauvages qui vont et viennent ici à tous moments me découvriront... Or, s'ils avaient une telle rage contre moi avant ma fuite, quel traitement me feront-ils, me voyant retombé en leur pouvoir ? Je ne mourrai point d'une mort commune... »

Pendant six semaines le P. Jogues vécut dans ces perpétuelles alarmes, caché dans un grenier où les sauvages venaient souvent. Une cloison de planches mal jointes et quel-

ques futailles vides derrière lesquelles il se blottissait le protégeaient seules : elles suffirent à Dieu pour le sauver.

VI.

Le 5 janvier 1644, de bon matin, un passant s'arrêtait à la porte du collège de Rennes et demandait à parler au P. Recteur. En voyant sa figure hâve et décharnée, ses grossiers vêtements en lambeaux, le F. portier le prit d'abord pour un mendiant. C'était le Père Jogues, l'évadé de Renselaerswich.

Parti de cette ville vers le milieu d'octobre et de New-Amsterdam[1] le 5 novembre, il avait fait la traversée sur le tillac d'un lougre de cinquante tonneaux qui avait failli naufrager deux ou trois fois. Après avoir touché à Falmouth, il avait été déposé, le jour de Noël, par un bateau charbonnier sur la côte de Saint-Pol de Léon, et il en arrivait à pied. On juge de la vénération avec laquelle ses frères en religion le reçurent ! Le saint confesseur de la foi souffrait beaucoup de ces témoignages de respect ; c'est à grand'peine qu'on obtenait qu'il parlât de sa captivité, et les supérieurs durent lui donner un ordre positif pour l'amener à

1. Aujourd'hui New-York.



Conseil de régence d'Anne d'Autriche (d'après le tableau de Troy).

relater par écrit les principaux incidents de ces longs mois de douleurs (1).

Son humilité fut mise à une bien plus rude épreuve encore lorsque appelé à Paris, il fut contraint d'aller à la cour, où la Reine régente avait exprimé le désir de le voir. « On fait tous les jours des romans qui ne sont que mensonges, avait dit Anne d'Autriche, en voici un qui est une vérité, où le merveilleux se trouve joint à l'héroïsme le plus admirable. » Elle accueillit le missionnaire avec les plus grands honneurs et, à la vue des cicatrices à peine fermées dont les membres du vaillant soldat étaient en quelque sorte labourés, elle ne put retenir ses larmes. — Mais plus la vénération croissait autour de lui, plus le P. Jogues, surnaturellement attiré par l'espoir de cueillir enfin la palme du triomphe, sollicitait de ses Supérieurs la permission de retourner au Canada. Cette grâce lui fut accordée : après avoir dit adieu une seconde fois à sa vieille mère, il quitta de nouveau la France et, au printemps de 1644, il s'embarqua à la Rochelle, pour Québec.



Il aborda devant cette ville vers la fin du mois de juin suivant. Le P. Vimont, supérieur de la mission, l'envoya aussitôt à Ville-

1. C'est cette relation que nous avons plusieurs fois citée.

Marie [1], où un grand nombre de sauvages se réunissaient pour la traite chaque année. En y arrivant, le P. Jogues trouva le pays plus que jamais en feu : les Iroquois avaient donné à la guerre un caractère de barbarie atroce. Mais, par une conduite providentielle des événements, leur ancien prisonnier allait devenir auprès d'eux l'ambassadeur de la France et faire refleurir pour un temps la paix dans ce pays désolé.

Si cruelle en effet qu'eût été la guerre du côté des Iroquois, elle leur avait été bien plus coûteuse encore. Un bon nombre de leurs combattants les plus braves étaient tombés sous les coups des Français. Ils se résignèrent donc à traiter. Les pourparlers furent très longs, mais ils aboutirent enfin à un accord provisoire, qui fut conclu à Québec. C'est cet accord qu'il fallait faire ratifier par une assemblée plénière des villages, et l'envoi d'un ambassadeur à cette assemblée s'imposait. Mission bien dangereuse à remplir auprès de ces sauvages aussi crédules qu'inconstants, et dont le tomahawk capricieux était médiocrement respectueux des immunités diplomatiques, si tant est qu'il les connût !

Pour assurer les succès d'une aussi délicate négociation, le Gouverneur résolut de donner ses pleins pouvoirs au P. Jogues. La

1. Aujourd'hui Montréal.

religion aussi bien que la France était intéressée à l'entreprise. Les Supérieurs ne pouvaient guère dès lors s'opposer au choix du gouverneur. Après avoir mûrement réfléchi, ils donnèrent leur consentement ; mais leur paternelle prudence se refusa à imposer ce voyage à l'apôtre : ils se contentèrent de le lui proposer.

Si bien domptée que soit la nature dans le cœur des saints, elle n'y meurt jamais entièrement. Irrésistiblement gouvernée par une volonté que la grâce fortifie, elle garde en face du sacrifice ses répugnances et ses tressaillements. Le chrétien, qui ignore le mensonger orgueil du stoïcien, avoue ces faiblesses instinctives, il s'en humilie : puis, comme son Divin Maître à Gethsémani, il laisse jaillir de son âme, sous la pression de l'amour, un *Fiat* qui n'en est que plus méritoire aux yeux de Dieu.

C'est ce qui arriva au P. Jogues, comme il le rapporte avec une simplicité touchante dans sa lettre d'acceptation (2 mai 1646).

« Croiriez-vous bien qu'à l'ouverture des lettres de Votre Révérence, mon cœur a été comme saisi de crainte au commencement... La pauvre nature, qui s'est souvenue du passé, a tremblé. Mais Notre-Seigneur, par sa bonté, y a mis et y mettra le calme encore

davantage. Oui, mon Père, je veux tout ce que Notre-Seigneur veut, au prix de mille vies. Oh ! que j'aurais de regret de manquer une si bonne occasion ! Pourrais-je souffrir la pensée qu'il a tenu à moi que quelques âmes ne fussent sauvées ! J'espère que sa bonté qui ne m'a jamais abandonné dans les autres rencontres, m'assistera encore : Lui et moi nous sommes capables de passer sur le ventre de toutes les difficultés qui se pourraient opposer... »

Quelques jours après, le 16 mai, l'apôtre partait en effet de Trois-Rivières, en compagnie d'un Français, Jean Bourdon, et de quelques naturels. Le voyage se fit péniblement à cause de la chaleur, mais sans encombre. Le 10 juin, l'assemblée générale des chefs se tint, au milieu d'un grand concours de peuple. Combien ne comptait-elle pas de bourreaux dans son sein ! Mais les bourreaux faisaient semblant de ne pas reconnaître leur ancienne victime. Quant à celle-ci, elle parla avec tant d'éloquence et elle appuya si bien ses discours des présents d'usage, colliers de porcelaine, haches, instruments divers, que la paix fut votée. Le P. Jogues en profita pour visiter et confesser plusieurs prisonniers chrétiens. Il baptisa aussi quelques enfants, prêts à partir pour le ciel, puis, sur l'invitation des anciens, il reprit la route de Québec, où il rentra heureusement le 3 juillet.



Le 27 septembre suivant, il repartait de cette ville, accompagné de Jean de La Lande et d'un Huron, pour aller hiverner chez les Iroquois.

« Ils sont venus, écrivait-il à un Père de France, faire quelques présents à notre Gouverneur pour retirer des prisonniers qu'il avait et traiter de paix avec lui, au nom de tout le pays. Elle a été conclue au grand contentement des Français. Elle durera ce qu'il plaira à Notre-Seigneur.

« On juge nécessaire ici pour l'entretenir et voir doucement ce que l'on peut faire pour l'instruction de ces peuples d'y envoyer quelque Père. J'ai sujet de croire que je serai envoyé, ayant quelque connaissance de la langue du pays. Vous voyez combien j'ai besoin d'un secours puissant de prière, étant au milieu de ces barbares. Il faudra demeurer parmi eux, sans avoir presque la liberté de prier, sans messe, sans sacrements. — Il faudra être responsable de tous les accidents entre les Iroquois et les Français, les Algonquins et les Hurons...

« Le cœur me dit que si j'ai le bien d'être employé dans cette mission, *ibo et non redibo* [1] ; mais je serais heureux si Notre-Seigneur voulait achever le sacrifice là où

1. « J'irai et ne reviendrai pas. »

il l'a commencé et que le peu de sang répandu en cette terre fût comme les arrhes de celui que je lui donnerai de toutes les veines de mon corps et de mon cœur...

« Adieu, mon cher Père, priez Notre-Seigneur qu'il m'unisse inséparablement à Lui ! »

Ces graves pressentiments ne devaient point tarder à se réaliser : Dieu acceptait cette fois l'holocauste et il allait abandonner la généreuse victime sur la terre pour la couronner dans le ciel.

La fureur des Iroquois s'était rallumée en effet. Exaspérées par diverses calamités publiques, ces peuplades farouches en avaient fait peser la responsabilité sur leurs alliés de la veille et elles avaient décidé de reprendre la guerre contre eux. Aussitôt diverses bandes s'étaient mises en campagne : c'est dans l'une d'elles que le P. Jogues vint tomber, le 15 octobre, alors qu'il croyait le pays entièrement pacifié.

Les liens dont on le garrotta et les mauvais traitements qu'il dut subir lui firent comprendre aussitôt l'imminence du péril. Il la vit plus clairement encore le surlendemain, à son entrée dans ce village d'Andagaron, où il avait passé treize longs mois de captivité. Comme la première fois, les conques sonnèrent en guise de trompettes triomphales, la population accourut, et la

scène barbare que nous avons décrite déjà se renouvela sans pitié. En vain, le patient avait-il essayé de rappeller les traités : les cris de mort couvraient sa voix. On l'accablait de coups de bâton. Un de ces furieux lui arracha même des lambeaux de chair sur les bras et sur les épaules et les dévora sous ses yeux en disant : « Voyons, si cette chair blanche est une chair de Manitou. »

« Non, répondait la victime, avec une douce fermeté, je ne suis qu'un homme comme vous ; mais je ne crains pas la mort. Pourquoi du reste me faites-vous mourir ? Je suis venu pour affermir la paix, pour vous conduire au ciel, et vous me traitez en bête fauve ! Craignez la punition du Grand Esprit ! »

Cependant, la première rage passée, les avis étaient partagés. Deux familles puissantes voulaient à tout prix sauver les captifs. Il fut convenu qu'on en référerait à l'assemblée plénière des chefs et des anciens, qui fut immédiatement convoquée à Tionnontoguen. Elle décida qu'on rendrait les prisonniers à la liberté. Mais quand ses délégués arrivèrent à Andagaron pour y porter cette nouvelle il était trop tard. Sur la palissade de l'enceinte, fixée à un pieu, ils purent voir la tête sanglante du P. Jogues, perfidement abattu d'un coup de hache et décapité immédiatement après.

Le dernier vœu du martyr était rempli : Notre-Seigneur l'avait « inséparablement uni à Lui ».



Martyr, avons-nous dit, car un Souverain Pontife n'a pas craint de donner par avance ce titre à l'infatigable apôtre des Iroquois. Lorsque, en effet, au retour du P. Jogues en Europe, on demanda pour lui au Pape la permission de célébrer le saint sacrifice, malgré la mutilation de ses mains, Urbain VIII répondit : « Il serait indigne qu'un martyr de Jésus-Christ ne pût pas boire le Sang de Jésus-Christ. *Indignum esset Christi martyrem Christi non bibere sanguinem* », et il accorda la permission demandée.

Dans cette parole, nous saluons un présage. Puisse, par la miséricorde divine, l'Église ne point tarder à le ratifier (1) ! Puisse-t-elle glorifier ainsi du même coup le héros, qui est monté si haut dans le sacrifice, et le Dieu qui, après l'y avoir poussé de sa main toute-puissante, l'y a si miséricordieusement soutenu !

1. Le 3e concile plénier de Baltimore a signé un postulatum au Saint-Siège dans ce sens.



Le P. Bressani chez les Iroquois.



LE P. Bressani, dont le nom est revenu plusieurs fois sous notre plume au cours des récits qui précèdent, a rapporté lui-même dans diverses lettres les cruelles péripéties de sa captivité chez les Iroquois.

Nous croyons que le lecteur éprouvera un véritable intérêt à parcourir cette émouvante narration. Aussi allons-nous la transcrire ici en son entier.

I.

« Très Révérend Père en J.-C. [1].

« Pax Christi.

« Je ne sais si Votre Paternité reconnaîtra l'écriture d'un pauvre estropié, autrefois bien sain de corps, et très connu d'elle. La lettre est mal écrite et assez sale, parce qu'entre autres infirmités, celui qui l'écrit n'a plus qu'un doigt entier à la main droite, et il ne peut empêcher le sang qui découle de ses plaies encore ouvertes, de salir son papier. Son encre est formée de poudre à fusil délayée, et la terre lui sert de table. Il vous

1. Cette lettre est adressée au T. R. P. Général de la Compagnie de JÉSUS. Nous en empruntons la traduction qui va suivre au R. P. Martin. Montréal, impr. John Lovell, 1852.

écrit du pays des Iroquois, où il est aujourd'hui prisonnier, pour vous raconter brièvement la conduite de la divine Providence à son égard, dans ces derniers temps.

« Je partis des Trois-Rivières par ordre des supérieurs, le 27 avril dernier, de compagnie avec six sauvages chrétiens, et un jeune Français, qui remontaient dans trois canots, jusqu'au pays des Hurons. Le soir du premier jour, le Huron qui guidait notre canot, nous fit chavirer sur le lac Saint-Pierre, en tirant sur un aigle. Je ne savais pas nager, mais deux Hurons me saisirent, et me traînèrent jusqu'au rivage, où nous passâmes la nuit avec nos vêtements tout mouillés.

« Les Hurons prirent cet accident pour un mauvais augure, et me conseillèrent de retourner aux Trois-Rivières, qui n'étaient qu'à 8 ou 10 milles : certainement, disaient-ils, le voyage ne sera pas heureux.

« Comme je craignais qu'il n'y eût dans cette résolution quelque pensée superstitieuse, j'aimai mieux passer outre, jusqu'à un fort des Français, 30 milles plus haut, où nous pourrions nous remettre un peu. Ils m'obéirent, et nous nous mîmes en route le lendemain matin d'assez bonne heure : mais la neige et le mauvais temps retardèrent beaucoup notre marche, et nous forcèrent de nous arrêter au milieu de la journée.

« Le 3e jour, à 22 ou 24 milles des Trois-Rivières et à 7 ou 8 du fort Richelieu, nous tombâmes dans une embuscade de 27 Iroquois, qui tuèrent un de nos sauvages, et firent les autres prisonniers ainsi que moi. Nous aurions pu fuir ou tuer quelques Iroquois, mais, quand je vis mes compagnons pris, je crus qu'il valait mieux ne pas les abandonner. Je regardai comme un signe de la volonté de Dieu les dispositions de mes sauvages, qui étaient d'avis et qui avaient la résolution de se rendre, plutôt que de chercher leur salut par la fuite.

« Après nous avoir liés, les Iroquois poussèrent des cris horribles, comme se réjouissent les vainqueurs maîtres du butin et ils rendirent des actions de grâce au Soleil d'avoir livré entre leurs mains une Robe noire (c'est le nom qu'ils donnent aux Jésuites). Ils entrèrent dans nos canots et s'emparèrent de tout ce qu'ils portaient. C'étaient les provisions des Missionnaires qui habitaient chez les Hurons, et qui se trouvaient dans une extrême nécessité, parce que depuis plusieurs années ils n'avaient reçu aucun secours d'Europe.

« Ils nous ordonnèrent alors de chanter, puis ils nous conduisirent dans une petite rivière voisine, où ils se partagèrent le butin, et où ils enlevèrent la chevelure au Huron qu'ils avaient tué. Ils devaient la porter en triomphe au haut d'un bâton. Ils lui coupè-

rent les pieds, les mains et les parties les plus charnues du corps, afin de les manger, ainsi que son cœur.

« Le 5e jour, ils nous firent traverser le lac pour passer la nuit dans un lieu retiré, mais très humide. Nous commençâmes là à prendre notre sommeil, liés à terre, et à la belle étoile, comme pendant le reste du voyage.

« Ma consolation était de savoir que je faisais la volonté de Dieu, puisque je n'avais entrepris ce voyage que par obéissance, j'étais plein de confiance dans l'intercession de la Ste Vierge, et dans les secours de tant d'âmes, qui priaient pour moi.

« Le jour suivant, nous nous embarquâmes sur une rivière, et après quelques milles, ils m'ordonnèrent de jeter à l'eau mes écrits qu'ils m'avaient laissés jusque-là. Ils croyaient superstitieusement qu'ils avaient fait briser notre canot. Ils furent surpris de me voir sensible à cette perte, moi qui n'avais témoigné aucun regret pour tout le reste. Nous fûmes deux jours à remonter cette rivière jusqu'à une chute d'eau qui nous força de mettre pied à terre et de marcher six jours dans le bois.

« Le lendemain 6 de mai, qui était un vendredi, nous rencontrâmes des Iroquois qui allaient à la guerre. Ils nous donnèrent quelques coups qu'ils accompagnèrent de

bien des menaces : et le récit qu'ils firent à nos gardiens de la mort d'un de leur troupe, tué par un Français, fut cause qu'on se mit à nous traiter avec beaucoup de cruauté.



« Au moment de notre prise, les Iroquois mouraient de faim ; aussi en 2 ou 3 jours, ils consommèrent toutes nos provisions, et nous n'eûmes pour ressource le reste du voyage, que la chasse, la pêche ou quelques racines sauvages, quand on en trouvait. La disette devint si grande qu'ils ramassèrent sur le rivage, un castor mort et déjà gâté. Ils me le donnèrent le soir à préparer ; mais sa puanteur m'ayant fait croire qu'ils n'en voulaient plus, je le jetai à l'eau. J'expiai cette maladresse par une rude pénitence.

« Je ne raconterai pas ici tout ce que j'eus à souffrir dans ce voyage, il suffit de dire que nous avions à porter nos bagages dans les bois, par des chemins non frayés où on ne trouve que des pierres, des ronces, des trous, de l'eau et de la neige ; celle-ci n'avait pas encore entièrement disparu. Nous étions nu-pieds, et nous restions à jeun quelquefois jusqu'à 3 ou 4 heures après-midi, et souvent pendant la journée entière, exposés à la pluie et mouillés jusqu'aux os. Nous avions même à traverser souvent des torrents et des rivières.

« Le soir venu, j'étais chargé d'aller chercher le bois et l'eau, et de faire la cuisine, quand il y avait des provisions. Lorsque je ne réussissais pas, ou que je comprenais mal les ordres que je recevais, on n'épargnait pas les coups. Il fallait m'y attendre, surtout quand nous rencontrions d'autres sauvages, qui allaient à la pêche ou à la chasse. Je reposais difficilement la nuit, car on me liait à un arbre, et on me laissait exposé à la rigueur de l'air, encore assez froid à cette époque.

« Nous arrivâmes enfin au lac des Iroquois. Il nous fallut faire d'autres canots, auxquels je dus aussi mettre la main. Après 5 ou 6 jours de navigation, nous mîmes pied à terre, et nous marchâmes trois jours.

« Le 4e jour, qui était le 15 de mai, nous nous trouvâmes, vers 3 heures et avant d'avoir rien pris, sur les bords d'une rivière où étaient réunis 400 sauvages pour la pêche.



« A la nouvelle de notre approche, ils vinrent au devant de nous, et à 200 pas de leurs cabanes, ils enlevèrent tous mes vêtements, et me firent marcher en tête. Les jeunes gens formaient une haie à droite et à gauche, tous armés d'un bâton, à l'exception du premier, qui tenait un couteau. Quand je voulus m'avancer celui-ci me barra le pas-

sage, et saisissant ma main gauche, il la fendit avec son couteau entre l'annulaire et



Campement d'Indiens au bord du lac des Iroquois.

le petit doigt ; mais il le fit avec tant de force et de violence, que je crus qu'il voulait m'ouvrir la main entière. Les autres com-

mencèrent alors à me frapper avec leurs bâtons, et ils ne cessèrent que quand je fus arrivé au théâtre qu'ils avaient préparé pour nous tourmenter.

« Il nous fallut monter sur ces écorces grossières, élevées au-dessus de terre environ de 9 palmes, de manière à donner à la foule le loisir de nous voir et de se moquer de nous. J'étais tout couvert du sang qui coulait de toutes les parties de mon corps, et le vent auquel nous étions exposés, était assez froid pour le geler immédiatement sur ma peau.

« Ce qui me consolait beaucoup, c'était de voir que Dieu me faisait la grâce de souffrir quelque petite chose en ce monde, au lieu des tourments incomparablement plus grands, que j'aurais eu à souffrir pour mes péchés dans l'autre. Les guerriers vinrent ensuite, et les sauvages les reçurent avec de grandes cérémonies et les régalèrent de tout ce que leur pêche leur avait donné de meilleur.

« On nous commanda de chanter. Jugez si nous pouvions le faire, étant à jeun, épuisés par la marche, brisés par les coups, et tremblants de froid de la tête aux pieds.

« Peu de temps après, un esclave huron m'apporta un peu de blé d'Inde, et un capitaine qui me voyait transi de froid, me rendit enfin à force d'instances, la moitié d'une vieille soutane d'été en lambeaux :

c'était assez pour me cacher, mais non pour me réchauffer.

« Ils nous obligèrent de chanter jusqu'au départ des guerriers, et nous restâmes alors à la merci de la jeunesse, qui nous fit descendre du théâtre, où nous étions depuis environ deux heures, pour nous faire danser à leur manière. Comme je ne réussissais pas, et que je n'en étais pas capable, ces jeunes gens me piquaient, me frappaient, m'arrachaient les cheveux, la barbe, etc.

« On nous retint 5 à 6 jours dans ce lieu pour leur passe-temps, nous laissant entièrement à leur discrétion et à leur indiscrétion. Nous étions obligés d'obéir même aux enfants, et dans des choses peu raisonnables et souvent contradictoires: chante, disait l'un — tais-toi, disait l'autre. — Si j'obéissais au premier, le second me maltraitait. — Avance ta main, je veux la brûler. — Un autre me brûlait parce que je ne la lui présentais pas. Ils me commandaient de prendre du feu avec les doigts pour le mettre dans leurs pipes pleines de tabac, et ils le laissaient tomber à terre à dessein, quatre et cinq fois de suite, pour me faire brûler en le ramassant. Ces scènes se passaient ordinairement la nuit ; car, vers le soir, les capitaines criaient à pleine voix autour des cabanes : Réunissez-vous, jeunes gens, et venez caresser nos prisonniers. — A cette

nouvelle, ils accouraient et se réunissaient dans une grande cabane. Là on m'enlevait le lambeau de vêtement qu'on m'avait donné, et dans cet état de nudité, ceux-ci me piquaient avec des bâtons aigus, ceux-là me brûlaient avec des tisons ardents ou des pierres rougies au feu, et d'autres se servaient de cendres brûlantes ou de charbons enflammés. Ils me faisaient marcher autour du feu sur la cendre chaude, sous laquelle ils avaient planté en terre des bâtons pointus. Les uns me tiraient les cheveux, les autres la barbe.

« Chaque nuit après m'avoir fait chanter, et m'avoir tourmenté comme je l'ai dit, ils passaient environ un quart d'heure à me brûler un ongle ou un doigt, il ne m'en reste maintenant qu'un seul entier, et encore ils en ont arraché l'ongle avec les dents. Un soir ils m'enlevaient un ongle, le lendemain la première phalange, le jour suivant la seconde. En six fois, ils en brûlèrent presque six. Aux mains seules, ils m'ont appliqué le feu et le fer plus de 18 fois, et j'étais obligé de chanter pendant ce supplice. Ils ne cessaient de me tourmenter jusqu'à une heure ou deux heures de la nuit. Ils me laissaient alors ordinairement lié à terre et sans abri. Je n'avais pour lit et couverture qu'un morceau de peau la moitié trop petit. J'étais même souvent sans aucun vêtement, car ils

avaient déjà déchiré le morceau de soutane qu'on m'avait donné.

II.

« Pendant un mois entier, nous eûmes à subir ces cruautés, et de plus grandes encore, mais nous ne restâmes que 8 jours dans ce premier lieu. Je n'aurais jamais cru que l'homme eût la vie si dure.

« Une nuit qu'ils me tourmentaient, comme de coutume, un Huron fait prisonnier avec moi, ayant vu un de ses compagnons échapper au supplice en se déclarant contre nous, se mit à crier au milieu de l'assemblée que j'étais une personne de qualité et un capitaine des Français. Ils l'écoutent avec beaucoup d'attention, et poussant ensuite un grand cri en signe d'allégresse, ils me traitent avec une nouvelle rage.

« Le lendemain matin je fus condamné à être brûlé vif, et à être mangé. On commença alors à me garder de plus près. Les hommes et les enfants ne me laissaient jamais seul.

« Nous partîmes de là le 26 de mai, et en quatre journées, nous atteignîmes les premières terres de cette nation. Dans ce voyage fait à pied sous la pluie, et avec

d'autres incommodités, je souffris plus que jamais. Le sauvage alors mon gardien, était plus cruel que le premier. J'étais blessé, faible, mal nourri, à moitié nu. Je dormais en plein air, lié à un piquet ou à un arbre, et je tremblais toute la nuit à cause du froid et de la douleur que me causaient mes liens. Dans les passages difficiles, ma faiblesse réclamait un secours, mais on me le refusait, et même, quand je tombais en renouvelant mes douleurs, ils m'accablaient de nouveaux coups, pour me forcer à marcher. Ils croyaient que je le faisais à dessein afin de rester en arrière, et de m'échapper ensuite.

« Un jour entre autres, je tombai dans un ruisseau, et peu s'en fallut que je me noyasse. J'en sortis, mais je ne sais comment, et dans cet état j'eus à faire encore près de 6 milles de chemin jusqu'au soir, avec un fardeau très pesant sur mes épaules. Ils se moquèrent de moi et de ma maladresse de m'être laissé tomber à l'eau, et cela ne les empêcha pas de me brûler encore un ongle pendant la nuit. Nous arrivâmes enfin au premier village de cette nation. Ici notre réception ressembla à la première, et fut encore plus cruelle ; car outre les coups de poing et les coups de bâton que je reçus dans les parties les plus sensibles du corps, ils me fendirent encore une fois la main gauche entre le doigt du milieu et l'index ;

et leur bastonnade fut telle que je tombai à terre à demi-mort. Je croyais avoir perdu mon œil droit avec la vue.

« Comme je ne me relevais pas parce que je n'en étais pas capable, ils continuaient à me frapper surtout sur la poitrine et sur la tête.

« J'aurais certainement expiré sous leurs coups, si un capitaine ne m'eût pas fait traîner à force de bras sur un théâtre formé d'écorces, comme le premier. Là ils me coupèrent peu après le gros doigt de la main gauche et fendirent l'index ; mais au même moment la pluie accompagnée du tonnerre et des éclairs, tomba en si grande abondance, que les sauvages se retirèrent, et nous laissèrent sans vêtements exposés à l'orage. Un sauvage que je ne connaissais pas,eut pitié de nous,et nous fit entrer le soir dans la cabane.

« Nous fûmes tourmentés dans cette circonstance avec plus de cruauté et d'audace que jamais, sans qu'on nous laissât un moment de relâche. Ils me mirent de l'ordure dans la bouche, et me brûlèrent le reste des ongles et quelques doigts des mains. Ils disloquèrent les doigts des pieds, et me percèrent un pied avec un tison. Je ne sais ce qu'ils n'essayèrent pas une autre fois. Après avoir satisfait à leur cruauté, ils nous envoyèrent dans un village

à 9 ou 10 milles plus loin. Ici on ajouta aux tourments dont j'ai déjà parlé, celui de me suspendre par les pieds tantôt avec des cordes, tantôt avec des chaînes que leur donnaient les Hollandais.

« Pendant la nuit je restais étendu sur la terre nue, et attaché, selon leur coutume, à plusieurs piquets, par les pieds, les mains et le cou. Pendant 6 ou 7 nuits, les moyens qu'ils prirent pour me faire souffrir sont tels qu'il ne m'est pas permis de les décrire. Je ne fermai pas l'œil pendant ces nuits-là, qui me parurent très longues, quoiqu'elles fussent les plus courtes de l'année. Mon Dieu! Que sera donc le Purgatoire ? Cette considération adoucissait beaucoup mes douleurs.

« Après un pareil traitement, je devins si infect et si horrible que tout le monde s'éloignait de moi, comme d'un cadavre en putréfaction, et on ne m'approchait que pour me tourmenter.

***

« Je trouvais difficilement quelque personne charitable pour me mettre la nourriture dans la bouche, ne pouvant me servir d'aucune de mes mains, qui étaient extrêmement enflées et en pourriture. J'avais donc à souffrir aussi la faim, je fus même réduit à manger des grains de blé d'Inde crûs, au

détriment de ma santé. Le besoin me fit même trouver du goût à mâcher de l'argile, quoiqu'il ne me fût guère possible de l'avaler.

« J'étais couvert de sales insectes, sans pouvoir m'en délivrer ni m'en défendre. Les vers naissaient dans mes plaies, et dans un seul jour, il en tomba plus de quatre d'un de mes doigts. « J'ai dit à la pourriture, vous êtes mon père, et aux vers, vous êtes ma mère et mes sœurs. » J'étais devenu un fardeau pour moi-même, de sorte que si je n'avais consulté que moi, j'aurais regardé la mort comme un gain.

« Il s'était formé un abcès à ma cuisse droite, à la suite des coups que j'avais reçus, et des chutes fréquentes que j'avais faites. Il ne me laissait aucun repos, surtout depuis que je n'avais plus que les os et la peau, et que je ne couchais que sur la terre. Les sauvages l'avaient ouvert plusieurs fois avec des pierres aiguës, en me causant de vives douleurs ; mais sans succès. Il fallut que le Huron apostat, pris avec moi, me servît de chirurgien. Le jour qui, dans ma pensée, était la veille de ma mort, il me l'ouvrit en me donnant quatre coups de couteau. Le sang et le pus en sortirent en si grande abondance, et répandirent une telle puanteur, que tous les sauvages furent obligés de sortir de la cabane. Je désirais et j'attendais la mort, mais non sans éprouver une vive horreur du

feu. Je me préparais cependant de mon mieux, en me recommandant au cœur de la Mère de miséricorde, qui est vraiment la Mère aimable, admirable, puissante, clémente et la consolatrice des affligés. Elle était après Dieu l'unique refuge d'un pauvre pécheur, abandonné de toutes les créatures sur une terre étrangère, dans ce lieu d'horreur et cette vaste solitude, sans langue pour se faire comprendre, sans amis pour le consoler, sans sacrements pour le fortifier, et sans aucun remède humain pour adoucir ses maux.

« Les prisonniers Hurons ou Algonquins (ceux-ci sont appelés nos Sauvages), au lieu de me consoler, étaient les premiers à me faire souffrir, pour plaire aux Iroquois. Je ne vis le bon Guillaume qu'après ma délivrance. L'enfant fait prisonnier avec moi avait été éloigné, depuis qu'on s'était aperçu que je lui faisais faire des prières, ce qui ne leur plaisait pas. Ils le tourmentèrent aussi, et quoiqu'il n'eût pas plus de 12 à 13 ans, ils lui enlevèrent, cinq ongles avec les dents. En arrivant dans leur pays, ils lui avaient lié les poignets avec de petites cordes, mais serrées le plus fortement qu'ils purent, de manière à lui causer de très vives douleurs. Ils faisaient tout cela devant moi pour augmenter ma peine. Oh! que l'on apprécie alors bien autrement beaucoup de choses, pour

lesquelles on a ordinairement tant d'estime ! Plaise à Dieu que je m'en souvienne et que j'en profite !



« Mes jours étaient donc ainsi pleins de souffrances, et mes nuits sans repos, ce qui fut cause que je comptais dans le mois cinq jours de plus qu'il ne fallait, mais en voyant un soir la lune, je corrigeai mon erreur.

« J'ignorais pourquoi les sauvages différaient tant ma mort. Ils me dirent que c'était pour m'engraisser avant de me manger ; ils n'en prenaient guère le moyen.

« Ils prononcèrent enfin sur mon sort. Ce fut le 19 juin, jour que je regardais comme le dernier de ma vie. Je demandais à un capitaine de me faire mourir, s'il était possible, autrement que par le feu ; mais un autre chef l'encourageait à ne pas changer la résolution déjà prise. Alors le premier me déclara que je ne mourrais ni par le feu, ni par un autre supplice. Je ne pouvais pas le croire, et je ne sais s'il parlait sérieusement, mais c'était la vérité. Telle était la volonté de Dieu et de la Vierge Mère à qui je me reconnais redevable de la vie et, ce que j'estime encore plus, d'une grande force au milieu de mes maux. Qu'il plaise à la majesté de Dieu d'en tirer sa plus grande gloire et mon salut !

« Les sauvages se trouvèrent eux-mêmes très surpris de ce résultat, si contraire à toutes leurs intentions, comme l'ont raconté et écrit les Hollandais.

« Je fus donc donné avec toutes les cérémonies d'usage à une vieille femme, afin de remplacer son aïeul tué autrefois par les Hurons ; mais au lieu de me brûler selon les désirs et l'avis de tous, elle me racheta de leurs mains, au prix de quelques grains, que les Français nomment porcelaine.

« Je vis ici au milieu des ombres de la mort ; et je n'entends parler que d'homicide et d'assassinat. Dernièrement ils ont assommé un de leurs compatriotes dans une cabane, sous prétexte qu'il était inutile, et qu'il ne méritait plus de vivre.

« Je ne suis pas sans avoir toujours à souffrir un peu. Mes plaies sont encore ouvertes, et plusieurs sauvages me voient de mauvais œil. Il est donc vrai qu'on ne peut pas vivre sans croix, mais celle-ci est comme du sucre auprès des autres.

« Les Hollandais me font espérer ma rançon et celle de l'enfant fait prisonnier avec moi. Que la volonté de Dieu s'accomplisse dans le temps et dans l'éternité ! Mon espérance sera plus ferme encore, si vous me donnez une part dans vos saints sacrifices et dans vos prières, et dans celles de nos Pères

et de nos Frères, surtout de ceux qui m'ont connu autrefois.

« Du pays des Iroquois, 15 juillet 1644. »

III.

Dans une autre lettre adressée à quelques-uns de ses amis, le P. Bressani répond à diverses questions qui lui avaient été posées à propos de sa captivité.

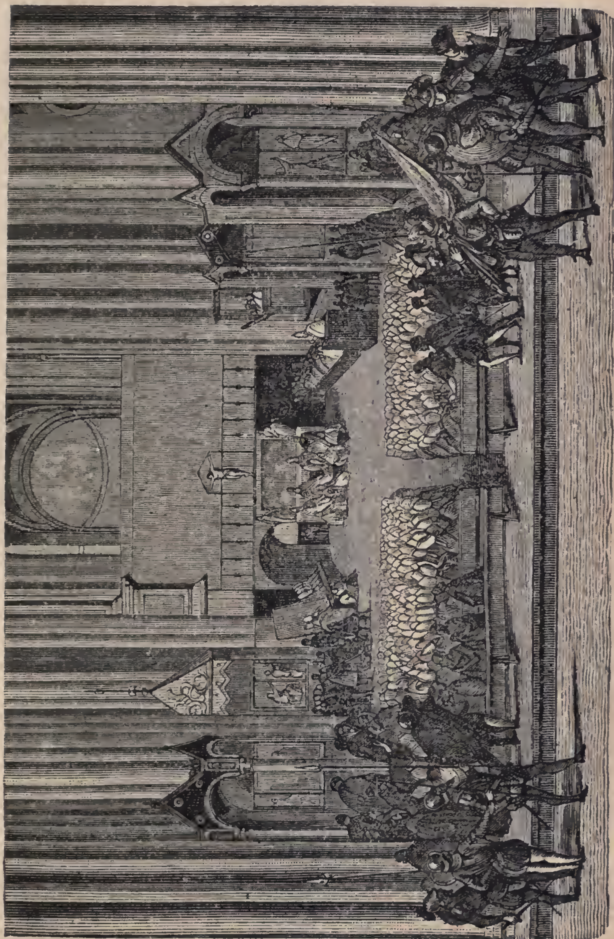
« Vous m'avez fait quelques demandes, dit-il, sur le temps que j'ai passé dans le pays des Iroquois. Vous me les avez faites avec tant d'instances et en me donnant tant de motifs que, par considération pour ce que je vous dois, je ne puis refuser de vous répondre. Je le ferai donc et avec ma simplicité ordinaire.

« A la première question : — Pourquoi les Iroquois m'ont-ils tant maltraité ? — Je réponds: Parce qu'ils me regardaient comme leur ennemi, non en ma qualité d'Européen, puisqu'ils sont amis des Hollandais, Européens comme nous, mais parce que nous sommes amis et protecteurs des sauvages que nous travaillons à convertir, et avec lesquels ils ne veulent pas la paix, tandis que nous, nous l'entretenons pour le seul motif de les gagner à Dieu. Ainsi la première cause de cette inimitié, c'est la foi....

« Mais quand bien même la foi, que nous

cherchions à introduire dans ces contrées, n'eût pas été la cause de la haine et des tourments de ces Sauvages, je n'aurais pas hésité à braver ces dangers dans l'intérêt des âmes. En effet si l'on regarde comme une action méritoire de braver la peste, même dans le seul dessein de soulager les corps, ne dois-je pas m'estimer trop heureux, si Dieu me fait la grâce de perdre la vie en secourant et en convertissant les âmes? Tous ceux qui vont au Canada ou chez les Hurons, rencontrent ces dangers ; et si, par crainte des tourments, des Iroquois ou pour d'autres motifs, personne n'avait ce courage, cette malheureuse nation finirait par être entièrement abandonnée, et privée de tout secours spirituel. Voilà pourquoi on porte envie à ceux qui trouvent là la mort.

« A dire vrai ce qui me consolait était moins cette considération, que l'idée que Dieu et l'obéissance m'avaient placé là. Je le priais d'agréer mon sacrifice, comme il agréa celui du bon larron, me trouvant plus coupable que cet heureux crucifié, puni comme lui, mais pour des péchés plus grands que les siens. Je me rappelais la doctrine du Concile de Trente (sess. 14, c. 9) qui dit que l'acceptation des peines même inévitables et nécessaires, satisfait à la justice de Dieu, et au châtiment que méritent les péchés.



Le Concile de Trente (d'après le Titien).



« J'aurais fait difficulté de répondre à la seconde question, qui regarde mon intérieur, si je n'avais pas su qu'il est glorieux de révéler et de publier les œuvres de Dieu : *Opera Dei revelare et confiteri honorificum est*, et si je n'avais pas espéré ajouter par là quelque chose à votre ferveur. Je vous dirai donc avec franchise quelles sont les trois grâces et faveurs singulières que Dieu m'accorda alors.

« La première, c'est que, quoique je fusse à chaque instant à deux doigts de la mort, que j'avais continuellement sous les yeux, mon esprit a toujours conservé la même liberté et je pouvais donner à chaque action une attention complète. Si donc j'ai manqué en quelque chose, il ne faut pas l'attribuer au défaut de connaissance, à la faiblesse de ma tête, ou au trouble que cause la peur, mais à une malice inexcusable. Mon corps était dans un abattement extrême. Je pouvais à peine ouvrir les lèvres pour dire un *Notre Père*, tandis qu'intérieurement, je m'occupais avec autant de liberté que maintenant.

« La seconde grâce que j'obtins, prépara mon âme de telle sorte qu'en proportion des dangers et des douleurs qui croissaient intérieurement, mes dispositions se modi-

fiaient, et je sentais diminuer progressivement l'horreur de la mort et du feu.

« La troisième grâce fut d'arrêter en moi, jusqu'au premier mouvement d'indignation contre mes bourreaux, et de m'inspirer même des sentiments de compassion pour eux, car le secours se mesurait sur ma faiblesse et mon peu de vertu. Je me disais en moi-même, en les voyant : cet homme, (plût à Dieu qu'il m'eût été donné de le racheter avec mon sang,) sera bien autrement tourmenté en enfer, tandis que pour moi, j'espère obtenir le pardon de quelques-uns de mes péchés par ce peu de souffrances que j'éprouve. Il est donc bien plus à plaindre que moi.

« Voilà ma réponse à votre seconde question.

***

« J'arrive à la troisième question, c'est-à-dire : quelles étaient là mes occupations, et quelle consolation trouvais-je, ou plutôt le Ciel m'envoyait-il dans mes peines ? — J'avais goûté autrefois la paraphrase de saint Bernard sur ces paroles de l'apôtre : *non sunt condignæ passiones*, etc. (Rom., VIII, 18), et dans ce moment elle me donna bien des consolations : « les souffrances de cette vie sont sans proportion avec

mes fautes passées que Dieu me pardonne, avec les consolations présentes qu'il m'accorde, et avec la gloire future qu'il me promet. »

« Certainement mes peines étaient peu de chose, quand je considérais un si grand gain. *Momentaneum et leve tribulationis nostræ.* (II Cor., IV, 17.)

« Ne croyez cependant pas que je fusse insensible à la douleur. Je la sentais vivement, mais j'avais intérieurement une telle force pour la supporter, que j'étais étonné de moi-même, ou plutôt de l'abondance de grâce, et je croyais me trouver dans le même état que David lorsqu'il disait : *in tribulatione dilatasti mihi* (Ps., VI, 2) : au milieu de mes tribulations vous avez dilaté mon cœur. J'estime plus cette grâce que celle de ma délivrance : *et de omni tribulatione eripuisti me* (Ps., LIII, 9): vous m'avez arraché à toutes les tribulations.

« Grande est la bonté de Dieu que nous avons offensé, puisqu'il se contente de si peu de choses pour des dettes si énormes, et qu'il accepte les douleurs de cette vie au lieu des tourments du Purgatoire. Que le Seigneur est bon envers les cœurs purs, et ce qui est plus encore, envers les cœurs méchants ! *Quam bonus Israël Deus, his qui recto sunt corde.* (Ps., LXXII, 1.)



« Cependant je ressentais quelques peines intérieures, mais non au moment de mes tourments. Je redoutais ceux-ci avant de les souffrir, bien plus que lorsqu'on me les infligeait. Souvent même en voyant les autres les endurer, je les trouvais plus horribles, qu'en les endurant moi-même.

« Mes peines intérieures étaient des doutes sur la foi, tentation que maintenant je crois commune à l'heure de la mort, non seulement par ma propre expérience, mais surtout parce qu'elle a plus d'action à proportion qu'on en approche. L'homme se voyant en effet à ce moment, comme abandonné des créatures, ne peut trouver de consolation que dans la pensée de Dieu, et du Paradis qu'il attend. Alors le démon pour troubler notre joie affaiblit notre espérance, et mêle, selon l'expression de l'Ecriture, l'eau et le vin : *vinum tuum mixtum est aquâ*. (Ps., I, 22.) Il élève des doutes sur toutes ces vérités : mais la bonté de Dieu qui conduit jusqu'aux enfers et qui en ramène : *deducit ad inferos et reducit* (Tob., XIII, 2) ne m'abandonnait pas.

« Je m'adressais à moi-même, les avis que j'aurais donnés à un autre en pareille occasion, et je me trouvais rempli d'une paix profonde, et d'une tranquillité parfaite. J'ai fait un jour un voyage de plusieurs milles,

sans réciter d'autres prières que le *Credo* et j'éprouvai tant de consolation, que ce voyage, d'ailleurs pénible et en lui-même et à cause d'un très lourd fardeau que je portais, me parut très court.

« Mes occupations étaient donc les unes intérieures, je viens de vous en parler ; les autres extérieures : je les devais à ceux qui me tourmentaient. Je passais la plus grande partie du jour dans leurs cercles ou sur leurs théâtres. Là je me trouvais en butte aux insultes et aux railleries, non seulement des hommes, mais aussi des enfants, qui ne me laissaient pas une ou deux heures de repos, ni le jour, ni la nuit. Ils me répétaient sans cesse : nous te brûlerons; nous te mangerons, je te mangerai un pied, et moi une main, etc.



« Vous vouliez savoir en quatrième lieu, s'il ne se rencontrait pas parmi ces Sauvages quelqu'un un peu compatissant à mon égard, ou du moins qui ne fût pas aussi cruel que les autres. Je ne doute pas qu'il n'y en eût : mais personne n'osait manifester ce sentiment, dans la crainte d'un blâme, car parmi eux, tourmenter cruellement un prisonnier est une preuve de bravoure, et compatir à ses souffrances, un signe de lâcheté.

« Un soir, pendant qu'ils me brûlaient pour la dernière fois l'annulaire de la main droite, au lieu de chanter, comme ils me l'ordonnaient, j'entonnai le *Miserere*, mais d'une voix si forte que je leur fis peur. Ils m'écoutèrent tous avec attention, et celui qui me brûlait, me traita alors avec un peu moins de cruauté. Il continua cependant dans la crainte qu'on ne se moquât de lui. Je me crus à ma dernière heure, tant était grand l'excès de ma douleur. C'est pourquoi je me mis à exhorter nos Hurons prisonniers à souffrir avec courage, et surtout par un sentiment de foi, en leur disant que l'espérance du Paradis me délivrait de la crainte de la mort. Ils me le promirent, et deux d'entre eux qui furent brûlés à petit feu peu après, et ensuite mangés, me tinrent parole. Je les avais confessés avant leur supplice.

« C'est un grand tourment d'être serré fortement par des liens, et je ne l'avais pas bien compris en méditant la passion de Notre-Seigneur. Dans cette position, il m'était absolument impossible de fermer l'œil, et on me laissait cependant ainsi pendant la nuit entière. A l'aurore, je priais quelqu'un de me délier. Si celui-ci s'apercevait qu'on avait les yeux sur lui, il se moquait de moi, au lieu de me soulager, pour ne pas s'attirer le reproche de lâcheté ; mais

quand il pouvait le faire sans témoin, ordinairement j'étais exaucé.

« Il est certain que s'ils avaient été tous cruels au même degré, je serais mort de faim, car n'ayant pas l'usage de mes mains, il fallait qu'on me donnât ma nourriture. Plusieurs au lieu de mettre à la bouche l'espèce de polente qu'ils me préparaient, la laissaient tomber sur ma poitrine, ou me mettaient sur la peau des charbons enflammés ; mais d'autres, émus de compassion, venaient les jeter à terre, et me donner, quoiqu'en petite quantité, de quoi me soutenir.



« La dernière question était celle-ci : Pourquoi ne travaillais-je pas à les rendre plus humains ? Chercher à les rendre plus humains, c'était les irriter. Je leur disais un jour, que mes liens étaient trop serrés, et que j'allais mourir par ce supplice et non par le feu, dont ils me menaçaient. La conséquence fut qu'on serra davantage mes liens. « Eh bien ! disaient-ils ensuite, en se moquant de moi, n'es-tu pas mieux maintenant ? » Ils font un très fréquent usage d'ironies cruelles. J'ai oublié de vous dire qu'ordinairement ils ne me laissaient jamais le soir, sans que je m'attendisse à mourir dans le courant de la nuit, tant je me sentais faible ; mais par une provi-

dence particulière de Dieu, aussitôt qu'ils m'avaient délié le matin, je fermais les yeux, et je rêvais que j'étais parfaitement guéri. Quoique je m'efforçasse d'éloigner cette idée comme une tentation, capable de me détourner de la pensée salutaire de la mort, et que dans mon sommeil, je fisse plusieurs fois la réflexion que c'était un songe, je ne pouvais m'en convaincre, et à mon réveil j'examinais si c'était vrai ou non.

« Cette pensée, bien qu'elle ne fût qu'un rêve, relevait tellement mon courage, qu'après une heure ou deux de repos, je me sentais plein de force et de vie pour souffrir comme le premier jour. »

IV.

Le P. Bressani demeura quatre mois en captivité. Voici ce qu'il écrivait au T. R. P. Général de la Compagnie de JÉSUS, quelques jours après sa mise en liberté :

« Je dois ma délivrance aux Hollandais et ils l'ont obtenue sans peine, moyennant une modique rançon. Les sauvages m'estimaient peu à cause de ma maladresse en toutes choses, et ils pensaient d'ailleurs que je ne pourrais jamais guérir mes blessures. J'ai été vendu deux fois, d'abord à cette vieille qui devait me faire brûler, et ensuite aux Hollandais qui ont eu à donner 15 à 20 doppies.

« J'ai chanté ma sortie d'Égypte, le 19 août, dans l'Octave de l'Assomption de la Vierge, que je regarde comme ma libératrice.

« J'ai été pendant quatre mois captif chez les Iroquois, mais c'est peu, en comparaison de ce que méritaient mes péchés.

« Je n'ai pas pu pendant ma captivité rendre à quelqu'un de ces malheureux, en retour du mal qu'ils me faisaient, le bien qui était l'objet de mes désirs, c'est-à-dire, leur donner la connaissance du vrai Dieu.

« Pour suppléer à l'ignorance de leur langue, je voulus avec le secours d'un prisonnier, comme interprète, essayer d'instruire un vieillard moribond ; mais l'orgueil le rendit sourd à ma parole. Il me répondit qu'un homme de son âge devait enseigner les autres et non recevoir leurs leçons.

« Je lui demandai où il irait après la mort. Il répliqua : « Du côté de l'Occident ». Puis il se mit à raconter les folies et les fables, que le démon a apprises à ces infortunés, et qu'ils prennent malheureusement pour la vérité.



« Je n'ai baptisé qu'un Huron. On l'avait amené là où j'étais, pour le brûler. Mes gardiens me pressèrent de l'aller voir. J'allai

avec quelque répugnance, car ils m'avaient dit, mais à tort, que ce n'était pas un de nos sauvages, et que je ne le comprendrais pas. Je m'avance vers la foule qui ouvre les rangs, et me laisse approcher de cet homme, déjà tout défiguré par les tourments. Il était étendu sur la terre nue, et n'avait rien pour appuyer sa tête. Je vois une pierre près de là, je la pousse avec le pied jusqu'à sa tête, pour lui servir d'oreiller. Il se mit alors à me fixer, et quelques poils de barbe qui me restaient encore ou quelqu'autre indice, lui firent juger que j'étais étranger.— « N'est-ce pas là,dit-il à son gardien,l'Européen que vous tenez prisonnier ? » Celui-ci lui ayant répondu affirmativement, il jeta de nouveau sur moi un regard de compassion. « Assieds-toi, mon frère, près de moi, me dit-il, je veux te parler. » Je m'asseois, mais il me fallut faire un effort à cause de la puanteur qui s'exhalait de son corps, déjà à moitié rôti. Heureux de l'entendre un peu, parce qu'il parlait Huron, je lui demande ce qu'il désire, espérant pouvoir profiter de l'occasion pour l'instruire et le baptiser. A ma grande consolation, sa réponse me prévint. « Que voulez-vous donc ?» lui dis-je. — « Je ne demande qu'une chose, le baptême au plus vite ; le temps est court. » Je voulus l'interroger sur la foi, pour ne pas donner un sacrement avec précipitation, mais je le trouvai parfaitement instruit. Il faisait déjà

partie des catéchumènes chez les Hurons, je le baptisai donc bien volontiers, et nous nous trouvions tous les deux contents.

« Quoique j'eusse administré ce sacrement, avec une certaine ruse, m'étant servi de l'eau qu'on m'avait chargé de lui donner à boire, les Iroquois s'en aperçurent. Ils avertirent aussitôt les capitaines, et dans leur fureur, ils me chassèrent de la cabane, en m'accablant de menaces ; puis ils se mirent à le tourmenter comme auparavant.

« Le lendemain matin on acheva de le brûler vif, et comme je l'avais baptisé, ils portèrent tous ses membres un à un dans la cabane où j'étais. Sous mes yeux, ils écorchèrent les pieds et les mains, et les mangèrent. Le mari de la maîtresse de la cabane, mit à mes pieds la tête de la victime, et la laissa là longtemps, en me reprochant ce que j'avais fait, et en me disant : « Eh bien, à quoi ont servi tes enchantements ? (il parlait du baptême et des prières que j'avais faites avec lui.) L'ont-ils délivré de la mort ? »

« J'éprouvai alors un vif regret de ne pas savoir leur langue, et de ne pouvoir pas dans une si belle occasion, leur parler de la vertu et des effets du baptême ; mais l'heure n'est pas encore venue. Leurs péchés et surtout leur orgueil mettent un grand obstacle à la grâce de Dieu, qui regarde les humbles et

ne voit les superbes que de loin. Ils s'estiment tous comme des héros et des guerriers, et ils n'ont que du mépris pour les Européens, qu'ils regardent comme une nation vile et lâche. Ils se croient destinés à subjuguer le monde. Ils se sont perdus dans leurs pensées et comme Dieu les a abandonnés aux désirs de leur cœur, vos prières, vos sacrifices, et les prières de toute la Compagnie qui prie toujours pour la conversion des infidèles, pourront obtenir que Dieu jette un regard de pitié sur eux, et en même temps, sur moi, surtout dans les dangers de la mer auxquels je vais m'exposer. Soyez assuré que bien portant comme estropié, je serai toujours de Votre Paternité, le fils indigne et très humble serviteur.

P. J. B.

« De la Nouvelle-Amsterdam, 31 août 1644. »

V.

Les cruelles souffrances que le P. Bressani avait endurées minèrent profondément sa santé. On crut que l'air natal pouvait seul réparer ses forces épuisées. Ses supérieurs le renvoyèrent donc en Europe en 1650. Désireux d'y servir encore les missions qu'il avait évangélisées, en les arrosant de son sang, l'intrépide ouvrier écrivit et publia une relation abrégée des missions de la Compagnie de JÉSUS dans la Nouvelle-France.



New-York ancien ou Nouvelle-Amsterdam en 1644.

C'est à cette relation que nous empruntons les détails qui suivent (1).

«Les habitations des Algonquins, ainsi que celles des Hurons, ne sont que des cabanes;



Habitation des Algonquins.

mais les premiers les font avec une écorce mince comme du parchemin et les dressent, selon le besoin, tantôt dans un lieu, tantôt

1. Trad. du R. P. Martin. Montréal, 1852.

dans un autre, à l'aide de quelques perches qui en forment la charpente ; les seconds, pour se mettre à l'abri de leurs ennemis, font des enceintes ou des forts avec des pieux qui se croisent, et qu'ils appuient contre des troncs d'arbres. Leurs cabanes ont 10, 15, 20, 30 et 40 cannes *(la canne vaut 6 pieds)* de long, et consistent en de grosses écorces soutenues par des pièces de bois qui servent aussi à porter le grain qu'ils font sécher pendant l'hiver. Ceux-là n'ont pour lit, que quelques branches d'arbres, et ceux-ci quelques écorces ou des nattes. On ne voit dans ces cabanes ni table, ni banc, ni rien de semblable. La terre ou une écorce leur tient lieu de toute espèce de meubles. C'étaient là la nourriture et le logement des Pères dans ces missions, et voilà pourquoi on les a regardées comme les plus pénibles de notre Compagnie.

« Malgré ce dénuement presque total, il y avait parmi ces sauvages des pauvres et des riches, des nobles et des roturiers.

« Les hommes, et les femmes surtout, ont des ornements particuliers pour les fêtes publiques, pour leurs jeux, leurs danses et leurs festins, qui n'ont guère de commun avec ceux de l'Europe, que le nom............

« Les femmes disposent leurs cheveux en tresse qui leur pend sur le dos. Les hommes donnent différentes formes à leur chevelure. Les uns se rasent le milieu de la tête, les

autres la tête tout entière, ne laissant que quelques touffes de cheveux çà et là. Ceux-ci, et c'est le très grand nombre, gardent leurs cheveux très longs ; tandis que ceux-là n'en ont qu'au milieu de la tête ou sur leur front, et ils les tiennent roides comme des crins. Les premiers Français donnèrent à nos sauvages le nom de Hurons à cause de leurs cheveux droits comme les soies du sanglier, sur le milieu de la tête, ce qu'on appelle en français une hure. Leurs cheveux sont généralement noirs. Ils ont une grande horreur pour les cheveux frisés, qui sont très rares parmi eux, quoiqu'il y en ait quelques exemples.



« Selon les circonstances, ils se peignent la figure,et un grand nombre,le corps entier, de différentes manières, les uns seulement à la surface et pour un temps, les autres d'une manière ineffaçable.

« Les premiers se servent de noir, de rouge et d'autres couleurs. On dirait que quelques-uns ont tout le corps couvert de poils, ou qu'ils portent des lunettes ; ceux-ci se couvrent la figure entière de raies de différentes couleurs ; ceux-là seulement la moitié. Ils sont tout luisants, à cause de l'huile dans laquelle ils détrempent leurs couleurs. Ils prennent ordinairement le noir

sous leur marmite. Les autres couleurs sont formées de différentes terres comme la laque, ou de quelques racines qui donnent un très beau rouge. Ils mettent tant d'art dans leurs peintures, que quelques-uns ont cru à la première vue, que plusieurs de ces sauvages avaient des vêtements véritables, quoiqu'ils fussent entièrement nus, et sans autre ornement que de simples couleurs. Pour se peindre d'une manière ineffaçable, il faut qu'ils souffrent une très vive douleur. Ils se servent pour cette opération d'aiguilles, d'alènes affilées ou d'épines aiguës. Avec ces instruments ils se percent la peau, ou se la font percer en traçant sur leur visage, leur cou, leur poitrine ou les autres parties du corps, un animal ou un monstre, par exemple un aigle, un serpent, un dragon ou toute autre figure qui leur plaît davantage. Alors, sur les piqûres fraîches et sanglantes qui forment le dessin, on jette de la poussière de charbon ou une autre couleur noire, qui se mêle avec le sang, et pénètre dans la plaie. La figure est alors imprimée sur la peau en traits indélébiles.

« Cette coutume est si générale dans certaines contrées, que je ne crois pas qu'on puisse trouver dans la nation du Petun, ou chez ceux que nous appelons neutres, parce qu'ils sont en paix avec les Hurons et les Iroquois, un seul individu qui ne soit pas ainsi peint sur quelque partie du corps.

« Lorsque cette opération se fait sur le corps presqu'entier, elle est dangereuse, surtout dans les temps froids. Elle a donné la mort à plusieurs,soit à cause d'une espèce de spasme qu'elle produit, soit pour d'autres raisons. Ils sont ainsi les martyrs de la vanité et d'une bizarre coutume. Ils ne donnent ordinairement aucun signe de douleur pendant l'opération, quoiqu'ils en ressentent de très aiguës.

« Les motifs de cet usage, surtout lorsqu'il s'agit de peintures passagères, ne sentent certainement pas le sauvage. En hiver, elles servent de masque contre le froid et la gelée ; en guerre, elles empêchent que la pâleur du visage ne trahisse la crainte de l'âme. Ils paraissent plus terribles à leurs ennemis, en voilant ainsi ou leur jeunesse ou leur décrépitude ; sans cela la connaissance que ceux-ci auraient de leur supériorité, doublerait leur courage. Dans les fêtes publiques et les assemblées, cette peinture leur sert d'ornement. Ils peignent aussi les prisonniers destinés aux flammes. comme des victimes offertes au dieu de la guerre, et ils les ornent, ainsi que faisaient les peuples anciens. Ils ont coutume de traiter de cette manière leurs morts, et pour les mêmes raisons qui nous font agir ainsi envers les nôtres.

« Se peindre est le privilège des hommes. C'est à eux aussi, et non aux femmes, qu'appartient de porter en guerre de petits ornements suspendus au cou, ou dans le petit sac qui contient leur tabac ; car ils fument sans cesse, dans leurs assemblées, comme partout ailleurs.



« Ils ont l'usage des bains de vapeur, mais leur forme est toute sauvage. Ils enferment de grosses pierres rougies au feu. dans une petite cabane où ils viennent se placer 15 et 20 à la fois, serrés les uns contre les autres, et assis à la manière des singes. Ils restent là des heures entières, et provoquent une sueur abondante, tout en faisant entendre des chants sans règles, qui vont toujours croissant. Au sortir de ce bain, ils se précipitent, même au commencement de l'hiver, dans un lac ou dans une rivière, quelquefois déjà à moitié gelée. Je ne comprends pas comment ils en sortent sans contracter de maladie. Dans leurs idées, ce bain de vapeur est ou une superstition, ou une politesse, ou un remède, ou un plaisir. Il leur sert dans les longs voyages, à rafraîchir et raviver leurs forces, et à leur retour, il les remet de leur fatigue.

« Pendant leurs festins, où ils se trouvent

quelquefois réunis par centaines, tous les mets sont annoncés un à un, et à haute voix. A chacun on répond par ce cri de remerciement fort et élevé : Oh ! Oh ! en prononçant l'h d'une manière que les Italiens imiteraient bien difficilement. Avant de manger, ils chantent pendant des heures entières. Un des convives commence, et, à la pause, tous les autres répondent d'une voix forte et tirée de la poitrine. — Oh ! Oh ! Après lui un autre reprend le chant, et ils se succèdent ainsi, les uns aux autres.

« Celui qui a tué l'animal qu'on a servi, ou celui qui donne le festin, n'y prend aucune part, mais il chante ou pérore pendant que les autres font bonne chère.

« Avant d'être en rapport avec les Européens, ils ne se servaient pas de chaudières pour cuire leur nourriture, surtout dans les voyages. Ils se contentaient de creuser un trou en terre, et de le remplir d'eau qu'ils faisaient bouillir, en y jetant quelques pierres rougies au feu.



« Les hommes ne s'occupent que de guerre, de chasse, de pêche, du commerce avec les autres nations et de tout ce qui est nécessaire pour cela, comme des armes offensives et défensives, des canots, des avirons et des raquettes pour marcher sur la neige. Ils



Famille d'indiens en voyage et en costume d'hiver.

sont tous si adroits dans ce travail, que les Européens ne sauraient mieux réussir à préparer ce qui est nécessaire pour les voyages, l'habitation dans les forêts, et la navigation. Sous ce rapport ils ne sont sauvages que de nom....................

« Leur peau n'est pas très brune, surtout quand ils sont jeunes. Ils sont robustes et d'une taille haute et bien proportionnée. Leur santé est meilleure que la nôtre, et ils ignorent jusqu'au nom de bien des maladies communes en Europe, comme la pierre, la goutte, les ruptures, etc. On ne rencontre parmi eux ni bossus, ni nains, ni corpulences monstrueuses, ni goîtres, etc.



« Quatre choses surtout en eux méritent d'exciter notre admiration : 1° Leurs sens sont d'une perfection extraordinaire ; quoique pendant presque six mois de l'année, on ne trouve sur la terre que de la neige, et dans les cabanes que de la fumée, leur vue est très perçante. Ils ont l'ouïe très délicate et sensible à l'harmonie, et l'odorat excellent, mais bien différent du nôtre. Ils regardent le musc comme une puanteur, et ils ne goûtent que l'odeur qui vient de la nourriture. Grâce à ce sens, ils découvrent souvent un incendie, surtout la nuit, longtemps avant

de l'apercevoir. Leur toucher et leur peau sont très sensibles. C'est peut-être l'effet de l'usage de s'oindre d'huile et de graisse, usage aussi commun parmi eux que chez les Gentils et les Hébreux autrefois.

Ils s'en frottent le corps tout entier, quand ils peuvent, mais surtout les cheveux et pour plusieurs très bonnes raisons.

« 2° Leur force d'âme pour supporter toute espèce de misère, est admirable. Ils endurent la faim pendant 10 et 15 jours, quelquefois par superstition, mais plus souvent par nécessité. La douleur du feu ne leur arrache pas un cri. Ils s'y exercent dès leur bas âge. Des enfants de 10 et de 12 ans rapprochent quelquefois leurs bras l'un de l'autre, et placent entre eux un charbon allumé, pour voir quel est celui qui se retirera le premier et le fera tomber. Ils ne se plaignent jamais du froid, de la chaleur, de la douleur, ni de la maladie.

« 3° Leur habileté pour reconnaître les lieux, et les désigner à d'autres, pour se conduire à travers les bois où ils ne s'égarent presque jamais, a quelque chose de prodigieux. J'en ai fait plusieurs fois l'expérience dans les temps brumeux, ou pendant la nuit. Guidé par ma boussole, je conduisais quelques sauvages dans un lieu écarté, pour essayer de leur faire perdre la position des 4 points cardinaux. Je leur demandais

alors où était l'Est, le Sud, le pays de leurs ennemis, le nôtre. Avec leur simple coup-d'œil, ils se sont toujours conduits avec autant d'assurance que moi avec ma boussole. C'est un talent, comme inné, que les jeunes gens eux-mêmes, et les femmes, savent exercer dans le besoin, et surtout pour échapper aux mains de leurs ennemis, lorsqu'ils sont prisonniers. Ils font ainsi 3 ou 400 milles dans les bois, pour gagner nos habitations, sans avoir aucun chemin pour les diriger. Nous avons eu cette preuve sous les yeux plusieurs fois chaque année.

« 4° Leur mémoire est très fidèle. Comme ils n'ont ni livres, ni écritures, les affaires se traitent par des ambassadeurs et j'ai été surpris en voyant de combien de choses, et de quels détails ils pouvaient garder le souvenir. Ce talent brille surtout dans les capitaines, qui, au lieu de livres, se servent de petits bâtons sur lesquels ils tracent quelquefois certains signes, et quelquefois ils n'en mettent aucun. Avec ce secours, ils peuvent dire l'objet de plus de cent présents, rapporter les délibérations d'un conseil, et mille autres particularités, qui nous échapperaient à nous, si nous ne les avions pas écrites.

« Ils ont de l'intelligence et ils raisonnent bien. Ils narrent admirablement, et leur talent oratoire est remarquable. Quand ils

ont étudié un sujet, ils le traitent aussi bien que les Européens les plus habiles. On a cru en France que leurs discours et leurs harangues étaient fabriqués : mais je puis assurer que le plus grand nombre d'entre eux, en passant dans une autre langue, ont perdu une partie de l'énergie qu'ils avaient dans la leur.

« Dans des affaires importantes, ils nous ont souvent entraînés de leur côté, et nous ont fait changer de résolution. Nous étions convaincus, après un plus mûr examen, que c'était le parti le plus favorable au bien du pays.

« Je ne doute pas qu'ils ne soient aptes aux sciences. Leur oreille est juste et excellente pour la musique, mais leur musique diffère de la nôtre, et sous certains rapports, elle est plus martiale. Cet art ne se cultive pas par principes ; les hommes les plus habiles la regardent comme un des effets de la nature.

VI.

« On ne trouve parmi eux ni rois, ni princes absolus, mais seulement des espèces de chefs de l'État que nous nommons capitaines, quoique ce ne soient pas les mêmes que pour la guerre. Cette charge se transmet ordinairement par héritage du côté de la

femme, et elle s'obtient quelquefois par élection. Lorsqu'il s'agit d'en prendre possession, à la mort du capitaine (ce qu'ils appellent le ressusciter), ils y mettent une certaine solennité. Ces capitaines n'ont pas la puissance coercitive; les pères de familles eux-mêmes ne l'exercent pas envers leurs enfants. Ils n'emploient que les paroles pour toute correction. Malgré une pareille éducation, plus les enfants grandissent, plus ils aiment et respectent leurs parents. Avec de l'éloquence, les uns et les autres obtiennent ce qu'ils demandent par voie d'exhortation et de prière. Comme Dieu a mis en notre âme un rayon de sa lumière, ces hommes tout grossiers qu'ils étaient, avaient, même avant notre arrivée, quelques notions et du vice et de la vertu. Quoiqu'ils soient indépendants, et aussi libres qu'il est possible de l'être, nous avons pu mettre quelques barrières à leurs vices.

« On trouvait chez eux certaines vertus si universellement pratiquées, qu'ils ne les regardaient pas comme telles, par exemple, l'hospitalité, qu'ils poussent très loin. Ils reçoivent dans leur cabane tous ceux qui se présentent, et ne leur disent jamais d'en sortir. Ils les servent et leur donnent de la nourriture autant qu'à tous les membres de la famille, sans jamais rien leur demander.



« De tous les vices extérieurs, le vol était un des plus répandus, ils s'en sont toujours vantés comme d'une grande adresse, quand ils n'ont pas pu être découverts. Tout objet leur était bon, et quand ils n'en connaissaient pas l'usage, ils l'employaient comme ornement. Ils volaient avec le pied et avec la main, en présence aussi bien qu'en l'absence du propriétaire, non pour en tirer profit, mais uniquement par vice. On les a vus voler des choses qui ne pouvaient leur servir à rien, par exemple des styles de cadran, etc.

« Un de nos Pères récitait un jour son bréviaire à une fente de la cabane. Les sauvages lui enlevèrent par là le livre des mains, sans qu'il pût voir le voleur, ni le rejoindre. J'en ai trouvé un qui volait la porte d'une de nos chapelles.

« Le vol ne reste cependant pas impuni, et le châtiment du coupable, lorsqu'il est convaincu, consiste à donner au plaignant le droit de le dépouiller entièrement, lui et toute sa famille. Voici quel est l'usage : celui qui a perdu une hache ou quelque objet semblable, peut prendre au voleur, quand il est reconnu, tout ce qui lui appartient, haches, chaudières, vêtements, vivres, filets, canot, etc., et s'il veut agir en toute rigueur,

il le laissera, lui, sa femme et ses enfants, dans un dénuement complet.

« Pour empêcher toute contestation, voici ce dont ils sont convenus, entre eux : 1° tout objet perdu ou laissé à terre, quand ce ne serait qu'à trois pas du maître, peut être enlevé par qui que ce soit sans passer pour volé ; 2° celui qui trouve ce qu'il a perdu, entre les mains d'un autre, adresse qui chez eux est admirable, car ils peuvent presque distinguer entre un œuf et un œuf, mais je ne sais comment, ne peut pas s'en saisir de suite, mais il lui demandera par exemple : « Qui t'a donné cette épée ? » Si l'autre ne répond pas on le regarde comme convaincu de vol. S'il dit qu'il l'a reçue en présent ou qu'il l'a achetée, il faut nommer celui de qui il la tient. Le plaignant va aussitôt trouver le vendeur, et lui fait la même demande. Si celui-ci en désigne un autre, il va l'interroger aussi, et il continue ses recherches, jusqu'à ce qu'il trouve quelqu'un qui ne l'ait reçue de personne. En ceci comme dans toutes les affaires semblables, ils sont d'une grande sincérité, et n'inculperaient jamais un innocent. Le coupable confesse sa faute par son silence.

*
* *

« Leur législation contre l'homicide, crime très rare parmi eux, mérite d'être connue.

Elle se révèle tout entière dans l'événement suivant, arrivé le 28 avril 1648, au sujet d'un Français qui par zèle, s'était attaché gratuitement au service de la mission.

« Ce jeune homme, âgé de 22 ans, et nommé Jacques Douart, fut tué par des Hurons. Les deux assassins cherchaient un de nous ou de nos gens, bien décidés à donner la mort au premier qu'ils rencontreraient. Ils avaient reçu cet ordre de six capitaines, appartenant à trois villages voisins, grands ennemis de la foi. Leur espérance était de rompre par là la bonne harmonie qui régnait entre nous et nos chrétiens, de nous épouvanter tous, et de nous obliger à abandonner le pays. Ils arrêtaient ainsi la publication de l'Évangile, qu'ils croyaient nuisible à leurs intérêts.

« Ils le tuèrent d'un coup de hache, vers le coucher du soleil. Le lendemain matin, les chrétiens des environs, apprenant cette nouvelle, accoururent pour nous avertir que ce coup était une preuve certaine d'un complot contre nous ; mais, ajoutèrent-ils, nous voici tous prêts à mourir pour défendre nos Pères et la religion.

« Tout le pays fut en émoi, et les capitaines tinrent un conseil général. Les auteurs de ce forfait s'affichèrent ce qu'ils étaient, ennemis de la foi, et ils osèrent soutenir non seulement qu'il n'était pas nécessaire de

tenir compte de ce qui s'était passé, mais qu'il fallait publiquement fermer à tous les chrétiens l'entrée des villages, et les expulser du pays. Quelques-uns ajoutèrent qu'il fallait bannir tous les chrétiens pour les empêcher de se multiplier.

« Le zèle de nos bons néophytes se montra avec éclat dans cette circonstance. Les uns disaient qu'ils abandonneraient volontiers leur patrie et leurs parents, malgré la tendre affection qu'ils avaient pour eux, plutôt que de causer le plus léger préjudice à leur foi. D'autres déclaraient que la vie présente n'était plus rien à leurs yeux, depuis qu'ils avaient connu les avantages de la vie future.

« Ceux-ci s'écriaient : « Je ne crains pas le feu des Iroquois, pourvu que je sois sans péché ; je crains bien moins encore de mourir pour ma foi et de donner ma vie à Celui qui doit me la rendre immortelle ». Ceux-là faisaient d'autres protestations. Tous avec un zèle et une liberté vraiment chrétienne, blâmaient les auteurs et les complices de cet homicide, sans cependant les nommer, quoiqu'ils les connussent.

« Ces hommes-là, ajoutaient-ils, veulent « la ruine du pays. Ce sont eux sans doute « qui reçoivent des présents de nos ennemis « pour nous trahir. La foi leur déplaît parce « qu'elle leur reproche leurs vices. Qu'ils

« se montrent, il sera facile de s'en convain-
« cre. »

« Deux jours se passèrent dans ces débats animés. Ils servirent à raviver beaucoup la ferveur de nos néophytes, et à prouver leur amour pour la foi et les missionnaires. Ils obtinrent enfin des capitaines et des chefs de la nation, tout infidèles qu'ils étaient, qu'on leur donnerait au nom du pays une satisfaction complète pour ce meurtre ; voici leur manière d'agir en pareil cas.

« Ce serait tenter l'impossible et ruiner les causes les mieux prouvées, que de vouloir les terminer chez les sauvages par les procédés adoptés dans la jurisprudence de presque toutes les nations, c'est-à-dire en condamnant à mort le meurtrier. Que le coupable soit connu ou non, la réparation du crime des particuliers regarde le public, c'est-à-dire qu'on punit le crime et non le criminel ; en sorte que ce qui serait regardé ailleurs comme une injustice, est parmi eux le moyen le plus efficace d'empêcher le renouvellement de pareils désordres. J'ai cru satisfaire une curiosité bien légitime, en faisant connaître sur ce point leurs coutumes particulières. Terminons en peu de mots cette histoire.

*
* *

« Après avoir décidé qu'ils nous donne-

raient satisfaction, ils nous appelèrent à l'assemblée générale qu'ils avaient convoquée, et un vieux capitaine prenant la parole au nom de tous, s'adressa en ces termes au Supérieur de la mission : « Mon frère (c'est « le titre qu'ils lui donnent), voici devant toi « toutes les tribus réunies pour te donner « satisfaction ; (il les nomme l'une après « l'autre) nous ne sommes qu'une poignée « d'hommes. Tu soutiens seul ce pauvre « pays, et tu le portes dans ta main. La « foudre l'a frappé, et l'a divisé en deux « parties. Un précipice est maintenant « ouvert, et si tu nous abandonnes, nous y « tomberons infailliblement. Prends donc « pitié de nous qui sommes ici pour pleurer « ta perte et la nôtre plutôt que pour parler. « Ce pays n'est plus qu'un squelette sans « chair, sans veines, sans nerfs, sans artères. « Nous sommes comme des ossements desséchés. Un lien très faible les tenait unis, « mais il a été brisé par le coup qui a frappé « la tête de ton neveu que nous pleurons. « C'est un démon qui a mis la hache dans « la main de l'assassin. Est-ce toi, ô soleil, « qui l'as poussé à un crime si fatal ? Pourquoi n'as-tu pas refusé ta lumière pour lui « donner à lui-même horreur de son forfait ? « Tu étais peut-être son complice ? Non « certainement ; car il marchait dans les « ténèbres, et ne savait pas où il allait. Il « croyait, ce malheureux, frapper un jeune

« Français, et c'était sa patrie qu'il frappait « en même temps d'un coup mortel. La terre « s'est ouverte pour recueillir le sang de « l'innocent, et il s'est formé un abîme pour « nous engloutir tous ; car nous sommes « tous coupables. Nos ennemis se réjouissent « de cette mort et la célébreront comme « un grand triomphe, en voyant que nos « armes sont employées à nous détruire « nous-mêmes, et qu'elles servent si bien « leurs intérêts. »

Il continua longtemps sur ce ton. Il ajouta ensuite : « Mon frère, aie pitié de ce « pays. Toi seul peux lui rendre la vie. Ta « main peut réunir tous ces ossements épars. « C'est à toi qu'il appartient de fermer « l'abîme ouvert pour nous engloutir. Aie « pitié de ton pays : nous l'appelons ton « pays, car nous t'en reconnaissons le maître. « Pour nous, nous ne sommes que des crimi- « nels qui attendent leur condamnation, si « tu nous traites sans miséricorde. Aie pitié « de ceux qui s'accusent eux-mêmes, et qui « viennent solliciter humblement leur par- « don.

« Tu as affermi le pays en y établissant ta « demeure. Si tu nous quittes, nous serons « comme le brin de paille déraciné qui n'est « bon qu'à devenir le jouet des vents. Le « pays ressemble à une île flottante, prête à « être submergée à la première tempête.

« Consolide-le, et la postérité conservera « toujours le souvenir de ton bienfait, et te « comblera d'éloges.

« Au premier bruit de cette mort, nous « avons laissé toutes les affaires, et nous « n'avons pensé qu'à nos larmes et à notre « douleur. Nous sommes prêts à faire tout « ce que tu ordonneras pour la réparation « de cette faute. Parle donc. Que veux-tu ? « Nos vies ainsi que nos biens sont à toi. « Nous nous en dépouillerons volontiers, « pour te donner satisfaction. Nous dépouil- « lerons même nos enfants pour te conten- « ter. Ce n'est pas toi que nous accusons, « mais celui qui nous a rendus criminels. « C'est contre lui que se tournera toute notre « indignation; nous n'aurons jamais pour toi, « qu'amour et respect. »

« Pour réponse à ce discours, on leur présenta un faisceau de petits bâtons liés ensemble, un peu plus longs et plus gros que des allumettes. Ils exprimaient le nombre de présents que nous demandions pour la réparation de ce meurtre. Nos néophytes nous avaient bien instruits de toutes leurs coutumes, et nous avaient engagés à les suivre à la lettre, si nous ne voulions pas gâter non seulement notre propre cause, mais celle de Dieu et de la foi.

« Les capitaines se partagèrent entre eux ces petits bâtons, pour que toutes les tribus

concourussent à fournir les présents demandés. Chacun retourna ensuite à son village. Personne n'est nommément obligé de participer à cette contribution, mais pour payer ces dettes publiques, il y a entre eux une rivalité, proportionnée à leurs richesses, et à leur désir de se montrer plus ou moins affectionnés au bien du pays.



« Le 11 de mai avait été désigné pour l'assemblée suivante, et pour faire cette cérémonie avec toute la solennité d'usage, la veille, quatre capitaines, deux chrétiens et deux infidèles, furent députés par l'assemblée générale, pour venir nous trouver. Ils se présentèrent à notre porte, et comme dans une pareille circonstance, on ne se parle pas sans présents, ils offrirent le premier pour obtenir qu'on leur ouvrît et le second pour qu'on leur permît d'entrer. A chaque porte qu'ils avaient à passer, nous aurions pu exiger un présent. Aussitôt entrés, ils ouvrirent les discours par un présent qu'ils nomment *présent pour essuyer les larmes*, et ils demandaient que nous ne les regardassions plus de mauvais œil. Le second était un breuvage pour nous rendre la voix que nous avions perdue et en adoucir le son à l'avenir. Le troisième était pour calmer les esprits que ces pensées douloureuses agi-

taient. Le quatrième avait pour objet d'apaiser les émotions d'un cœur justement irrité.

«Ces présents se composent pour la plupart de morceaux de coquillages de mer que les Français ont nommés porcelaine, comme nous l'avons dit, ou de semblables bagatelles qui seraient de vraies pauvretés en Europe, mais qui sont ici d'un grand prix. Ils en ajoutèrent ensuite neuf autres pour ériger un monument à la victime. Ils avaient tous une fin particulière. Quatre d'entre eux étaient pour les quatre piliers qui devaient porter le cercueil, les quatre autres pour les pièces transversales, sur lesquelles il est placé, et le neuvième servait de chevet. Les huit capitaines des huit tribus, offrirent alors chacun un présent, pour les huit os principaux du corps humain, comme les pieds, les jambes, les bras, etc.

« En suivant leurs coutumes, nous fûmes alors obligés de parler, c'est-à-dire d'offrir un présent de 3000 grains, pour relever le pays renversé, le consolider de manière qu'il fût capable de supporter les reproches que nous devions lui faire pour le forfait commis.

« Le lendemain matin, en présence d'une foule immense accourue de toutes les parties de la contrée, les sauvages firent sur la place publique une espèce de théâtre, où ils expo-

sèrent les 50 présents qui formaient la partie essentielle de la réparation ; car ceux dont nous venons de parler n'en étaient que l'accessoire.

« Pour un Huron tué par un autre Huron, ils se contentent ordinairement de 30 présents. Pour une femme, ils en demandent 40, parce que, disent-ils, elle est moins capable de se défendre qu'un homme, et sa faiblesse réclame un plus grand appui de la justice. Pour un étranger, ils veulent un plus grand nombre de présents; autrement, disent-ils, les meurtres seraient très fréquents, le commerce ruiné, et la guerre continuelle avec les nations étrangères.

« La cérémonie ne s'arrête pas là. Le cadavre à qui on avait élevé un tombeau ne devait pas y reposer nu ; mais il fallait le revêtir comme il était pendant sa vie. Ils donnèrent pour cela trois présents, l'un pour une chemise, l'autre pour un gilet, le troisième pour un pantalon, etc., puis ils en ajoutèrent quelques-uns pour l'arquebuse, la poudre et les balles que le défunt possédait, et un autre pour retirer de la plaie le fer homicide. Ils auraient dû faire autant de présents que la victime avait de blessures afin de les cicatriser.

« Les trois présents qu'ils donnèrent ensuite avaient pour objet, l'un de fermer l'ouverture faite dans le sol, le second de rendre la terre solide (ici, selon leur cou-

tume, ils se mirent tous à danser en signe d'allégresse) ; le troisième d'empêcher, disaient-ils, par le moyen d'une grosse pierre que cet abîme ne puisse jamais plus s'ouvrir.

« Il y eut encore sept autres présents : le premier pour rendre la voix aux Missionnaires ;

« Le second pour engager nos Français à ne pas prendre les armes contre le meurtrier, mais contre leurs ennemis ;

« Le troisième pour rallumer le feu que nous tenions toujours prêt pour la commodité des passants ;

« Le quatrième pour rouvrir la porte de l'hospice où nos chrétiens logeaient fréquemment ;

« Le cinquième pour remettre à l'eau le canot qui servait à passer la rivière quand ils venaient nous visiter ;

« Le sixième pour rendre l'aviron au jeune homme chargé du passage ;

« Le septième pour l'illustrissime seigneur notre gouverneur qu'ils appellent Onontio.

« Nous eussions pu en exiger deux autres pour rétablir notre cabane et notre église, et pour relever les quatre croix plantées aux quatre angles de notre enclos ; mais nous nous contentâmes de ce qu'ils nous présentèrent eux-mêmes.

« A la fin de la cérémonie trois des principaux capitaines offrirent de leur plein gré

trois présents pour nous exhorter à continuer toujours de les aimer.

« Il y eut en tout cent présents.

« Nous répondîmes à notre tour par des présents adressés à chacune des huit tribus. Leur objet était de renouer et de consolider notre antique amitié, de les engager à être toujours unis entre eux et avec les Français afin qu'ils pussent résister à leurs ennemis, — d'arrêter les calomnies qui couraient contre la foi et les chrétiens qu'on rendait responsables de tous les événements fâcheux, de les consoler de la perte de quelques-uns des leurs tués par les ennemis, — et enfin de les assurer que l'illustrissime seigneur gouverneur, M. le chevalier de Montmagny, et tous les Français perdraient entièrement le souvenir de ce meurtre qu'ils venaient de réparer complètement, selon leurs coutumes.

« Voilà comment ils punissent l'homicide, et si on néglige de faire ces présents, à un second ou troisième crime, les nations se déclarent la guerre.........



« Il nous resterait à dire maintenant quelque chose du culte qu'ils rendent à leurs morts, et qui donne occasion chez eux à la cérémonie la plus sacrée et la plus célèbre ; mais pour ne pas être trop long

sur ce précis historique, je ferai seulement quelques remarques sur ce sujet.

« 1° Les païens redoutent les âmes des ennemis qu'ils ont fait souffrir. Ils faisaient des efforts pour les éloigner, et ils étaient assez simples pour croire qu'ils les chassaient de leurs cabanes, en faisant partout un bruit horrible après le coucher du soleil, le jour où ils les avaient mis à mort. Mais ils ne craignent pas les âmes de ceux qui ont péri autrement, et bien moins encore celles de leurs amis et de leurs parents. Pendant des semaines entières, les femmes les pleurent solennellement surtout le matin à l'aurore. Outre les pleurs, les veuves ont un autre témoignage de leur douleur. Elles ne portent plus d'ornements ; elles ne vont plus au bain, et ne s'oignent plus le corps. Les cheveux épars, elles gardent un morne et rigoureux silence. On a vu une mère conserver dans sa maison, pendant des années entières, le cadavre de son enfant malgré l'horrible odeur qu'il répandait.

« Ils sont dans la persuasion que l'âme, malgré sa séparation du corps, ne s'en éloigne pas immédiatement. Les femmes vont souvent pleurer près des tombeaux de leurs morts. Ils sont élevés de terre, et ordinairement placés tous dans le même champ. Quand la mort a été naturelle, chaque cada-

vre est mis séparément dans une caisse formée d'une grosse écorce, et élevée sur quatre poteaux. Il reste là jusqu'à une fête appelée par eux la fête des morts, qui se célèbre tous les 8 ou 10 ans. A cette époque, tous les habitants d'un même village descendent ces bières, dépouillent avec soin de leur chair les ossements de leurs morts, et les enveloppent dans des peaux précieuses. On convoque le pays entier, et tous ces ossements réunis sont ensevelis avec solennité et pour toujours, dans une grande fosse richement tapissée de pelleteries.

« Là sont aussi déposés différents présents, des chaudières, etc., parce que dans leur idée les âmes en ont encore besoin dans l'autre vie.

« Quand la mort a été violente, le cadavre est brûlé ou enseveli aussitôt, souvent même dans ces accidents subits, on n'attend pas la mort pour ces funérailles, comme je l'ai vu moi-même plusieurs fois. Il y a une exception pour ceux qui meurent gelés. Leur cadavre subit une longue et superstitieuse dissection, avant que les ossements parfaitement nets soient confiés à la terre : mais on n'exhume jamais ensuite, ni les uns, ni les autres, même à la fête des morts. Les sauvages croient follement que les âmes des infortunés qui sont morts malheureusement à la guerre ou dans les eaux, etc. n'ont pas

dans l'autre vie de commerce avec les premiers.

« 2° Ils ensevelissent avec le mort, ce qu'il avait de plus précieux pendant sa vie. Comme ils préfèrent les morts aux vivants, et les tombeaux aux cabanes, ils n'hésitent pas dans l'incendie d'un village, à faire une perte irréparable, afin de sauver les ossements de leurs morts, avant d'éteindre les flammes de leur cabane.

« Nos néophytes désireux de conserver l'usage d'enterrer avec leurs morts ce que ceux-ci avaient le plus aimé, donnaient pour motif leur propre douleur. Ils nous assuraient que ce n'était pas parce qu'ils croyaient ces objets nécessaires ni même utiles aux âmes séparées de leurs corps, mais afin de soustraire à leurs regards, ce qui dans la cabane, réveillait avec le plus de vivacité, la mémoire du défunt.

« 3° Si le souvenir de leurs parents morts leur cause une très vive douleur, ils trouvent encore bien plus pénible d'en entendre parler, et c'est faire une très grande injure à quelqu'un que de lui dire : « ton père », ou « ta mère », ou « tes parents sont morts ». Dire même simplement : « les morts de ta famille », est regardé comme la plus horrible des malédictions, capable à elle seule de pousser deux personnes à en venir aux mains.

« Lorsqu'on est obligé de citer le nom d'une personne morte, ce serait un très grand affront de prononcer son nom, sans y joindre celui de « défunt », comme nous disons, — « celui qui se nommait un tel », ou bien d'une manière générale « le défunt » ou « celui qui nous a quittés ». Aussi, à la nouvelle de la mort d'un sauvage, quel que soit le lieu où elle est arrivée, les capitaines l'annoncent à haute voix dans les villages, afin qu'on ne le nomme plus sans ajouter le mot « défunt », et si quelqu'un du village porte le même nom, il le change pendant quelque temps, pour ne pas envenimer la plaie encore toute récente d'une famille affligée.

« Quand le nom du défunt est un nom célèbre, il survit toujours. L'aîné de la famille le prend dans un festin solennel, et on dit de lui qu'il l'a ressuscité. Cet usage s'observe régulièrement pour tous les noms de capitaines, et ainsi ils ne changent jamais.



TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

LE P. JEAN DE BRÉBEUF.

LE P. GABRIEL LALEMANT.

LE P. ISAAC JOGUES.

LE P. BRESSANI.



Imprimé par la Société St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie.



